

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
DU 24 JUIN 2005

PROCES-VERBAL

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE L'EXERCICE 2005



Sont absents ou représentés (matin) :

- M. Patrick ALLEMAND (pouvoir à M. KNECHT)
- M. Joseph CALZA
- M. Maxime COULLET
- M. Thierry GUEGUEN (pouvoir à Mme GIUDICELLI)
- M. Henry LEROY (pouvoir à M. ESTROSI)
- M Patrick TAMBAY (pouvoir à M. TABAROT)

Sont absents ou représentés (après-midi) :

- M. Patrick ALLEMAND (pouvoir à M. KNECHT)
- M. Maxime COULLET
- M. Thierry GUEGUEN (pouvoir à Mme GIUDICELLI)
- M. Henry LEROY (pouvoir à M. ESTROSI)
- M. Lionnel LUCA
- M. Jean-Pierre MANGIAPAN
- M. Gilbert MARY
- M. Louis NEGRE
- M Patrick TAMBAY (pouvoir à M. TABAROT)

L'an deux mille cinq, le vingt quatre juin, le conseil général s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion consacrée à la décision modificative n° 1 de 2005.

La séance est ouverte à 9 h 50, sous la présidence de M. Christian ESTROSI.

M. ESTROSI.- Mes chers collègues, conformément à l'article 18 du règlement intérieur, je vous propose de procéder à la désignation de M. TABAROT en qualité de secrétaire de séance et lui demande de bien vouloir procéder à l'appel des membres.

M. TABAROT procède à l'appel nominal des membres du conseil général.

M. TABAROT.- Le quorum est atteint, M. le Président.

M. ESTROSI.- Je vous remercie.

La séance est ouverte. Je vous propose de procéder tout de suite à l'approbation du procès-verbal de la réunion des 11 et 14 mars 2005. Y a-t-il des interventions ?

Pas d'intervention. Qui s'oppose à l'approbation du procès-verbal ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal est ainsi adopté.

Mes chers collègues,

Avant d'entamer nos travaux, je souhaite honorer la mémoire de Michel FOURCOUX, chef de la base de sécurité civile de Mandelieu, qui nous a récemment quittés.

Pendant de nombreuses années, Michel FOURCOUX a contribué à assurer les secours en mer, en montagne ou ailleurs sur l'ensemble du territoire départemental, aux commandes de son hélicoptère de la Sécurité civile. Son courage n'avait d'égal que sa discrétion et je souhaite qu'en observant ensemble une minute de silence, nous lui exprimions notre plus sincère gratitude pour son action au service des Alpes-Maritimes, tout en adressant à ses proches nos plus sincères condoléances.

◆◆◆

L'assemblée observe une minute de silence
à la mémoire de Michel FOURCOUX

◆◆◆

Je vous remercie.

Etant donné que la nouvelle base de Sécurité civile des Alpes-Maritimes sera financée par le conseil général et que nous avons obtenu de haute lutte son maintien dans le département des Alpes-Maritimes, à Mandelieu, Michel FOURCOUX ayant mené à nos côtés, avec l'ensemble de ses camarades de la Sécurité civile, un combat très déterminé pour faire entendre leur voix et permettre aux Alpes-Maritimes de conserver cette base, j'ai donc proposé au ministre d'Etat de l'Intérieur, en charge de la Sécurité civile, que celle-ci puisse porter le nom de Michel FOURCOUX.

Mes chers collègues, permettez-moi tout d'abord d'exprimer des souhaits de bienvenue dans cet hémicycle à Mme Dominique BOY-MOTTARD, élue dimanche dernier conseiller général du 7^e canton de Nice.

Je lui adresse mes félicitations les plus républicaines pour son élection en l'assurant qu'elle trouvera, comme pour l'ensemble des membres de l'opposition, les conditions de travail équitables et sereines pour accomplir sa mission et qu'elle bénéficiera de toute ma considération personnelle ainsi que de celle de l'ensemble de l'administration départementale.

Mme BOY-MOTTARD, soyez la bienvenue dans cet hémicycle du Département.

Par ailleurs, je voudrais saluer les personnalités distinguées en mars dernier par une nomination dans l'Ordre national de la Légion d'honneur et, en mai, dans l'Ordre national du Mérite :

- notre collègue et ami Jean-Pierre LELEUX, maire de Grasse, président de la communauté d'agglomération Pôle Azur Provence

- M. Gérard GROSGOGEAT, maire de Villefranche-sur-Mer
- M. Philippe PIRAUX, sous-préfet, secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes

nommés chevaliers dans l'Ordre de la Légion d'honneur ;

- M. Jean-Yves RAMI, maire d'Isola, président de la communauté de communes du Mercantour
- M. Jean-Pierre BRONDA, maire de la Brigue
- Mme Françoise SOULIMAN, sous-préfète, directeur de cabinet de M. le Préfet des Alpes-Maritimes

nommés chevaliers dans l'Ordre national du Mérite.

Je leur adresse, au nom de notre assemblée, nos plus chaleureuses félicitations.

Je voudrais ensuite souhaiter la bienvenue à des fonctionnaires venus rejoindre les services départementaux dans le cadre de la nouvelle organisation que j'ai souhaité mettre en œuvre :

- M. Thierry BALLEYDIER, directeur de la construction et du patrimoine
- M. Claude-Eric RIOT, sous-directeur des services d'information à la direction de la logistique
- M. Arnaud RICHARD, sous-directeur des marchés publics.

A tous, je souhaite une pleine réussite dans leurs nouvelles fonctions.

Mes chers collègues,

Cette séance constitue pour moi un moment de vérité et de satisfaction.

Un moment de vérité dans la mesure où nous allons examiner dans quelques instants d'une part le compte administratif pour l'année 2004, première année complète de mise en œuvre de la nouvelle politique que la majorité départementale a souhaité impulser après septembre 2003 et, d'autre part, le projet de décision modificative n° 1 pour l'exercice budgétaire 2005. Or, le compte administratif, vous le savez, constitue la meilleure jauge de l'efficacité d'une politique puisqu'il dresse un bilan et souligne l'exécution, bonne ou mauvaise, de la politique instaurée dans le cadre du budget primitif.

Ensuite, un moment de satisfaction : je suis heureux en effet, aujourd'hui, de vous présenter un compte administratif traduisant l'excellente santé de la maison départementale et de vous exposer une situation saine, démontrant que la feuille de route que nous nous étions tracée a été scrupuleusement respectée.

Que démontre ce compte administratif ?

- une forte augmentation des volumes budgétaires tout d'abord : nous franchissons pour la première fois le cap du milliard d'euros de dépenses à 1 800 M€ ;
- une très forte progression du volume des investissements ensuite, puisque la part d'investissement représente le tiers du total des dépenses, ce qui place notre collectivité dans le peloton de tête des conseils généraux ;

- une très forte augmentation du taux d'exécution des dépenses qui se situe à plus de 83 % ;
- l'importance de l'épargne nette : 135 M€ ;
- la faiblesse de notre endettement.

Nous constatons aussi une augmentation importante du volume des dépenses de fonctionnement, j'y reviendrai.

Je suis très fier que l'année 2004 constitue l'année record en matière d'investissement dans toute l'histoire du conseil général des Alpes-Maritimes : 317,6 M€ d'investissement en 2004 contre 269 M€ en 2003.

Au moment du vote du budget primitif, j'avais fait de l'investissement un objectif prioritaire. C'est en effet l'investissement qui crée la richesse et, donc, l'emploi. A cet égard, la création de 7 000 entreprises dans les Alpes-Maritimes en 2004 et l'augmentation de 2 % du nombre d'emplois ne sont sûrement pas étrangères au dynamisme de la politique départementale. C'est l'investissement qui façonne l'attractivité de notre territoire et la qualité de vie de ses habitants. L'augmentation des investissements dans une telle proportion (+18 %) traduit un effort considérable de nos services pour exécuter les politiques que, ensemble, nous avons définies.

Alors que nos services devaient gérer cette forte croissance des volumes budgétaires, les taux d'exécution enregistrent des progressions d'autant plus significatives qu'elles se sont effectuées avec des effectifs quasi inchangés.

Vous savez le prix que j'ai attaché à ce que nous contenions l'augmentation des dépenses de fonctionnement dans le domaine de l'administration générale. Nous avons réussi à conserver peu ou prou la masse salariale qui était la nôtre, nous avons augmenté nos dépenses d'investissement mais en rendant aussi plus performante notre administration, et je veux saluer l'action de notre directeur général des services, le préfet Pierre BAYLE, ainsi que de l'ensemble des cadres de notre maison qui ont répondu à l'attente de nos élus. Nous avons réussi à redynamiser l'action de notre administration pour pouvoir afficher dans nos budgets primitifs une augmentation de nos crédits d'investissement dont on nous disait : vous les faites apparaître en augmentation dans le budget primitif mais c'est de la poudre aux yeux, jamais vous ne serez capables de réussir un taux d'exécution comparable au taux d'augmentation. Aujourd'hui, grâce aux réformes de l'organisation des services et à une forte mobilisation des agents, les gains de productivité sont considérables et le taux de consommation en parallèle des dépenses de fonctionnement atteint 97 %, soit une amélioration de 8 points, avec une hausse des dépenses réalisées de 146 M€. L'exécution des dépenses d'investissement augmente de 6 points pour atteindre 83 %, le record étant atteint par la direction des routes qui a consommé 100 % des crédits votés. Je le redis parce que, augmenter de 48 M€ nos taux d'investissement et réaliser 100 % d'exécution des chantiers routiers sur l'ensemble de l'exercice budgétaire est un record.

Cette décision modificative souligne aussi le respect scrupuleux de l'engagement que la majorité a pris devant les électeurs des Alpes-Maritimes, à savoir de ne pas recourir à une augmentation de la fiscalité départementale lors de cette mandature. Là aussi, nous avons tenu parole, alors que la vie publique traverse une véritable crise, alors que les électeurs se détournent des urnes, alors que la confiance dans le débat démocratique s'érode, nos concitoyens ne peuvent plus accepter que des discours soient tenus à la veille des élections et que les premières mesures prises après les élections contredisent ces mêmes discours. Quelle crédibilité peuvent avoir des élus qui ont fait campagne sur un programme en dissimulant que, quelques mois à peine après leur élection, ils allaient augmenter la fiscalité de plus de 30 % ? C'est pourtant ce qui s'est passé au conseil régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Ici, nous avons dit ce que nous ferions et nous

avons fait ce que nous avons dit. Cette exigence de transparence me paraît relever du respect élémentaire que nous devons à nos concitoyens.

Ce compte administratif traduit aussi une augmentation importante des dépenses de fonctionnement. Le transfert du RMI explique certes cette forte augmentation, même si nous continuons à subir également les effets des décisions législatives du précédent gouvernement (celui d'avant 2002 bien sûr) qui ont considérablement alourdi les charges de fonctionnement des départements sans que celles-ci s'accompagnent de compensations équitables de l'Etat, et je pense en particulier à l'APA ou aux services départementaux d'incendie et de secours. Rappelons-nous les décisions prises au plan national sans la moindre compensation : on vous transfère et vous payez ! Malgré cela, nous avons réussi à tenir un cap de fiscalité zéro. Pour nous, la décentralisation c'est transférer les compétences avec les moyens humains, matériels et financiers adéquats.

Au total, c'est sur ces bases solides et assainies que nous avons aujourd'hui la possibilité de poursuivre notre politique. Le triptyque défini est plus que jamais d'actualité : priorité à l'investissement au service de l'emploi, zéro augmentation de la fiscalité, maîtrise des dépenses de fonctionnement grâce à de nouvelles méthodes de gestion rigoureuses et transparentes.

Ce triptyque posé, la décision modificative que nous avons à examiner est aujourd'hui relativement modeste, comme je m'y étais engagé d'ailleurs lors du vote du budget primitif. Il est procédé aujourd'hui, malgré les doutes émis par l'opposition à cette occasion, à de simples ajustements techniques. La décision modificative que je vous présente est la plus faible des dernières années : 71 M€. Ce montant, je vous le rappelle, était de 171 M€ en 2001. Ce faible montant s'explique par le fait que l'essentiel des dépenses a été correctement évalué lors du budget primitif. Je m'étais alors engagé à vous présenter un budget vérité, nous faisons la démonstration aujourd'hui, avec cette décision modificative, que c'est bien un budget vérité dont il s'est agi à l'occasion du budget primitif. En deux exercices, le conseil général a réussi à bâtir des documents comptables correspondant à l'exacte réalité des dépenses et des recettes enregistrées, dans le strict respect du principe d'annualité budgétaire.

Cette décision modificative poursuit notre effort vers l'investissement avec plus de 15 M€ supplémentaires, mais elle marque aussi un engagement toujours accru en faveur des dépenses de solidarité qui représentent plus de 40 % de notre budget. La résorption des dettes demeure une de nos missions premières que nous devons avec responsabilité assumer sans faillir.

Nous nous préparons ainsi, dès cette décision modificative, à exercer pleinement notre mission en matière de politique du handicap telle que nous l'a confiée la nouvelle loi sur le handicap.

Cette décision modificative, au-delà, marque des priorités sur lesquelles je souhaiterais insister.

Le logement d'abord. Nous serons amenés à débattre très longuement, au cours de cette journée, de la politique du logement. Je vous propose au plan budgétaire d'octroyer 7 M€ supplémentaires en faveur de la politique du logement. Là aussi, je veux que notre action soit particulièrement volontariste, même si nous n'avons pas de compétence spécifique en matière de politique du logement. Nous savons bien que les problèmes de logement ont atteint un seuil critique dans notre département. Nous nous mobilisons pour y faire face, comme nous l'avons fait avec succès depuis deux ans. Je vous propose aujourd'hui un schéma cohérent pour apporter des réponses pragmatiques et concrètes à ces problèmes :

- création d'un établissement public foncier départemental,
- création d'un opérateur départemental du logement,

- repositionnement de la SEM Sophia pour en faire un véritable opérateur de l'aménagement départemental.

Cette décision modificative, nous y reviendrons au fil des rapports, poursuit, amplifie, développe les grands axes de la politique départementale tels que :

- l'environnement avec la création de la Force 06, dont l'intitulé donnera une nouvelle vocation aux forestiers sapeurs en les inscrivant plus et mieux dans la logique d'action de la collectivité départementale ;
- la résorption des fractures territoriales en permettant à vingt-trois communes non desservies par le haut débit de s'équiper sans avoir à déboursier un centime ;
- le développement économique puisque nous avons réussi l'alliance de l'économique et du politique en créant, avec la Chambre de commerce, une nouvelle structure de promotion économique unique en France : Sophia Alpes-Maritimes Promotion.

Nous poursuivons, enfin, notre politique contractuelle qui marque une véritable révolution dans la gestion du conseil général, le contrat de plan départemental au service de la cohésion territoriale, et je vous rappelle que les aides aux collectivités locales sont abondées de 15 M€ lors de cette décision modificative :

- le plan « routes » avec l'ouverture, dès cette année, d'un nombre conséquent de chantiers sur les 110 que nous avons programmés pour résorber les points noirs ;
- le plan « collèges avenir » qui est en train de monter en puissance avec une grande efficacité : nous y rajoutons 4,6 M€ ;
- le plan « sécurité » qui verra le démarrage concret du tiers des chantiers des quatorze gendarmeries et du commissariat de police de Grasse que nous avons programmés dès cette année ;
- le plan « vélo » présenté il y a quelques semaines ;
- le plan « seniors 06 » au service de la solidarité.

Grâce à cette politique contractuelle, nous savons où nous voulons aller et comment nous voulons y aller.

Mes chers collègues, notre maison est aujourd'hui, après près de vingt mois, en ordre de marche. Nous avons avancé à un rythme soutenu vers les objectifs que nous nous étions assignés, que je vous avais assignés, et je vous remercie, pour une grande partie d'entre vous, de m'avoir accompagné. L'ensemble de la tâche que nous avons accomplie est tout à fait exceptionnelle, et je suis heureux de constater que la plupart des grands quotidiens ou hebdomadaires économistes de notre pays saluent ce qui est fait dans le département des Alpes-Maritimes, en ce qui concerne les structures d'urbanisme, de déplacement, de transport, mais aussi les outils de développement économique avec l'ensemble de nos partenaires privés. Tout cela m'incite malgré tout à vous demander que nous fassions preuve d'humilité, car nous avons encore ensemble tant de grands défis à relever.

Je veux, pour terminer ce propos d'ouverture, vous dire que, là où je suis, je mettrai tout en œuvre, avec votre soutien, pour que nous remportions ces grands défis que sont :

- les pôles de compétitivité où nous avons soutenu avec énergie de grands dossiers pour le département des Alpes-Maritimes, à savoir la sécurité électronique sur Sophia, le pôle d'Alcatel

Space, ou bien encore celui des arômes, saveurs et parfums à Grasse, mon cher Jean-Pierre Leleux. Le CIAT de la deuxième semaine de juillet sera amené à statuer enfin sur l'arbitrage des dossiers qui seront retenus en matière de pôles de compétitivité, mais je crois savoir qu'avec l'investissement qui a été le vôtre, celui des talents et des intelligences qui se sont fédérés pour bâtir ce dossier, il a de grandes chances d'être retenu ;

- la ligne à grande vitesse où nous arrivons au terme d'un débat public qui, ici ou là, a pu susciter un certain nombre d'agitations mais où je veux vous assurer que je mettrai tout en œuvre pour fédérer, depuis les Bouches-du-Rhône jusqu'ici, en passant par le Var, l'ensemble des énergies, qu'elles soient de gauche ou de droite, pour que, au terme de ce débat public, le gouvernement de la France retienne la ligne à grande vitesse qui est si attendue aujourd'hui dans le département des Alpes-Maritimes et sur la Côte d'Azur ;

- le tunnel de Tende, dont on parle depuis vingt ans : je veux vous dire qu'aujourd'hui même se tient une conférence intergouvernementale entre les Italiens et les Français, à laquelle participe le préfet des Alpes-Maritimes qui a pour mission de défendre notre dossier avec le soutien du gouvernement français. Nous devrions très prochainement valider définitivement le tracé ainsi qu'un calendrier à court terme.

Je tiens à vous préciser également qu'une politique de l'emploi à court terme sera mise en œuvre dès le 1^{er} septembre prochain par le gouvernement, et je veux que le conseil général des Alpes-Maritimes, comme par le passé, s'engage de toutes ses forces pour soutenir cette démarche.

Enfin, bien évidemment, nous avons deux autres grands dossiers qui nous préoccupent : le contournement de Nice et sa poursuite vers l'ouest du département et Sophia Antipolis, sans oublier la délocalisation de l'Institut national du cancer dans le département des Alpes-Maritimes.

Voilà les grands défis qu'il nous reste à relever ensemble mais, parce que notre département a su se mettre en ordre de marche, se montrer exemplaire et qu'il me permet avec vous de revendiquer aujourd'hui que, plus que d'autres, nous méritons aujourd'hui en France d'être reconnus pour nos talents, pour nos compétences, pour notre énergie, pour notre courage, pour notre détermination, je ne doute pas un seul instant que, ensemble, après avoir déjà remporté un certain nombre d'objectifs, nous atteindrons dans les mois qui viennent l'ensemble des défis dont je viens de rappeler l'inventaire.

Applaudissements

Après la présentation de l'ordre du jour de notre journée, je passe la parole à M. Marius Papi, pour le groupe communiste.

M. PAPI.- Je vous remercie M. le Président.

Mes chers collègues,

Les circonstances dans lesquelles nous sommes réunis ce jour pour débattre et voter les dossiers concernant la DM1 2005 ne sont pas banales, puisque cette réunion se tient au lendemain de l'élection de Mme Dominique BOY-MOTTARD, conseillère générale du 7^e canton de Nice, que nous saluons. Son élection exprime la volonté de plus en plus forte de nos concitoyens de participation active aux décisions concernant leur cadre de vie, d'une écoute attentive de leur mal-être et de rejet d'une politique illustrée par la majorité municipale dirigée par M. PEYRAT qui reçoit un nouveau carton rouge et refuse toujours de quitter le terrain.

En outre cette réunion a lieu d'une part quatre semaines après la réponse massive des électrices et électeurs de notre pays lors du référendum, véritable carton rouge envers la politique

ultralibérale menée tant au niveau européen qu'en France et, d'autre part, vingt-deux jours après la nomination d'un gouvernement dont vous êtes, M. le Président, ministre.

On aurait pu penser que le message clair du peuple de France qui s'est fortement mobilisé pour rejeter le projet de traité constitutionnel européen et ses orientations antisociales aurait pour conséquence l'abandon de ce dernier et la mise en œuvre d'un nouveau projet tournant le dos à la conception ultralibérale de l'Europe.

On aurait pu croire également que le gouvernement et le chef de l'Etat abandonneraient les orientations politiques des gouvernements RAFFARIN successifs inspirées en direct par le MEDEF pour promouvoir, à l'inverse, la relance du pouvoir d'achat, la lutte contre les délocalisations boursières et la dynamisation des services publics.

Rien de tout cela au niveau de l'Europe où le projet rejeté en France et aux Pays-Bas est mis en instance selon le même procédé qui fut utilisé pour mettre au « réfrigérateur » la terrible directive BOLKESTEIN si gênante en période électorale française. Il est même envisagé, comble de la « démocratie », de faire voter à nouveau ces électeurs qui n'auraient rien compris.

Rien de tout cela non plus en ce qui concerne le nouveau gouvernement français qui, pour combattre le chômage, les délocalisations, invente le contrat d'embauche de deux ans qui, dans un raffinement « démocratique », sera promulgué par voie d'ordonnances. Dans la foulée c'est Gaz de France qui voit son capital ouvert au privé. Dans le droit fil de tout cela c'est votre collègue ministre des Finances qui ose déclarer que les Français vivraient au-dessus de leurs moyens, lui qui, PDG de France Télécom, touchait annuellement un salaire dépassant largement les limites de la décence.

Contexte vraiment pas banal quand nous sont proposés, dans cette session, des dossiers qui concernent de façon directe l'aménagement du territoire dont vous êtes chargé au niveau national.

En particulier celui qui ouvre la voie à la privatisation de l'aéroport Nice Côte d'Azur. Nous y reviendrons plus longuement lors de son examen en séance mais déjà nous réaffirmons que la démarche consistant en cette ouverture du capital au privé mènera inmanquablement à la recherche du profit à court terme et à l'abandon de liaisons jugées non rentables. C'est une voie opposée à l'aménagement équilibré du territoire dans la véritable acception du terme.

Autre dossier capital pour l'aménagement et le développement durable de notre département : celui du logement pour lequel l'épais dossier qui nous est soumis ne nous propose en fait de mesures nouvelles que la contribution au logement à loyer libre, l'accession à la propriété, tout le reste relevant de politiques déjà en œuvre.

Nous le répétons encore aujourd'hui : au cœur du problème du logement dans notre département se situent la pénurie et (ou) l'état d'abandon du logement social locatif public.

L'Etat n'y contribue pas à hauteur des exigences de la loi SRU. Le principal opérateur public dans ce domaine est englué dans des problèmes récurrents causés par des années de gestion calamiteuse qui, malgré les rapports d'inspection successifs, n'incitent ni l'Etat ni les collectivités concernées à prendre les mesures qui s'imposent : l'assainissement des finances de l'opérateur existant et l'éventuelle mise en place d'un organisme départemental qui pourrait se fixer l'objectif de développer et de gérer en bon père de famille un parc locatif social en dehors du périmètre de la CANCA et de la ville de Cannes, mais avec des objectifs et des missions clairement définis. Ce n'est pas la SEM qui nous est proposée qui serait en mesure d'y répondre.

Par ailleurs, vous nous demandez lors de cette DM1 de nous prononcer sur la création d'un établissement public foncier départemental.

Si cette démarche était de nature à accélérer les choses en matière de maîtrise foncière tant pour le logement que pour les opérations d'aménagement, de maintien et de création de pôles économiques, dont les pôles agricoles, nous y souscririons sans état d'âme.

Or, nous pensons que ce ne sera pas le cas et qu'il eût mieux valu épuiser toutes les voies de la négociation au sein de l'EPFR où, effectivement, une manœuvre à caractère politicien, que nous avons dénoncée en son temps, vous a donné l'occasion de vous en retirer.

En effet, il faut savoir que plusieurs projets concernant notre département sont engagés par l'EPFR sur les communes de Menton, d'Antibes, de Cannes, de Roquebrune-Cap-Martin, de Saint-André-de-la-Roche, de La Turbie. Ils représentent 24 M€ dans les prévisions 2005, soit 24 % du total des engagements, alors que d'ailleurs notre département n'a pas versé sa contribution financière, ce qui contredit votre argumentation tendant à démontrer que l'avantage de la solution départementale serait de bénéficier de l'ensemble du versement de la TSE.

Enfin, s'agissant du CICA, je rappellerai que, depuis quinze ans, notre groupe n'a eu de cesse de vous alerter et d'alerter la population sur les dérives financières d'un « machin » qui n'avait pour but que de satisfaire une politique de prestige pour le prestige, menée par votre majorité qui est restée sourde, aveugle et méprisante envers nos mises en garde. Il s'agissait selon vous d'un « projet phare » de « la 3^e génération ».

Aujourd'hui, de façon hâtive, après quelques semaines de réflexion et selon un rapport très orienté, vous nous incitez vivement à la vente globale du CICA qui a coûté au total près de 100 M€. Or, il est estimé par les services des domaines à 20 M€ et chacun est persuadé que son état et le contexte immobilier feront que c'est à un prix bien moindre qu'il faudra le céder.

Nous ne cautionnerons pas cette démarche car nous pensons, et nous le développerons lors de l'examen du dossier en particulier, qu'il vaudrait mieux le vendre partiellement en gardant l'unité centrale pour affirmer la présence du conseil général et d'autres collectivités publiques sur le site.

Pour ce qui concerne les dossiers à caractère proprement financier que sont le compte administratif 2004 et le projet de DM1 2005, nous aurons l'occasion d'émettre nos observations et critiques lors de leur examen particulier tout à l'heure et, afin de ne pas alourdir cette intervention à caractère général, je dirai à nouveau au nom du groupe communiste que si nous approuvons la démarche contractuelle avec les communes ou leurs groupements dans le souci d'une politique cohérente de l'aménagement du territoire, nous nous inquiétons du décalage entre les annonces et la réalité des chiffres qui témoignent déjà de l'impact négatif de transferts de charges non financés au niveau correspondant.

Nous tirons aussi le signal d'alarme, une fois de plus, sur les conséquences de mesures récemment prises à la hâte sans consultation des intéressés que sont les associations et clubs à vocation sportive dont beaucoup se trouvent en difficulté, dans l'incapacité de poursuivre leur rôle d'animation dans la dynamique sociale de notre territoire. Une modification de la réglementation en vigueur s'impose afin de retrouver les conditions de l'équilibre, de la transparence et de l'équité entre les clubs et associations relevant des fédérations affinitaires et délégataires.

Avant d'en arriver à la conclusion de mon propos, je voudrais me faire l'écho de la préoccupation de nombreux concitoyens qui constatent, depuis l'accident catastrophique survenu dans le tunnel du Fréjus et la fermeture de cet ouvrage, une progression importante du trafic poids lourds dans la traversée de notre département. A la pollution se rajoutent la saturation et les dangers de la circulation notamment sur l'autoroute A8.

Des circonstances préoccupantes qui doivent inciter à privilégier les solutions rail/route auxquelles votre majorité, à son retour aux affaires de l'Etat en 2002, a mis un frein, ainsi que l'alternative par le cabotage le long de la côte méditerranéenne.

Pour conclure, j'indiquerai qu'en raison des différences d'approche sur les dossiers majeurs de cette DM et des orientations politiques reflétées par le compte administratif 2004 qui s'inscrivent, et vous vous en flattez, dans le cadre des transferts de charges, du démantèlement des services publics et de l'inégalité des territoires, nous voterons contre ces documents financiers généraux qui nous sont présentés ce jour.

Je vous remercie.

M. ESTROSI.- Je vous remercie. **M. KNECHT.**

M. KNECHT.- **M. le Président, mes chers collègues,**

Nous voici toutes et tous réunis pour examiner le compte administratif de 2004 et la décision modificative n° 1 du budget 2005.

Avant que de venir à l'objet principal de cette séance, permettez-moi de revenir sur deux événements majeurs de la vie politique départementale survenus depuis notre dernière réunion.

Le premier, dans l'ordre chronologique bien sûr, est votre nomination au gouvernement. Vous avez accepté, M. le Président, d'être ministre et vous continuez à présider aujourd'hui notre département tout comme M. SARKOZY dont vous vous réclamez le plus souvent. La décision qu'a prise votre mentor est grave car elle crée un précédent dans nos institutions, à savoir la confusion entre les responsabilités d'Etat et celles de « chef de parti de la majorité », alors même que le ministre de l'Intérieur plus que tout autre doit être « le garant de l'impartialité de l'Etat ». C'est une question d'éthique républicaine. Désormais il dirige les préfets, a tutelle sur les collectivités locales, dirige la police et se trouve en charge de l'organisation des élections tout en étant à la tête de l'UMP. Vous-même, êtes le responsable local, départemental plus précisément, de l'UMP. Etes-vous sûr – et l'expression n'est pas de nous ni de notre formation politique - que « l'opéra bouffe » mené actuellement à la tête de l'Etat est la réponse attendue par les Françaises et les Français à la situation de crise politique, économique et sociale majeure exprimée lors du référendum du 29 mai ?

Vous nous permettrez d'être inquiets quant au cumul de ces trois fonctions et de ses dérives inévitables.

Quant au conseil général, nous ne voulons pas que ce cumul de responsabilités se fasse au détriment du département et de ses habitants. Notre département ne peut être traité comme la « cinquième roue du carrosse » : il a besoin d'un président à temps plein, un président présent, mais aussi d'élus qui prennent toutes leurs responsabilités et qui soient disponibles. Déjà, lorsque vous étiez président de ce département, député et responsable des fédérations à l'UMP, il a ça et là été difficile de concilier votre emploi du temps surchargé avec le bon fonctionnement de notre assemblée : dates de réunion changées (la réunion d'aujourd'hui en est la preuve), ordres du jour surchargés, retards dans la gestion de certains dossiers.

Aussi, pourriez-vous nous assurer que ce cumul n'est que temporaire et que vous envisagez, comme le Premier ministre l'a instamment demandé, de démissionner de la présidence du conseil général, ou tout au moins de faire un choix entre l'exercice de vos fonctions ministérielles et départementales.

Vous avez été promu au rang de ministre délégué en charge de l'Aménagement du Territoire dans le gouvernement de M. de VILLEPIN.

Pour les vingt mois à venir et sauf événement imprévu, vous avez la responsabilité d'un secteur ministériel particulièrement sensible et décisif pour les collectivités locales et notamment pour notre département.

En tout état de cause, vous avez et vous aurez sans nul doute la possibilité de peser significativement sur plusieurs dossiers particulièrement importants et décisifs pour l'avenir de notre département.

Ces dossiers, peut-être aviez-vous le sens de la divination, sont au nombre de sept, vous en avez cité six, je dirai donc que, à quelque chose près, c'est le tiercé dans le désordre.

Sur ces sept dossiers, l'épreuve du temps et des faits caractérisera la mesure de votre réussite ou de votre échec au terme de ces vingt mois.

Pour ce qui me concerne, le tiercé, si j'ose dire, est le suivant :

- 1. la liaison à grande vitesse**
- 2. le tunnel de Tende**
- 3. le tunnel du Mont Genève**
- 4. le dossier de la métropole Côte d'Azur sur lequel beaucoup d'élus locaux, de droite et de gauche, s'interrogent à l'heure actuelle**
- 5. la question des pôles de compétitivité**
- 6. un sixième dossier historique et hautement symbolique : la création d'une cour d'appel dans les Alpes-Maritimes**
- 7. le port de Nice.**

A propos de ce dernier dossier et de la compétition que vous avez fait naître entre le Département et la Région, vous vous grandiriez, compte tenu de votre nouveau rôle de ministre garant de l'intérêt général, en retirant avec élégance la candidature du conseil général pour cause de conflit d'intérêts.

Le second événement majeur, toujours par ordre chronologique est bien sûr, la brillante élection de Mme Dominique BOY-MOTTARD, dimanche dernier dans le 7^e canton de Nice. La franchise et la lucidité m'obligent à vous dire que cette élection symbolise de façon éclatante trois succès et trois échecs.

Les succès d'abord sont ceux de :

- la simplicité, autrement dit l'adhésion à une autre façon de faire de la politique et d'être en politique ;**
- la crédibilité ensuite individuelle et collective d'une opposition responsable et équilibrée ;**
- l'unité, enfin, des forces de gauche et au-delà encore des républicains et des démocrates convaincus de cette ville et de ce département.**

Symétriquement, les échecs sont de trois ordres :

- l'échec de l'élu sortant qui n'a sans doute pas pris la mesure des exigences citoyennes de ce début de siècle ;**

- l'échec d'un maire et d'une municipalité à la dérive, à quelques années lumière des désarrois individuels et collectifs de l'onde de choc des affaires en tous genres qui ternissent, et le mot est faible, l'image de la capitale de la Côte d'Azur et, au-delà, du département tout entier ;
- votre échec enfin, que ce soit comme leader local de l'UMP, comme président du conseil général et même comme représentant d'un gouvernement tout neuf et déjà, ça ou là, usé dans l'opinion, vous n'avez pas, loin s'en faut, ménagé votre peine pour tenter de sauver le soldat HANOT.

J'en viens maintenant au compte administratif et à la décision modificative n° 1.

Sur le compte administratif

Ce document marque une amélioration notable dans la présentation, avant les dossiers de la DM1, et dans la prévision budgétaire.

Les taux de réalisation sont, il est vrai, en nette augmentation et reflètent une amélioration des prévisions budgétaires qui sont le fait à la fois de la volonté de cette assemblée et du concours indispensable des fonctionnaires de notre collectivité.

Les dépenses en investissement votées sont mieux réalisées. Il en va de même des dépenses de fonctionnement.

Il convient de noter que l'amélioration de la consommation des recettes d'investissement est liée à l'augmentation du recours à l'emprunt, la moindre réalisation des recettes de fonctionnement par rapport à l'an passé résultant peut-être d'une surévaluation au budget primitif 2004. Pour ne prendre qu'un exemple, il était prévu 80 M€ de compensation au titre du RMI, au final, la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) au titre de la compensation s'élève à 75,6 M€. Sur ce seul poste, le manque de recettes pour le département est donc de 4,4 M€. La décentralisation RAFFARIN dont vous êtes un grand défenseur, et ses transferts de charges sont passés par là et ce n'est qu'un début.

De façon générale, ce que je vous avais annoncé il y a un an maintenant, le fameux effet de ciseau, c'est-à-dire le moment où il y aura un alourdissement des dépenses de fonctionnement par rapport à l'évolution de la fiscalité, se poursuit, la progression des dépenses de fonctionnement étant toujours plus forte que celle des recettes. Le point de jonction se situe toujours sur l'exercice 2009, voire sur l'exercice 2010. Au passage, nous remarquons que les droits de mutation représentent désormais 34 % des recettes fiscales.

Sur les dépenses d'investissement

Les crédits d'investissement routiers 2004 ont été entièrement consommés, ils étaient toutefois inférieurs à ceux de 2003 et même de 2002.

En ce qui concerne les collègues, le vote unanime, et à grand renfort de publicité, du plan pluriannuel 2004/2010 contraste avec les crédits effectivement consommés. On remarque une nouvelle approche dans l'effet d'annonce. Il ne s'agit plus d'inscrire au budget primitif des crédits mirobolants, jamais réalisés, mais de mettre en place un plan pluriannuel qui donne à la critique le temps de s'essouffler.

Ainsi, après un investissement record en 2002 à hauteur de 47,9 M€, nous sommes passés à 35 M€ en 2003.

Le plan « collèges » 2004/2010 prévoit quant à lui 575 M€ d'autorisations de programme. Répartis sur six ans, on devrait aboutir à une moyenne annuelle de 95,83 M€ de crédits de paiement. Or, moins d'un tiers a été consommé, très exactement 33,1 M€ en 2004, première année d'exécution du plan.

La moyenne annuelle de crédits sur les cinq dernières années du plan passant ainsi à 108,38 M€, il nous faudra, à ce rythme, 17 ans pour réaliser ce plan « collèges ».

Sur les dépenses de fonctionnement

Concernant l'aide médicale et sociale, les crédits réalisés passent de 256 M€ en 2003 à 418 M€ en 2004. Selon votre rapport, la forte progression des dépenses de fonctionnement est liée au transfert de compétence du RMI et au « rebasage » des dépenses sociales auquel nous avons procédé, notamment en matière d'allocation personnalisée d'autonomie (APA.)

Cette mesure, dispositif symbolique mis en place par le gouvernement de Lionel Jospin, est encore stigmatisée dans votre rapport, notamment en page 18 où elle apparaît pour un montant de 86,4 M€. Il s'agit en fait d'une dépense brute puisque l'Etat nous apporte, à ce titre, en recettes près de 35 M€ en 2004.

En outre, il est annoncé pour le secteur des personnes âgées, une dépense d'un montant de 130,5 M€. Or, le fonds de financement de l'APA et les versements des personnes âgées qui s'élèvent au total à 59,4 M€, réduisent les dépenses de ce secteur à 71,1 M€ très précisément, c'est-à-dire qu'il est inférieur à ceux de l'enfance et des personnes handicapées qui, eux, ne sont pas source de recettes.

Sur la DM1 du budget 2005

Avec un montant total en dépenses et en recettes de près de 107 M€, elle représente à peine 7 % du budget primitif et c'est, vous l'avez dit tout à l'heure, M. le Président, la plus faible depuis de nombreuses années.

En investissement

Tout d'abord nous constatons peu de mesures nouvelles même s'il y a lieu de se féliciter sur tous les bancs de cette assemblée du règlement de la question du gymnase du collège de Mouans-Sartoux et de la réalisation à venir, désormais actée, d'un nouveau collège à Mougins.

En matière de logement, l'ouverture de 7 M€ d'autorisations de programme et de 2 M€ en crédits de paiement ne nous paraît pas être à la hauteur des besoins et des enjeux en la matière, mais nous y reviendrons ultérieurement dans notre séance.

En fonctionnement

Là aussi, rien de très spectaculaire et nous nous demandons si le petit million d'euros du plan de relance du tourisme et les 1,4 M€ inscrits au titre de la nouvelle loi sur le handicap permettront réellement l'exercice des compétences départementales et la réalisation effective des objectifs affichés par ailleurs.

Enfin nous notons, qu'en matière de handicap, vos décisions ne vous auront guère coûté puisque les 1,4 M€ affichés et annoncés en dépenses sont intégralement compensés par 1,4 M€ en recettes par une dotation de l'Etat du même montant.

En conclusion, nous vous disons que le compte administratif 2004 et la DM1 du budget primitif 2005 s'inscrivent bien dans la continuité d'une politique dont les défauts restent sensiblement les mêmes.

Si la démarche des plans pluriannuels a le mérite de la clarté et de la cohérence, elle ne doit pas être négligée dans son application effective, mois après mois, année après année, afin d'éviter un « effet d'affichage ».

De même, la création de syndicats mixtes ou de SEM pourrait être une bonne chose si leur mise en œuvre n'était pas çà et là plutôt laborieuse.

Par ailleurs, ces créations n'atteindront leurs objectifs de rationalisation et de clarification de l'action publique que lors de la suppression simultanée d'autres structures.

Enfin, quatre grands dossiers au moins peinent à sortir de l'ornière :

- le Centre international de communication avancée,
- le Musée des Arts asiatiques,
- le Foyer départemental de l'enfance,
- le dossier d'Isola 2000, notamment en ce qui concerne la réhabilitation et la remise aux normes de la galerie et du fond de neige.

Vous le voyez, les enjeux sont immenses et le travail ne manque pas dans ce département.

Ferez-vous le choix de réussir comme ministre en charge de l'Aménagement du Territoire ou bien comme président de ce département ?

Le choix est sans doute cornélien car ces deux challenges possèdent des enjeux d'importance.

En tout état de cause, M. le Président, ne prenez pas le risque d'une voie dont le résultat est, lui, absolument certain : celle de ne pas choisir et d'obtenir en bout de course, c'est-à-dire au printemps 2007, un bilan très nuancé, voire médiocre dans toutes les matières que vous traiterez.

Compte tenu de nos vigilantes critiques et propositions responsables, nous nous opposerons à votre compte administratif 2004 et à la décision modificative budgétaire de 2005.

Je vous remercie de votre attention.

M. ESTROSI.- M. Bernard ASSO.

M. ASSO.- M. le Président, M. le Ministre, je suis toujours étonné de la façon dont M. KNECHT tente de présenter ses critiques avec une volonté de se donner le beau rôle de censeur et de donneur de leçons et même de s'accaparer la puissance morale.

En ce qui concerne son impartialité...

M. CONCAS.- Pouvons-nous avoir des précisions ?

M. ASSO.- Je les donnerai tout à l'heure.

M. CONCAS.- Il faut qu'il s'explique !

Protestations dans les rangs de l'opposition

M. ASSO.- Je terminerai et je parlerai tout à l'heure.

M. CONCAS.- Nous reviendrons en séance quand il aura fini de s'exprimer.

M. ESTROSI.- Regagnez vos places, écoutez Me ASSO jusqu'au terme de son propos.

M. VINCIGUERRA.- C'est hors de question.

M. ESTROSI.- Sortez si vous le souhaitez, mais ne perturbez pas le déroulement de la séance. Je vois que vous voulez qu'on vous écoute mais vous ne voulez pas écouter les autres. C'est une drôle de tolérance, tout de même !

Les élus de l'opposition quittent la séance

M. ASSO.- Je voulais dire simplement que M. KNECHT essaie de se donner le ton de l'impartialité, et particulièrement en ce qui concerne la façon qu'il a de présenter cette volonté de distinguer entre l'éthique républicaine et l'impartialité de l'Etat. Je dois dire que, lorsque l'on se souvient de la façon dont le parti communiste et le parti socialiste ont élaboré leur stratégie de conquête et d'exercice du pouvoir, ils ont toujours considéré que l'Etat était un instrument de leur propre politique et ils n'ont jamais cessé de rappeler que l'Etat n'était que l'expression d'un outil destiné à assumer l'exercice de leur politique.

Alors, à partir de l'instant où l'on vous dit, M. le Président, que le parti communiste d'une part, le parti socialiste d'autre part, sont les gages de la morale, j'ai une très grande réticence. J'ai une très grande réticence parce que, d'une certaine manière, ils vous disent que de notre côté nous serions, par le cumul avoué ou affirmé, en procès avec les intérêts qui de l'Etat ou du département. M. le Président, nous avons la chance d'avoir, pour la première fois depuis fort longtemps, un ministre qui représente les intérêts du département et de la France. Je vous connais assez pour savoir que vous savez faire la part lorsqu'il s'agit de trancher dans l'intérêt général entre les intérêts généraux contradictoires. Il n'y a pas de contradiction ici à servir le département et à servir la France. Ce département des Alpes-Maritimes est un élément clef de ce que peut représenter pour la France son succès et je dois dire que, lorsque vous allez, parmi ces sept dossiers, être amené à les promouvoir et à les soutenir, vous soutenez en fait l'intérêt de la France. J'ajouterai que M. KNECHT et le parti socialiste n'ont pas le monopole de l'idée républicaine ni de la faveur républicaine.

M. ESTROSI.- Me BALARELLO.

M. BALARELLO.- M. le Président, très simplement, je voudrais vous dire que nous comptons sur vous pour être à la fois le ministre dans le gouvernement de VILLEPIN avec Nicolas SARKOZY, et également notre président du conseil général.

Nous souhaitons que vous occupiez les deux postes et je dirai que c'est un faux problème qu'a soulevé M. KNECHT. Vous apporterez beaucoup à notre département qui (*retour en séance de quelques élus de l'opposition*), après Fernand ICART, après CORNIGLION-MOLINIER, après la famille des BARÉTY, après Jean MÉDECIN et Jacques MÉDECIN, n'a plus de ministre depuis un certain nombre d'années.

Merci M. le Président (*applaudissements*).

M. ESTROSI.- Bien. J'attends que l'ensemble des groupes aient repris leur place.

M. VINCIGUERRA.- M. le Président, je voudrais vous signaler un problème : un certain nombre de personnels du foyer de l'enfance sont dans l'entrée, on leur a signifié qu'il était impossible pour eux d'assister à la séance. Or, le Code général des collectivités territoriales voudrait que la séance soit publique.

M. ESTROSI.- M. VINCIGUERRA, je suis désolé. Je vous passerai la parole lorsque vous la demanderez parce que, là aussi, j'entends qu'une certaine discipline règne dans cet hémicycle. J'attends que l'ensemble de vos collègues soient revenus puisqu'ils m'ont indiqué qu'ils regagneraient leurs sièges après l'intervention de M. ASSO.

M. VINCIGUERRA.- La police de l'assemblée vous appartient sur tous les problèmes, M. le Président, et notamment sur celui que je viens de soulever.

M. ESTROSI.- Absolument, et j'en dirai un mot.



Mes chers collègues, il n'est pas question pour moi de répondre à la manière dont ont été remises en cause nos décisions budgétaires, en l'absence de l'opposition, car il est aisé de dénoncer la politique budgétaire du conseil général et de s'en aller lorsque le président souhaite y répondre.

Retour en séance des élus de l'opposition

Je vous remercie d'avoir repris place. Avant d'apporter les réponses aux quelques propos qui ont été tenus par les présidents des groupes communiste et socialiste, je voudrais bien évidemment remercier MM. ASSO et BALARELLO pour leur intervention qui m'a touché.

Je voudrais dire à M. KNECHT que M. ASSO a sûrement été mal compris et je pense que vous aurez l'occasion d'en discuter avec lui. Pour ma part, j'ai toujours proscrit dans cet hémicycle les attaques personnelles ou plus encore celles sur la vie privée, et je réitère à M. KNECHT et à son groupe l'attachement du président du conseil général à ce principe.

Ceci étant dit, je voudrais répondre tout d'abord à M. Papi qui a fait une digression sur la politique ultralibérale de l'Europe, n'ayant pas grand-chose à dire sur le budget du conseil général.

Permettez-moi de m'amuser un peu, M. Papi, lorsque je vous vois rassemblés, vous et vos amis du groupe socialiste et vert sur ces bancs, lorsque je vois que M. MOTTARD a voté « oui », Mme MOTTARD « non », M. ALLEMAND « oui », M. KNECHT « non », M. CONCAS « oui », M. CUTURELLO « non », M. VINCIGUERRA « non » là où sa formation des verts avait appelé à voter « oui » ; force est de constater que l'opposition n'est pas très soudée, ni unie, dans cet hémicycle. Entre un parti communiste qui condamne la politique ultralibérale du leader travailliste de Grande-Bretagne M. Tony BLAIR, et la division qui règne sur les bancs de la gauche, nous ne pouvons, pour notre part, qu'en sourire.

En tout état de cause, c'est vrai, M. PAPI, que le modèle qui est le vôtre est sans doute le meilleur, mais je ne m'y résoudrai jamais. Il a consisté à multiplier par dix l'assistance et l'aide sociale dans notre pays pour accompagner ceux qui étaient considérés en situation de précarité et nous a conduits en même temps à multiplier par quatre ou cinq le chômage. Mon modèle ne consiste pas à augmenter sans cesse les dispositifs d'assistance mais à apporter du travail à chacun dans mon pays, à récompenser l'effort et le mérite.

Concernant le logement, vous vous êtes plu à critiquer notre politique de logement, mais je suis quand même étonné : cela fait deux ans que vous réclamez à une collectivité qui n'a pas

compétence en matière de logement de proposer une politique de logement. Nous vous le proposons depuis des mois, conformément aux engagements que j'avais pris. Nous avons fait l'état des lieux du logement dans le département auquel ont été associés les principaux acteurs, et nous nous retrouvons aujourd'hui, après la tenue de nombreuses commissions, pour prendre des positions dans un domaine qui ne nous incombe pas. Or, vous avez été incapables, tout au long de ces débats, de faire la moindre proposition. Je serais curieux de savoir si, aujourd'hui, en séance plénière, vous serez en mesure d'en faire.

Pour avoir écouté votre propos, vous n'avez rien proposé et avez fait digression avec le CICA. D'un côté, vous nous dites de vendre à la découpe et, d'un autre côté, de conserver la présence du conseil général. En outre, vous reprochez à la majorité aujourd'hui de proposer enfin des solutions après en avoir réclamé pendant deux ans.

C'est vrai, c'est la culture communiste qui le veut, dire tout et le contraire de tout démontre à quel point vous êtes incohérents dans votre démarche. Oui, M. PAPI, comme vous je constate aujourd'hui que les flux de circulation ont augmenté de près de 20 % sur le passage de Vintimille/Menton et sur l'autoroute A8 dans la traversée de notre région. Ce n'est pas faute d'avoir, depuis près de quinze ans, mené le combat et alerté sur ce sujet. Mais, alors que nous étions sur le point d'aboutir en 1997, sur le Lyon/Turin et le canal Rhin/Rhône pour transporter des marchandises par feroutage ou par voie navigable, sur l'autoroute A51 et sur les désenclavements transalpins pour lesquels nous avons lancé les premières enquêtes publiques et étions arrivés presque au terme des études, c'est le ministre communiste des Transports, M. GAYSSOT, qui, d'un trait de plume, en juin 1997, a rayé de la planification de la carte française l'ensemble de ces projets. Alors, si aujourd'hui, en ces mois de juin et juillet 2005, nous avons à subir les conséquences de la surcharge de l'autoroute A8 à cause de l'incident du Fréjus, c'est votre responsabilité et votre responsabilité seule si l'ensemble de ces projets ont échoué.

M. KNECHT, vous nous incitez à la vigilance. C'est extraordinaire ! En ce qui vous concerne, je n'entends, depuis que nous partageons ensemble le débat démocratique dans cette assemblée, cher Jean-François KNECHT, que des appels à la vigilance, à la mise en garde, compte tenu de notre incapacité supposée à respecter nos engagements. Force est de constater de votre part que vous approuvez vous-même, finalement, dans vos propos, les résultats qui sont les nôtres, en saluant l'amélioration de nos dépenses budgétaires, mais vous souhaitez, néanmoins, voter contre.

Vous avez essayé de dire, pour étayer votre prise de position, que nous étions en baisse sur la consommation et sur l'inscription des crédits routes. Permettez-moi de vous rappeler qu'en 1999 les crédits routes représentaient 46 M€ ; en 2000, 57 M€ ; en 2001, 91 M€ ; en 2002, 108 M€ ; en 2003, 118 M€ ; en 2004, 126 M€. Mais, comme d'habitude, vous n'avez pas dû lire les pages de votre rapport jusqu'au bout, ou alors vous avez préféré les oublier.

Le budget des routes est non seulement en augmentation, mais qui plus est, il est consommé à 100 %. Les faits sont têtus, mais ils sont là, M. KNECHT, pour vous démentir, tout comme d'ailleurs sur l'APA, puisqu'il y a un solde net de 50 M€ alors que cette prestation est compensée par l'Etat. Je tiens à vous rappeler que depuis la décentralisation de l'APA par le gouvernement socialiste, le coût supplémentaire pour le conseil général est de 163 M€ nets après compensation par l'Etat de sa participation. Ce sont des chiffres irréfutables, même s'ils vous dérangent.

S'agissant du plan « collèges avenir » qui a été adopté à l'unanimité, vous dénoncez le non respect, dès cette année 2005, du calendrier. Je vous rappelle que nous avons voté le plan « collèges » en 2004 et que j'avais annoncé clairement que l'année 2005 serait celle des études parce que, permettez-moi de vous dire que, pour construire quinze collèges neufs, vingt et un gymnases neufs, pour réhabiliter vingt-six collèges anciens dont six collèges Pailleron dont j'hérite, ce n'est pas en un an que nous allons régler le problème. J'ai bien dit que c'était un programme dont

lesancements de chantiers s'étaleraient d'ici 2010 et dont la réalisation finale s'achèverait en 2013, c'est-à-dire correspondant, peu ou prou, à l'étude démographique que nous avons faite et qui montre que nous avons besoin d'apporter des réponses étalées sur ce calendrier. Lorsque je vois, M. KNECHT, les leçons que vous nous donnez, alors que pendant huit ans la Région n'a pas réussi à déposer la première pierre du lycée de Drap. Je me réjouis enfin, à titre personnel, ayant toujours soutenu ce projet, que celui-ci puisse enfin voir son chantier démarrer. Il est toutefois regrettable qu'un certain nombre de vos amis s'opposent au démarrage du chantier du collège de Vence dans le lieu le plus explosif du département des Alpes-Maritimes en matière de démographie scolaire.

En tout cas notre calendrier sera tenu et l'année 2006 sera celle de la montée en puissance avec l'ouverture des chantiers nécessaires. Donc, n'essayez pas de fausser la réalité de la démarche engagée par le conseil général.

M. ESTROSI.- Vous pouvez considérer, M. KNECHT, que l'administration départementale fonctionne bien, et je lui rends hommage, mais il n'en demeure pas moins que le président du conseil général et ceux qui le soutiennent dans son action sont aussi de bons chefs d'orchestre.

En outre, au cours des deux dernières années, il se trouve que l'opposition départementale a voté à l'unanimité 95 % des dossiers, vous me permettez donc de vous y associer parce que c'est aussi cela les valeurs républicaines telles que je les apprécie et telles que je les considère.

Parallèlement à cela, alors que nous présentons une décision modificative qui respecte nos engagements, je dis aux électeurs des Alpes-Maritimes : attention, qu'en serait-il si le parti socialiste et ses amis politiques avaient en charge l'exécutif du département comme ils ont en charge aujourd'hui l'exécutif de la région ? Je vous invite à comparer les chiffres.

Sur un budget primitif quasiment équivalent, la DM1 du conseil général des Alpes-Maritimes est de 71 M€, alors que celle du conseil régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur affiche un montant dix fois plus élevé. Par ailleurs, dans cette DM1, les reports s'élèvent à 228 M€ en dépenses et 214 M€ en recettes. En outre, il convient de noter que l'encours de la dette est de 231 € par habitant au niveau de la collectivité régionale alors qu'il est seulement de 130 € par habitant pour le conseil général des Alpes-Maritimes. Enfin, les dépenses d'investissement sont de 99 € par habitant, inférieures de 20 % à la moyenne des régions, là où le conseil général des Alpes-Maritimes investit 285 € par habitant.

M. ESTROSI.- Les électeurs des Alpes-Maritimes ont décidé de reconduire une majorité forte, solide et absolue, au conseil général des Alpes-Maritimes parce qu'ils mesurent au quotidien, dans les politiques que nous conduisons, qu'ils ne se sont pas trompés.

Enfin, je tiens à vous remercier, M. KNECHT, pour ce communiqué si généreux de votre part que j'ai cru lire dans les pages de notre grand quotidien régional le lendemain de mon entrée au gouvernement de la République, où vous-même vous réjouissiez que, pour la première fois depuis si longtemps, il y ait enfin un représentant des Alpes-Maritimes qui siège au gouvernement de la France et que ce ne pouvait être qu'une bonne chose pour le département des Alpes-Maritimes. Votre sollicitude me touche, mais je n'ai pas besoin d'un intermédiaire tel que vous entre les habitants des Alpes-Maritimes et moi. C'est toujours à eux que je m'adresserai, comme je l'ai toujours fait par le passé. Ils m'ont toujours témoigné leur confiance et je pense qu'ils continueront longtemps encore à le faire.

Enfin, vous avez voulu, les uns et les autres, porter le débat sur le terrain politique et politicien, mais c'est normal quand on a un président du conseil général ministre à la tribune.

Vous faisiez référence tout à l'heure aux grands projets, aux grands défis sur lesquels j'ai terminé mon propos d'introduction, en souhaitant que je les réussisse, mais dans le même temps, vous voudriez que l'on ne dispose pas de tous les moyens pour y parvenir., il y a donc là aussi beaucoup de contradictions. Cela fait trente ans que le département des Alpes-Maritimes est ignoré par beaucoup de gouvernements successifs, de gauche comme de droite. Nous réussirons les pôles de compétitivité, la LGV, le tunnel de Tende, les quelques dossiers que vous avez évoqués. Je serai plus mesuré sur la cour d'appel, vous disant que cela ne relève pas de ma compétence. En tout cas, sur les dossiers que je viens d'évoquer et d'autres encore, je veillerai, M. KNECHT, à ne pas vous décevoir.

J'en terminerai enfin sur mon ministre de tutelle. Etre délégué du ministre d'Etat de l'Intérieur, de l'Aménagement du territoire, de la Sécurité intérieure, de la Sécurité civile, des Collectivités locales est un immense honneur.

Parce que nous parlons le langage du peuple, parce que nous entendons le peuple qui est en détresse et réclame que ses élus agissent, que les gouvernements passent à l'action et soient capables de dire que quand quelqu'un est responsable dans notre pays, il doit être jugé par ses citoyens, pour ces raisons nous soutiendrons le ministre de l'Intérieur parce que, avec lui et avec ce gouvernement, nous allons faire reculer dans notre pays l'extrême droite, la pauvreté et la violence. Telle est notre détermination aussi dans la majorité du département des Alpes-Maritimes (*applaudissements*).

Je vous propose que nous passions maintenant à l'ordre du jour en toute sérénité.

La parole est à M. REVEL, notre rapporteur.

Ainsi que la loi le veut, je confie à M. Charles-Ange GINÉSY la présidence de l'assemblée départementale le temps du débat sur le compte administratif.

M. le Président quitte la séance et confie la présidence de séance à M. GINÉSY.

1. Projet de compte administratif 2004

M. REVEL.- Merci M. le Président. Nous allons reprendre le cours des choses. Je suis le rapporteur du budget mais que reste-t-il à dire maintenant ? Je crois que tout a été dit, à la fois par le président et par les membres de l'opposition, M. PAPI et M. KNECHT. Je me bornerai donc à répéter les chiffres que vous connaissez déjà et que l'on vous a rappelés depuis ce matin.

Les dépenses 2004 représentent 1 800 M€ et les recettes 989 M€, ce qui dégage un déficit de clôture de 19 M€. Après reprise de l'excédent cumulé fin 2003 de 70,2 M€, le résultat cumulé fin 2004 fait apparaître un excédent de 51,2 M€.

L'investissement a été exécuté à 83 % et le fonctionnement à 97 %.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 137,4 M€ et les recettes de fonctionnement à 851,5 M€.

Le taux d'exécution des recettes est de 90 %.

L'exercice 2004 est caractérisé par l'importance des investissements dont le volume augmente de près de 48 M€. Les dépenses de fonctionnement sont elles aussi en hausse par rapport à l'exercice 2003 du fait de la prise en charge par le Département des allocations du RMI qui représentent une inscription supplémentaire de près de 75 M€, et des dépenses d'APA qui ont augmenté de plus de 15 M€. En effet, plus de 2 000 bénéficiaires supplémentaires ont été

enregistrés en 2004. Par contre, en matière de frais de personnel et de paiement d'intérêts de la dette, nous sommes au-dessous de la moyenne nationale.

En ce qui concerne les recettes, la fiscalité locale représente plus de 57 % des recettes. Les droits de mutation s'élèvent à 220 M€ et la fiscalité locale s'établit à 314 M€, ce qui reflète la stabilité de la pression fiscale. En revanche, il serait bon de s'interroger sur la recherche de recettes autres que fiscales, des recettes directes qui peuvent être développées d'une façon ou d'une autre. Je crois qu'il est de bon ton de s'y pencher.

Voilà, mes chers collègues, M. le Président, les chiffres de ce compte administratif qui a été largement débattu précédemment.

M. GINESY.- Je vous remercie, M. le Rapporteur, pour ce rapport brillamment et brièvement exposé.

Il avait été convenu en réunion des présidents qu'il n'y avait pas d'interventions, mais y a-t-il des interventions souhaitées ?

M. PAPI.- Merci M. le Président. Etant donné que, dans l'intervention générale, j'ai évité d'aller très loin dans l'examen des chiffres, simplement, et pour ne pas rallonger nos débats puisque nous avons une journée chargée, je voudrais faire noter que, en dehors du fait que - et les chiffres sont têtus - certes en volume les investissements augmentent mais en proportion ils diminuent, il faut voir aussi que la compensation par l'Etat indiquée en page 15 du rapport laisse apparaître un solde négatif de 5 M€ par rapport aux nouvelles dépenses du RMI, contrairement aux engagements qui avaient été pris de transférer les sommes équivalentes à l'euro près.

Par ailleurs, on peut observer que le différentiel entre la progression des dépenses et des recettes de fonctionnement (recettes de fonctionnement qui sont en augmentation) était de 4 M€ entre 2002 et 2003, il passe entre 2003 et 2004 à 24 M€, soit six fois plus. C'est quand même une progression qui est aussi spectaculaire qu'inquiétante et il est difficile d'imputer cette progression à la seule croissance due à la mise en place de l'APA parce que celle-ci était déjà intégrée aux comptes de 2003.

Je terminerai par un souhait qui concerne l'utilisation des emprunts revolving : je souhaiterais que les membres de notre assemblée soient informés sur les incidences financières de l'utilisation de ces crédits revolving parce qu'il s'agit d'une technique qui avait été d'ailleurs souhaitée par le rapport de la chambre régionale des comptes mais, ceci étant, leur utilisation doit être mesurée et, pour qu'on ait bien conscience de la mesure, il serait de bonne pratique que nous ayons régulièrement des informations sur l'impact au point de vue intérêts de l'utilisation de ces crédits revolving.

Je vous remercie.

M. GINESY.- Je vous remercie pour votre intervention. Le rapporteur veut-il répondre sur ce propos ?

M. REVEL.- Sur le crédit revolving, sur les chiffres il est certain qu'on peut toujours en discuter. Je ne veux pas mettre en doute la parole de Marius PAPI mais c'est toujours des décalages d'une année sur l'autre. En principe, on utilise le crédit revolving en fin d'année pour combler le solde de l'investissement et il est remboursé immédiatement. Il n'y a aucun agio, aucune perte, cela s'annule immédiatement en recettes et en dépenses. On peut l'utiliser aussi en le renforçant comme un crédit normal, mais ça n'a pas été le cas cette année.

M. GINESY.- Merci pour cette réponse. J'apporterai un complément d'information au sujet des allocations de RMI puisque, effectivement, vous avez bien noté qu'il y avait 78 M€ de dépenses et 75 M€ de recettes en réalité, mais l'Etat s'est engagé à compenser ce différentiel. Pour 2004, l'Etat apportera en 2005 la compensation nécessaire pour retrouver l'équilibre sur ce sujet. Ceci est inscrit en report.

Nous pouvons mettre aux voix ce rapport.

Le compte administratif 2004, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition des groupes socialiste et communiste).

Je vous remercie. Nous pouvons demander au président de bien vouloir reprendre la séance s'il le souhaite.

M. VINCIGUERRA.- M. le Président, puis-je vous signaler que le Code général des collectivités territoriales ne s'applique pas dans cette assemblée, c'est absolument anormal.

Retour en séance de M. ESTROSI.

M. GINESY.- Je pense que le président qui rentre en séance et va reprendre son siège vous répondra sur le sujet.

M. VINCIGUERRA.- Merci beaucoup.

M. ESTROSI.- Le compte administratif a été voté ? Je vous en remercie.

C'est maintenant à vous de sortir, M. le Payeur, pour le compte de gestion.

M. le Payeur départemental quitte la séance.

2. Compte de gestion 2004.

M. ESTROSI.- C'est à M. REVEL, notre rapporteur, de présenter le dossier. Je lui précise qu'il y a une note au rapporteur.

M. REVEL.- L'objet du rapport n° 2 est de vous soumettre le compte de gestion du payeur départemental.

Suite au rejet intervenu en date du 15 juin, le compte de gestion est modifié, comme le compte administratif, pour le budget principal et le budget annexe du parking silo et du CICA.

Le budget principal de l'exercice se traduit par un déficit de 19 506 000 €. Le total des dépenses s'élève à 1 800 M€, le total des recettes à 989 M€.

Budget annexe du CICA : le compte est clôturé avec un excédent de 48 781 000 €.

Budget annexe du parking silo : le compte 2004 est clôturé avec un excédent de 186 053 €.

M. ESTROSI.- Y a-t-il des interventions ?

M. KNECHT.- Cette délibération attestant d'une régularité et d'une conformité d'écritures comptables, nous approuverons cette délibération.

M. ESTROSI.- Je vous remercie. Pas d'autre intervention ? Je mets aux voix.

Le compte de gestion 2004, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Vous pouvez inviter M. le Payeur départemental à reprendre son siège.

Retour en séance de M. le Payeur départemental.

M. VINCIGUERRA.- Je voudrais revenir sur ce que je considère comme un incident de fonctionnement. Il y a des représentants syndicaux du foyer de l'enfance qui sont dans le hall. Certains d'entre eux souhaitent assister à la séance. On leur répond systématiquement que l'assistance à la séance se fait sur invitation. Ceci est en contradiction avec le Code général des collectivités territoriales. Je vous prie de me répondre sur ce sujet et, quelle que soit votre réponse, je voudrais que ma question et votre réponse soient portées au procès-verbal. Merci.

M. ESTROSI.- M. VINCIGUERRA, je vais vous dire les choses telles que je les pense. Les représentants du foyer de l'enfance qui avaient invité à une grande manifestation devant le conseil général, ce matin, pour la séance plénière, se retrouvent douze devant l'entrée du conseil général (12 pour 253 personnels au foyer, que chacun le sache). La tribune du public n'est pas faite pour les manifestants. Je pense que chacun d'entre vous en conviendra. Nous entretenons des relations franches et courtoises, je vous pose la question : est-ce que la tribune du public est faite pour le public dans le cadre du fonctionnement démocratique de nos institutions, ou est-ce qu'elle est faite pour accueillir des gens qui ont annoncé qu'ils venaient au conseil général pour manifester ?

M. VICTOR.- Tant qu'ils ne manifestent pas dans l'enceinte, où est le problème ?

M. ESTROSI.- Ils sont venus manifester au conseil général. C'est un constat. J'ai demandé en contrepartie à Mme Jacqueline HÉRICORD, présidente du foyer de l'enfance, de bien vouloir les recevoir pour enregistrer leurs revendications et pouvoir en débattre avec eux tout à fait librement dans le cadre du dialogue social. Il ne s'agissait que de cela. Vous comprendrez que, devant assurer la police de séance, je ne peux pas en votre nom, car vous pourriez me le reprocher, accepter que des gens qui ont annoncé qu'ils venaient manifester devant le conseil général, au-delà de leur accorder une ouverture au dialogue social, puissent venir manifester dans l'enceinte de l'assemblée.

M. VINCIGUERRA.- Le souci n'est pas celui de savoir s'ils manifestent ou s'ils ne manifestent pas, ce qu'ils représentent ou ce qu'ils ne représentent pas.

Leur demande est extrêmement simple : elle est que un ou deux d'entre eux puissent simplement assister, pendant un court moment, à cette assemblée. Leur problème n'est pas du tout de manifester dans l'enceinte de l'assemblée. Je demande tout simplement que le Code général des collectivités territoriales soit appliqué dans la sérénité. La demande que je vous fais est une demande sereine et non agressive. Je souhaite que le Code général des collectivités territoriales soit appliqué dans la mesure où je garantis que les gens qui sont là auront un comportement parfaitement citoyen et normal.

M. ESTROSI.- Puisque vous me transmettez leur demande qu'ils auraient pu me formuler directement, j'accepte que deux membres du foyer de l'enfance qui décident de ne plus être catalogués comme manifestants mais comme simples citoyens des Alpes-Maritimes, ainsi que le Code général des collectivités territoriales accorde à chaque citoyen du département des Alpes-Maritimes qui le souhaite de participer à une réunion publique sans manifester, d'une manière ou d'une autre, une approbation ou une désapprobation, puissent en tant que citoyens être dans la tribune. Ce ne sont pas des représentants du foyer de l'enfance, ce sont des citoyens.

Rapport n° 3.

3. Projet de décision modificative n° 1 (BS) pour 2005.

M. ESTROSI.- Il y a une note au rapporteur, M. le Rapporteur général du budget.

M. REVEL.- En effet, M. le Président, à la suite d'une dernière analyse des services du Département, le reversement des excédents des budgets annexes sur le budget principal ne peut intervenir sur 2004 mais doit se faire sur 2005. Il y a donc une correction de 429 000 € qui est enregistrée en baisse en dépenses et il y a la même somme en recettes. Il n'y a donc pas de modification dans la globalité du budget.

Le budget, qui s'établit à un volume réel de 71 M€, est financé par le résultat cumulé de 2004 pour 51,2 M€ et par des recettes nouvelles pour près de 20 M€.

Les reports de 2004 s'élèvent en dépenses à 13 M€ dont 8,7 M€ en investissement et 4,3 M€ en fonctionnement et, en recettes, à 1,1 M€. Il a été dit en début de séance tout le bien que pensait M. le Président et nous-mêmes de cette décision modificative qui, il est vrai, est très faible pour une DM1. Elle est caractérisée par l'inscription de nouveaux crédits d'investissement : 15 M€ sont inscrits pour respecter nos contrats de plan départementaux, ce qui est important. Les AP/CP sont respectés dans leur grande majorité. Il est même inscrit 2 M€ d'augmentation par rapport aux 51 M€ du BP pour le SDIS et 2 M€ sont ajoutés pour l'enseignement et la recherche.

Cette DM1 est équilibrée par des recettes nouvelles : la fiscalité directe locale pour 1,7 M€ ; la DGF et la taxe sur les conventions d'assurance pour 1,7 M€ ; les plus-values sur les droits immobiliers pour 12 M€ ; les revenus des domaines pour 2,5 M€ ; la compensation de l'Etat au titre de la loi sur le handicap pour 1,4 M€.

Je vous ai lu la note sur les corrections à apporter pour passer de 51 M€ à 50,8 M€. Avec ces derniers chiffres, je crois avoir résumé cette décision modificative n° 1 qui a été largement débattue en début de séance.

M. ESTROSI.- Merci M. le Rapporteur général du budget.

Je pense que tout a été dit sur le sujet. Pas d'intervention ?

Je mets aux voix le rapport n° 3.

La décision modificative n° 1 pour 2005, mise aux voix, est adoptée à la majorité (opposition des groupes socialiste et communiste).

Nous passons au rapport n° 4 et je donne la parole à Mme la Vice-présidente GIUDICELLI.

4. Règlement financier.

Mme GIUDICELLI.- M. le Président, il s'agit de la suite logique de l'audit réalisé par le cabinet KLOPFER qui va fixer un cadre précis et cohérent, applicable par l'ensemble des services de la collectivité, rappelant les principes fondamentaux de la comptabilité publique. Ce règlement rappelle l'organisation budgétaire et comptable à travers une meilleure lisibilité du circuit de la dépense, et notamment le rappel des quatre grands principes budgétaires : annualité, unité et universalité budgétaire, indépendance des exercices et permanence des méthodes.

Nous vous proposons également de mettre en place des règles de validité et de caducité en matière d'autorisations de programme. Cette révision des autorisations de programme sera de la compétence de l'assemblée, nous ne pourrons intervenir que par délibérations budgétaires.

Ce règlement financier améliorera par ailleurs la tenue de la comptabilité d'engagements. Ces règles ont pour but de fournir une image sincère et fidèle de la situation budgétaire et comptable en connaissant à tout moment les engagements pris par la collectivité et pas a posteriori. Ce règlement dote, grâce à vous, la collectivité de procédures qui lui permettent d'opérer un véritable contrôle de gestion dans l'exécution de son budget.

M. ESTROSI.- Je vous remercie. Qui souhaite intervenir ? **M. KNECHT.**

M. KNECHT.- M. le Président, mes chers collègues, comme l'a rapporté Mme la Vice-présidente, cette délibération est la conséquence de l'audit réalisé par le cabinet KLOPFER que nous avons très longuement évoqué à l'occasion du budget primitif 2005, en décembre 2005, suite à la communication que vous aviez loyalement faite à l'opposition des conclusions de ce rapport dont je rappelle quand même que, à la fois dans l'esprit et dans la lettre, il marquait d'une façon tout à fait solennelle que jusqu'alors, et en tout état de cause jusqu'à l'exercice 2003 inclus, vote du budget primitif inclus, les grands principes que vous décliniez à l'instant, Mme la Vice-présidente, de la comptabilité publique n'avaient pas été respectés dans ce département, qu'il s'agisse de l'annualité, de l'universalité budgétaire, de l'indépendance des exercices et de la permanence des méthodes.

A l'heure où j'interviens, nous aurions souhaité, tous autant que nous sommes sur les bancs de l'opposition, avoir une délibération nous informant sur les diverses suites comptables, juridiques et budgétaires qui avaient été données à l'audit KLOPFER, notamment la question, si ma mémoire ne me fait pas défaut, des 23 M€ au titre de l'aide sociale du budget 2003 qui avaient été intégrés, je crois, au budget 2004, là encore si ma mémoire ne me fait pas défaut, et puis sur toute une série d'anomalies.

Au lendemain de cette évocation de décembre 2004, je vous avais écrit, M. le Président, en vous indiquant que, pour ce qui nous concernait, une analyse à la fois lucide, responsable et sereine de la situation nous conduisait à vous suggérer de saisir la chambre régionale des comptes afin de valider, d'infirmer ou de confirmer les conclusions de cet audit sur les budgets précédents, sur leur exécution et sur les comptes administratifs. Vous avez eu l'élégance de me faire, dans les jours qui ont suivi, un accusé de réception sur ce point en m'indiquant que vous saisissiez le directeur général des services de ces questions. Je n'ai pas eu le plaisir, six mois après, d'avoir une traduction concrète plus avant des suites données, si ce n'est que je sais indirectement, m'intéressant à la vie de cette maison, que vous avez passé un marché à procédure adaptée sur du conseil en la matière qui se trouve réalisé, à l'heure où nous parlons, par le cabinet KLOPFER. Nous n'en savons pas davantage et nous souhaiterions réellement être éclairés sur cette question.

C'était le premier volet important de mon intervention.

Le second, M. le Président, et je souhaiterais réellement que, sur l'ensemble de ces bancs, on en prenne la mesure, est la conséquence directe de l'adoption de ce nouveau règlement financier. Le règlement qui est joint est réellement un document tout à fait complet, orthodoxe, conforme à l'esprit et à la lettre de la comptabilité publique aujourd'hui dans une collectivité territoriale. On pourrait même éditer ce document à part, si j'ose dire, et le donner à toutes les personnes qui pourraient s'intéresser à ces questions, comme l'ensemble des élus locaux de ce département. Donc, de ce point de vue là, sur le plan technique, il n'y a aucun reproche à faire, même mineur, et ce document est parfaitement un cadre de référence.

La chose importante, M. le Président, et je souhaiterais que vous nous en disiez davantage aujourd'hui, et au plus tard lors de notre prochaine session, est que l'adoption de ce règlement, et notamment l'abandon des autorisations de programme ou des autorisations

d'engagement au-delà d'un certain délai, va bouleverser, et le mot est faible, toute une série de décisions, de promesses ou de programmations, notamment dans certaines vallées du haut pays, dont nous savons toutes et tous ici, officieusement en tous les cas, qu'elles seront de fait abandonnées parce que périmées, parce que faisant référence à des décisions qui ont été prises au-delà des délais que vous fixez maintenant.

Je crois en la matière qu'il faut faire effort à la fois de transparence, de clarté et de responsabilité et que, au plus tard lors de la prochaine session, une délibération nous soit présentée qui inventorie, qui répertorie l'ensemble des décisions qui, logiquement, et nous en convenons plutôt dans leur ensemble, devront être abandonnées de façon à tirer un trait sur certains mécanismes budgétaires et politiques qui effectivement faisaient beaucoup d'effet d'affichage par rapport à des réalisations ou à des travaux dont on savait très bien, à l'époque où ils ont été annoncés, qu'à la fois sur un plan technique mais surtout sur un plan financier, ils ne pourraient être réalisés.

Je vous remercie par avance des précisions que vous pourrez nous apporter, tout particulièrement sur les deux points importants que j'ai développés à l'instant.

M. ESTROSI.- Mme la Vice-présidente.

Mme GIUDICELLI.- Ces propositions de règlement financier satisfont complètement M. KNECHT et je le comprends parce que je crois qu'il faut féliciter notre président d'avoir le courage de prendre à bras-le-corps les conclusions de l'audit du cabinet KLOPFER.

Sur certains points qu'il a évoqués en faisant des critiques sur le passé - sur lesquelles je ne peux pas répondre, je vous laisserai faire, M. le Président, sur les suites à donner ou pas au rapport de la chambre régionale des comptes - mais sur certains points, c'était lié à la M52 qui date d'il y a un an, peut-être une précision, à savoir que cela représente beaucoup de travail pour l'ensemble des services, mais ce contrôle de gestion sera très lourd à mettre en place et, bien évidemment, il y aura aussi des formations qui seront faites et proposées à l'ensemble des agents concernés.

M. ESTROSI.- M. KNECHT, je remercie Mme GIUDICELLI de vous avoir apporté ces précisions. Je n'ai que peu de choses à ajouter.

D'abord, je vous remercie de considérer que le document que nous vous présentons aujourd'hui est parfaitement adapté et, une fois de plus, vous voyez que nous nous rejoignons.

Qu'ai-je souhaité faire ? Je ne suis pas là pour ressasser le passé, je suis là, et je l'ai dit le premier jour, en septembre 2003, où mes collègues m'ont fait confiance pour présider cette assemblée, pour impulser ma vision de la gestion d'une collectivité territoriale. Ils m'ont donné leur feu vert pour le faire, ils m'ont soutenu. Chacun dans sa délégation a pris sa part de responsabilité à cette réforme. Un département d'il y a dix ans ou d'il y a vingt ans n'est pas un département de 2003, 2004 ou 2005, et la France d'il y a vingt ans n'est pas celle d'aujourd'hui. Je sais bien que les communistes rêveraient que nous en soyons encore à soutenir les visions de ceux qui se trouvaient jusqu'en 1990 derrière le mur de la honte ou le rideau de fer et que c'est comme cela qu'ils considèrent que nous pouvons imposer un vrai modèle à notre pays, mais nous, nous considérons qu'un pays qui ne se réforme pas et qu'une collectivité qui, en fonction de l'évolution de la société, d'une situation économique et sociale, du paysage institutionnel, ne se réforme pas, est une collectivité qui rétrograde. J'ai donc proposé un train de réformes que nous avons menées tambour battant, réformes de notre administration, réformes de nos procédures financières, sans compter celles qui nous sont imposées avec la nouvelle M52, etc., et, pour ce faire, j'ai fait appel à la maison d'audit qui est utilisée par près de 80 % des collectivités, de gauche comme de droite, dans notre pays.

J'ai dit ceci : je veux réaliser plus, à de meilleurs coûts. Je vous ai invité, avec votre ami Bernard ASSO, à coprésider la commission d'évaluation et d'exécution des marchés publics. Je dois dire que vous faites un très bon travail, l'un et l'autre, à la tête de cette commission dont nous commençons à enregistrer les résultats et, si nous les retrouvons d'ailleurs partiellement dans le compte administratif et, encore mieux, dans les taux d'exécution du début de l'année 2005, c'est quelque part parce que le monde de l'entreprise sent bien qu'ici il y a une volonté de réformer les comportements pour dynamiser l'action en matière d'investissement dans le département des Alpes-Maritimes.

Aujourd'hui, je veux vous dire à propos du cabinet KLOPFER, que j'ai transmis, conformément à mes engagements, l'audit au président de la chambre régionale des comptes, je l'ai transmis au contrôle budgétaire du préfet. Ces documents sont entre leurs mains parce que je suis avide de transparence et de vérité.

Pour ce qui est de la gestion des autorisations de programme, n'effrayez pas les communes du haut pays, n'effrayez pas celles et ceux qui, quelquefois, votent pour moi à 97 % au premier tour. Je sais que là-dedans il doit y avoir bon nombre de vos électeurs qui considèrent que je suis meilleur que vous pour assumer les responsabilités qui sont les miennes. Ce sont les premiers à avoir été réunis, et vous étiez là, au Palais Sarde, lorsque je leur ai présenté l'ensemble de ces réformes. Ce sont les premiers à les avoir approuvées parce que nous dynamisons leurs investissements grâce à cela.

Qui plus est, ce que nous votons aujourd'hui, mes chers collègues, n'est pas rétroactif, c'est-à-dire que tout ce qui a été voté précédemment est toujours valide et toutes les procédures que nous engageons aujourd'hui s'ajoutent aux procédures antérieures. Vous verrez que nos communes continueront à dépenser, à investir et à le faire mieux, forcément. Nous immobilisons de l'argent en autorisation de programme sans pouvoir ouvrir les crédits correspondants, ce qui nous empêchait, pour un certain nombre de communes qui avaient bien avancé, de pouvoir leur débloquer en temps et en heure les subventions dont elles avaient besoin parce que nous n'avions plus suffisamment de disponibilités sur la ligne des aides aux communes. Ainsi, en toilettant tout cela, nous rendons plus de disponibilités et, au contraire, vous le verrez d'ailleurs à la fin de l'année au compte administratif 2005, nous aurons dépensé plus, avec ce règlement financier, en faveur des communes du haut pays des Alpes-Maritimes que nous ne dépensions précédemment.

Par ailleurs, je tiens à souligner que les communes des Alpes-Maritimes nous demandent d'apporter un complément de participation parce que la Région ne veut pas apporter sa contribution aux communes du département des Alpes-Maritimes.

On est ainsi passé de 31 M€ en 2002 à 9 M€ en 2004 soit moins 374 % d'aide de la part de l'exécutif socialiste en faveur des communes des Alpes-Maritimes, là où, dans le même temps, nous sommes passés de 45 M€ en 2002 à 100 M€ en 2004, c'est-à-dire plus de 100 % d'aide supplémentaire au bénéfice des communes du département des Alpes-Maritimes.

Alors qui va vous croire, M. KNECHT, lorsque vous dites aux communes des Alpes-Maritimes qu'elles seront demain moins aidées par le conseil général qu'elles ne l'étaient jusqu'alors ? Vous n'êtes pas crédible.

M. KNECHT.- M. le Président, d'un mot, ne mélangeons pas deux choses.

M. ESTROSI.- Je ne mélange rien.

M. KNECHT.- Je n'ai jamais parlé de la politique d'aide aux communes, je parle des importants travaux prévus, promis, annoncés, notamment en matière routière et, pour être tout à fait précis, dans certaines vallées comme celle du Cians. Ayons le courage de dire qu'un certain nombre de choses qui ont été annoncées ne se feront pas. Là encore, les faits sont têtus. J'entends bien qu'il ne s'agit pas de revenir sur des engagements passés et notamment ceux des contrats départementaux en ce qui concerne les collèges et les points noirs routiers que nous approuvons parfaitement, mais pour tout ce qui est antérieur à 2003, faisons-en l'inventaire.

Deuxième chose, je souhaite, pour la clarté à la fois de ceux qui nous écoutent ou de ceux qui nous suivent notamment au travers du site Internet, qu'on reste dans cette assemblée, pardonnez-moi, M. le Président, sur des débats départementaux sans qu'il soit fait en permanence des comparaisons avec la Région. Restons-en sur le département et, encore une fois, sur le bilan de ce qui a été fait et de ce qui ne pourra pas être fait et je souhaite pouvoir examiner ce bilan de transparence lors de la prochaine session.

M. ESTROSI.- On va mettre un terme à tout cela parce que, là encore, nous en avons fait la démonstration ce matin, nous avons augmenté la contribution pour les routes du département de 46 M€ à 126 M€ ! En plus de cela, nous la consommons à 100 %. Comment pouvez-vous oser dire que nous ne tenons pas nos engagements ! Citez-moi une seule collectivité en France qui, en augmentant d'autant sa part d'investissement, réussisse à consommer ses crédits à 100 %.

M. BALARELLO.- M. le Président, juste un mot pour répondre à M. KNECHT quand celui-ci indique qu'il ne faut pas parler des subventions régionales. M. KNECHT, vous ne connaissez pas les problèmes parce que toutes les communes du haut pays, c'est-à-dire les trois quarts des communes, ont des financements croisés Etat, Région, conseil général et, s'il n'y a pas la subvention de la Région, on est obligé de faire appel davantage à la bourse de la collectivité locale ou au conseil général. Alors, quand vous dites au président de ne pas parler de la Région, c'est complètement ubuesque parce que vous ne connaissez pas les problèmes.

M. ESTROSI.- Merci de l'avoir précisé.

Je mets au vote le rapport n° 4.

Le dossier n° 4, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Tout cela pour être adopté à l'unanimité ! Mme GIUDICELLI, je vous félicite.

M. le président de la commission des finances, M. MARY, les rapports n° 5 et 6, s'il vous plaît.

5. Convention entre le conseil général et le CAUE des Alpes-Maritimes.

M. MARY.- M. le Président, il est question dans ce rapport n° 5 de l'actualisation de la convention passée en 1988 avec le CAUE, lui assurant un montant de ressources de 760 000 € par an sur la base du produit de la taxe départementale, ce qui implique une inscription d'un crédit supplémentaire de 151 000 €.

6. Octroi d'une garantie d'emprunt au profit de l'OGEC Fénelon à Grasse.

M. MARY.- Il est question de l'OGEC Fénelon qui sollicite la garantie du Département à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 500 000 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne. Ce prêt est destiné à financer les travaux d'extension du collège Fénelon, section internationale anglophone, à Grasse.

M. ESTROSI.- Y a-t-il une intervention ?

M. PAPI.- Une intervention au sujet du dossier n° 6.

Quand il s'agit de financer des investissements dans les établissements privés selon les modalités de la loi, nous votons en général les dossiers, mais-là, il s'agit de quelque chose qui va au-delà des obligations et, en plus, le rapport de M. le Trésorier nous inquiète.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous ne voterons pas sur ce dossier n° 6.

M. ESTROSI.- Je comprends. Vous n'aimez pas l'enseignement privé. Ceci étant, je veux rappeler...

M. PAPI.- C'est tout à fait ce que j'ai dit !

M. ESTROSI.- Nous, nous aimons l'enseignement qui permet à chacun de pouvoir faire le choix de la meilleure transmission du savoir. C'est toute la différence entre vous et nous. Ceci étant, pour ne pas laisser croire à cette assemblée que ce que dit M. PAPI serait fondé de par la loi, je vous rappelle que le dossier Fénelon à Grasse a obtenu deux garanties départementales en 1992 et 1994, tout cela a fait l'objet d'une vérification de la chambre régionale des comptes qui était là de 1990 à 2000 et qui n'a rien trouvé à y redire, et c'était à hauteur de 100 % pour deux emprunts de 609 796 € chacun, souscrits auprès de la Société Générale. Le capital restant dû à ce jour s'élève à 224 674 € pour le premier et à 161 683 € pour le second. D'autres établissements scolaires privés en contrat d'association avec l'Etat, puisqu'il s'agit non pas de collèges privés mais de collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat, ont bénéficié de garantie départementale, l'institut Saint-Joseph à Nice notamment.

Pourquoi ce rapport est-il présenté en assemblée plénière ? Tout simplement parce que la commission permanente n'a pas reçu, en avril 2004, la délégation de statuer sur l'octroi des garanties d'emprunt du Département concernant les associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 et non reconnues d'utilité publique.

Quel est le ratio prudentiel concernant ce type d'organisme et notre marge dans ce domaine ? C'est le plafonnement du risque, c'est-à-dire le montant total des annuités d'emprunt que peut garantir un département et qui ne peut excéder 50 % de ses recettes de fonctionnement. Le montant total comprend les annuités déjà garanties, que ce soit pour des organismes publics ou privés, et les annuités de la dette propre de la collectivité.

Pour l'année 2005, le montant total du capital garanti sur ce secteur est de 40 M€. Quant à l'annuité garantie plus l'annuité de la dette propre pour 2005, elle représente 37,38 M€, soit 4,33 % des recettes annuelles de fonctionnement. Le Département est donc très en deçà du ratio prudentiel.

Je mets au vote le rapport n° 5. Oui, M. CONCAS ?

M. CONCAS.- **D'un mot, M. le Président, nous allons voter cette délibération, tenant compte précisément de l'existence d'une hypothèque de premier rang consentie par l'OGEC Fénelon à la garantie non pas d'un emprunt mais de recettes. Il n'y a donc pas de difficulté à ce niveau compte tenu du fait de la garantie existante au bénéfice du conseil général.**

M. ESTROSI.- Merci, Maître, de l'avoir précisé.

Le dossier n° 5, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 6, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe communiste).

M. ESTROSI.- Mes chers collègues, il est 12 h 17. Nous avons, à la conférence des présidents, avec Jean-François KNECHT, Marius PAPI, Mme GIUDICELLI, M. BETTATI et M. TABAROT, décidé de faire du débat sur le logement un débat qui tiendrait en une heure. Je vous propose que nous ouvrons ce débat pour le clôturer à 13 h 15 précises, puis nous suspendrons la séance, si vous en êtes d'accord.

J'ouvre donc le débat sur le logement et je passe la parole tout d'abord à M. Fernand BLANCHI pour le rapport n° 7 et ensuite à Me BALARELLO pour les rapports 8, 9 et 10.

7. Etablissement public foncier départemental.

M. BLANCHI.- Merci M. le Président.

Pour construire des logements, il faut avant tout des terrains. Il s'agit donc, dans ce rapport, de solliciter la création de l'établissement public foncier départemental des Alpes-Maritimes, conformément aux articles L.321-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Cet outil permettra notamment d'engager une politique d'anticipation foncière, de porter des opérations de réalisation de logements et d'acquérir des terrains à vocation économique, agricole ou environnementale.

Ce sujet a été longuement débattu à plusieurs occasions et notamment en commission du logement. Nous avons défini les axes prioritaires d'intervention de cet établissement et, bien sûr, les bases de ses ressources.

M. ESTROSI.- Je vous remercie. J'interroge les différents groupes, souhaitez-vous que nous ayons un débat précis sur l'établissement public foncier départemental, ou souhaitez-vous que Me BALARELLO présente les trois rapports qui suivent et que nous ayons un débat global sur la politique du logement ?

Vous préférez un débat global ? D'accord. Me BALARELLO, pouvez-vous rapporter les dossiers 8, 9 et 10, s'il vous plaît ?

M. BALARELLO.- M. le Président, le rapport le plus important, tout au moins par la longueur, est celui concernant le logement des actifs dans les Alpes-Maritimes.

8. Politique de l'habitat et création d'un opérateur départemental.

Une première partie présente le logement des actifs et le logement dans les Alpes-Maritimes. Je vous rappelle qu'il y a 146 000 résidences secondaires et 455 000 résidences principales qui se divisent de la manière suivante :

- 39 000 logements locatifs sociaux publics
- 193 000 logements locatifs privés
- 223 000 logements occupés par leurs propriétaires

Je vous rappelle également qu'en 2004 nous avons tout de même lancé 1 363 logements sociaux qui ont été financés. Cette dotation, qui a été consommée en totalité par les différents opérateurs, est la plus importante de tous les départements de la région PACA.

Le rapport présente ensuite les très nombreuses actions menées par le Département et je tiens à souligner que la compétence logement n'est pas une compétence obligatoire des conseils généraux et c'est suite à une volonté de l'assemblée départementale, de votre volonté également, M. le Président, que nous avons appréhendé ce problème du logement qui est un des premiers problèmes du département des Alpes-Maritimes.

Parmi les aides du conseil général : nous avons les aides à la pierre, d'une part, et les aides à la personne, d'autre part.

En ce qui concerne les garanties d'emprunt, je vous rappelle que le montant total du capital garanti s'élève à 189 144 644 €.

Par ailleurs, les surcoûts fonciers ont représenté en 2004 un montant de 3 691 233 € portant sur 803 logements.

Ensuite, le rapport dresse le bilan des subventions allouées au titre des programmes d'acquisitions/améliorations et réhabilitations et celles octroyées aux communes et à leurs groupements.

S'agissant des aides aux particuliers, je vous informe que grâce à l'opération départementale de lutte contre la vacance de logements environ 100 logements, à ce jour, ont été remis sur le marché de la location.

Par ailleurs, 200 particuliers ont été aidés par le conseil général dans le cadre de l'accession à la propriété dans l'ancien.

Le rapport énumère également les actions conduites en faveur du logement des étudiants.

En outre, le fonds de solidarité pour le logement (FSL), qui à l'heure actuelle est de la compétence exclusive du conseil général, a permis d'aider 3 555 ménages pour un montant total de 302 951 €.

Des propositions d'évolution du règlement départemental, notamment concernant les surcoûts fonciers et l'aide à l'accession à la propriété vous sont également présentées dans ce rapport.

En outre, il est fait état dans ce document du patrimoine des opérateurs du logement social dans le département.

Enfin, la dernière partie du rapport énumère les missions du futur opérateur départemental : il devra privilégier les interventions en centre ville ou en centre bourg dans le tissu urbain ancien, il interviendra si nécessaire pour le compte de communautés d'agglomération et de communes et, outre les opérations d'acquisition de patrimoine, de constructions nouvelles, les opérations mixtes privé/public, l'opérateur pourra tester les nouvelles possibilités offertes par le gouvernement concernant la location/accession.

Je viens d'ailleurs, en date du 25 janvier 2005, de déposer une proposition de loi sur le bureau du Sénat, tendant à prendre en charge tous ces appartements dans le cadre de l'article 55 de la loi SRU, en les comptabilisant pour ne pas pénaliser les communes ni les organismes qui vont vendre des logements.

In fine, il nous est proposé pour le statut du futur opérateur départemental de retenir le choix d'une société d'économie mixte locale à vocation immobilière.

Voilà, M. le Président, ce très important rapport que j'ai essayé de résumer le plus rapidement possible.

M. ESTROSI.- Merci M. le Vice-président. Vous avez deux autres rapports sur le logement.

9. Politique du logement. Adaptation du règlement départemental.

M. BALARELLO.- J'ai deux autres rapports qui sont plus simples puisque le rapport n° 9 précise que, dans le prolongement du rapport « politique de l'habitat et création d'un opérateur départemental », il est proposé des modifications de la réglementation départementale applicable aux organismes constructeurs de logements ou aux particuliers (ce sont des assouplissements de la réglementation), ainsi que deux demandes de subventions exceptionnelles pour des opérations situées à Cannes et à Grasse, l'une étant l'office d'HLM de la ville de Cannes, l'autre concernant la Société grasseoise d'HLM, avec une note au rapporteur dans laquelle il faut substituer le terme « Azur Provence Habitat » puisque la Société grasseoise d'HLM est devenue « Azur Provence Habitat ».

Voilà en ce qui concerne le rapport n° 9.

Reste le rapport n° 10.

10. Action expérimentale de production de logements locatifs libres pour actifs.

Ce rapport concerne la signature d'un protocole entre le Département des Alpes-Maritimes et la Caisse des dépôts et consignations pour une action expérimentale de production de logements locatifs libres pour actifs.

J'ajouterai, M. le Président que, suite à une réunion que j'ai présidée, à votre demande, avec la Caisse des dépôts et consignations, il m'est apparu qu'on pourrait même demander à celle-ci, ou à quelques filiales de la Caisse des dépôts et consignations, de faire du programme d'accession à la propriété sociale parce qu'il manque des opérateurs pour réaliser de l'accession sociale à la propriété. Les opérateurs privés ne sont pas intéressés. Quant aux opérateurs publics, pratiquement aucun ne fait de l'accession sociale à la propriété.

Je vous remercie.

Sur ce rapport, M. TUJAGUE a voté contre, M. CUTURELLO a émis un vote réservé et le reste de la commission a voté pour.

M. ESTROSI.- Je vous remercie.

M. Cuturello, vous avez la parole.

M. CUTURELLO.- Merci M. le Président. J'interviendrai à la fois sur ce qui me paraît être le cœur de la politique du logement, le rapport n° 8 ainsi que sur le rapport n° 7 et les deux autres.

La crise du logement grave et profonde que connaît notre département, et qui s'est particulièrement accentuée ces dernières années, nous avait conduits à demander la tenue d'une séance spécifique consacrée à ce seul sujet. Après avoir formellement convenu de la nécessité de ce débat, vous avez simplement organisé une réunion lundi 6 juin, à la suite de laquelle vous avez présenté en commission le document dont nous débattons aujourd'hui, comme un point parmi d'autres, en lieu et place d'une séance spécifique.

Ce n'est pas à la hauteur de la situation. Car quelle est la situation ? Elle est catastrophique. Nos concitoyens n'arrivent plus à trouver à se loger à cause de la hausse vertigineuse des prix à la vente et à la location.

En cinq ans, de 1999 à 2004, on a enregistré une hausse du prix des logements neufs de plus de 50 %, pour atteindre 4 000 €/m² fin 2004. Or, les professionnels de ce secteur considèrent qu'au-delà de 2 600 €/m² ces logements sont hors de portée des moyens dont disposent les ménages salariés moyens du département. De plus, en 2004 les logements dont le prix était inférieur ou égal à 2 600 €/m² ne représentaient que 18 % de l'offre, et donc plus de 80 % des logements proposés à la vente l'étaient à un prix supérieur. C'est ce qui a fait dire à un professionnel du secteur qu'il s'agit d'une monoproduction de luxe. Notre département touristique subit en effet fortement les pressions spéculatives sur l'immobilier et le foncier qui se répercutent sur les prix.

Dans le secteur locatif, du fait d'une pénurie persistante, la situation est aussi bloquée, avec des prix de loyers quasiment identiques à ce qui se pratique à Paris, assortis de conditions d'accès au logement de plus en plus draconiennes. Dans le secteur social, la situation est devenue dramatique, il manque environ 50 000 logements par rapport au taux de 20 % fixé par la loi SRU, et la gestion du parc existant est souvent défailante, imposant des conditions de vie déplorables à nos concitoyens les plus modestes et le plus souvent les plus vulnérables.

Si votre rapport reconnaît certains de ces aspects, son diagnostic est partiel. Il ne dit mot sur les raisons qui ont conduit à cette situation de pénurie grave. Il aurait pu s'inspirer du Livre Blanc établi par les associations du secteur, car celui-ci contient les éléments nécessaires à la compréhension de la crise et à ses causes.

La crise n'était pourtant pas une fatalité, si on avait pris, il y a plusieurs décennies, les mesures nécessaires : production soutenue de logements aidés rendue possible par une politique de réserves foncières menées par les collectivités locales.

Avec seulement 8 % de logement sociaux (la moyenne nationale est à 16 %), notre département a accumulé un retard considérable à cause de la désinvolture, souvent de l'hostilité ouvertement affirmée, de la très grande majorité des responsables politiques du département, vous-même n'étiez pas en reste, il n'y a pas si longtemps. Le meilleur exemple en est la non consommation jusqu'à une date récente des crédits d'Etat (seulement 411 logements produits en 1999) pour le financement du logement social, un comble. Ce qui fait qu'aujourd'hui on présente comme un succès le fait que les crédits aient été utilisés en totalité en 2004 !

Mais même utilisés en totalité, ils restent notoirement insuffisants. En effet, pour simplement se mettre en conformité avec les préconisations de la loi SRU, soit atteindre 20 % de logements sociaux d'ici à vingt ans, il faudrait produire 2 471 logements par an. Or, en 2003, seulement 1 076 logements ont été financés, en 2004 un peu plus avec 1 363 logements financés, et en 2005 l'objectif est de 1 729. Ce sont les chiffres du rapport. Ainsi sur trois ans le retard cumulé par rapport au plan de rattrapage s'établit à 3 245 logements, soit un retard de plus de 1 000 logements par an pour cette période. A ce rythme, à la fin de la période nous accuserons toujours un retard de l'ordre de 20 000 logements par rapport à l'objectif de rattrapage. Il est quand même étonnant que le gouvernement qui doit veiller à la bonne marche de ce rattrapage indispensable ne fournisse pas les crédits annuellement nécessaires.

Le ferait-il d'ailleurs que demeure l'autre question clé en ce qui concerne le logement, la disponibilité du foncier.

A ce sujet, je suis très étonné que dans votre rapport vous ne fassiez pas référence aux douze propositions pour le logement des actifs dans les Alpes-Maritimes faites par l'Observatoire immobilier de la Côte d'Azur qui regroupe les professionnels du secteur et la

Chambre de commerce et d'industrie. Parmi ces douze propositions, certaines mériteraient qu'on y accorde attention. La n° 3 par exemple qui propose d'appliquer les propositions du Comité interministériel d'aménagement du territoire du 18 décembre 2003 qui consisteraient à dresser l'inventaire des terrains détenus par l'Etat et ses établissements publics dans les grandes villes pour y accueillir des opérations de logements. Ou encore la n° 5 qui propose la formule des baux à construction mettant entre parenthèses le foncier, car porté par les collectivités locales. Il y a là des pistes, d'autres peuvent être étudiées, mais dans tous les cas cela suppose de rompre avec les mauvaises habitudes du passé, j'allais dire quasiment du présent.

Dans ce domaine, le département mène une politique de prise en charge du surcoût foncier, mais vous convenez vous-même dans le rapport page 59 que cette mesure, bien qu'utile, en l'absence d'une véritable politique de réserves foncières, dans un marché hypertendu, je vous cite « a cependant un effet contributif au renchérissement du foncier », bref qu'elle participe malheureusement de la hausse des prix.

Vous avez beaucoup communiqué sur la lutte contre la vacance, et il est vrai qu'elle est importante : estimée à 60 000 logements dont, selon vous, 15 000 susceptibles d'être remis sur le marché sans difficulté majeure. C'est séduisant et important. Mais en 2004, seulement 40 logements ont été remis sur le marché locatif. C'est très faible. A ce rythme, un millénaire ne suffirait pas pour réaliser vos objectifs. Là encore, les résultats sont inversement proportionnels au volume de communication mobilisé.

Dans votre rapport vous passez rapidement en revue les opérateurs intervenant dans notre département en matière de logement social. Peu de remarques, sauf en ce qui concerne l'OPAM, à propos duquel vous citez généreusement la fiche récapitulative répertoriant les remarques accablantes et justifiées de la MIILOS sur sa gestion désastreuse. Nous avons depuis plusieurs années dénoncé la gestion calamiteuse de cet organisme, et le rapport de la MIILOS a confirmé toutes nos critiques. C'est donc en toute sérénité que nous pouvons en parler. Or, vous auriez pu avoir l'honnêteté de citer ce qui vous concerne dans ce rapport. Dans sa conclusion il dit en effet que l'OPAM doit « élaborer sans tarder avec le département des Alpes-Maritimes et la ville de Nice un plan de redressement assorti des mesures financières nécessaires pour remettre en état son patrimoine, le développer et garantir la pérennité de l'office ». Ainsi, la MIILOS, dont vous vous plaisez à citer les propos, souligne votre responsabilité dans la recherche d'une solution raisonnable. Le préfet vous l'a d'ailleurs également rappelé par écrit. Mais là, vous vous dérobez à vos responsabilités en refusant obstinément de vous engager...

M. ESTROSI.- M. CUTURELLO, je ne vous interromps pas, simplement, pour que vous puissiez poursuivre, et c'est important pour la compréhension, vous dites que la MIILOS souligne notre part de responsabilité, pouvez-vous me lire le passage du rapport de la MIILOS dans lequel cela figurerait ?

M. CUTURELLO.- Vous n'avez pas compris ce que j'ai dit.

M. ESTROSI.- Non, je n'ai pas compris. Je crois que personne ici n'a compris. Pouvez-vous redire précisément ce que vous avez dit ?

M. CUTURELLO.- Je redis, puisque c'est écrit : « vous auriez pu avoir l'honnêteté de citer ce qui vous concerne dans ce rapport ».

M. ESTROSI.- Et ensuite, qu'avez-vous dit ?

M. CUTURELLO.- Dans sa conclusion il dit en effet que l'OPAM doit (j'ouvre les guillemets, c'est la MILOS qui parle) « élaborer sans tarder avec le département des Alpes-Maritimes et la ville de Nice un plan de redressement assorti des mesures financières nécessaires pour remettre en état son patrimoine, le développer et garantir la pérennité de l'office ».

M. ESTROSI.- Et ensuite, vous poursuivez...

M. CUTURELLO.- Ainsi, la MILOS, dont vous vous plaisez à citer les propos, souligne votre responsabilité dans la recherche d'une solution raisonnable. Pas dans la gestion : dans la recherche d'une solution raisonnable.

M. ESTROSI.- Ce sont vos propos ou ceux de la MILOS ?

M. CUTURELLO.- Ce sont les miens. J'ai dit que je fermais les guillemets.

M. ESTROSI.- Ah ! Voilà. La MILOS n'a jamais parlé de notre responsabilité. Jamais.

M. Cuturello, je vous mets au défi de citer le mot « responsabilité » dans le rapport de la MILOS à l'égard du conseil général.

M. CUTURELLO.- Je n'ai pas dit cela.

M. ESTROSI.- Mais vous savez utiliser assez remarquablement, et je vous en félicite, la langue française pour que je puisse mettre en garde ceux qui vous écoutent et qui pourraient le prendre pour argent comptant, et montrer que, une fois de plus, vous habillez la réalité.

M. CUTURELLO.- Je n'habille pas la réalité.

M. ESTROSI.- Poursuivez. Maintenant que je vous ai pris en défaut, vous pouvez poursuivre.

M. CUTURELLO.- Non, M. le Président, vous aurez le texte écrit, vous verrez que je n'ai rien habillé du tout, je ne fais que dire la réalité. Le préfet vous l'avait d'ailleurs rappelé par écrit.

M. ESTROSI.- Le préfet, que ce soit précisé, a lui-même, lors d'une réunion que j'ai tenue avec l'OPAM et le maire de Nice, reconnu qu'il n'était pas raisonnable que le conseil général s'engage.

M. CUTURELLO.- Ce n'est pas ce qui est écrit dans un courrier qu'il avait émis en début d'année.

Je disais : vous vous dérobez à vos responsabilités en refusant obstinément de vous engager dans la recherche d'une solution efficace à apporter aux 21 000 ménages logés par l'office, qui subissent des situations difficiles, parfois indignes. Optimiste par nature, j'avais espéré que votre sens de l'intérêt général vous aurait permis de dépasser les mesquineries dérisoires qui vous opposent au maire de Nice, pourtant votre compagnon de parti. Hélas non, pendant ce temps nos concitoyens se désespèrent.

Aujourd'hui, du fait de la pénurie de logements abordables disponibles pour les salariés et leurs familles, après la fonction publique, ce sont les entreprises y compris des secteurs de pointe qui n'arrivent plus à trouver les employés qui leur sont nécessaires. Le manque de logement commence ainsi à devenir un frein au développement économique. Mais,

s'ajoutant aux difficultés des salariés qualifiés, et parfois même des cadres, les plus touchés restent les salariés modestes qui ne trouvent plus à se loger, on a vu ainsi apparaître des salariés vivant dans des caravanes ou, plus grave, des salariés sans logis, comme l'a souligné récemment la fondation de l'abbé Pierre pour notre département.

Alors face à cette situation gravissime, on était en droit d'attendre des mesures fortes, voire exemplaires, exceptionnelles.

La montagne n'accouche que d'une structure qui, même d'économie mixte, n'est pas une réponse à la hauteur des enjeux. La seule proposition que vous faites, c'est de créer un opérateur départemental sous la forme d'une SEM. Cette nouvelle structure, dont on comprend que la seule raison d'être c'est que vous en assuriez le contrôle, va se surajouter à celles, nombreuses, déjà existantes. Elle va inmanquablement entrer en concurrence avec les autres opérateurs, ce que d'ailleurs vous reconnaissez vous-même page 77 du rapport lorsque vous dites que l'opérateur départemental (je vous cite) « interviendra en complémentarité si possible et non en concurrence ». Je ferme les guillemets. La dénégation devient un aveu. De plus, étant donné le volume limité des crédits de l'Etat au regard des besoins, il y aura une réelle et néfaste concurrence pour les obtenir. L'utilité ne saute donc pas aux yeux. Son coût par contre est déjà annoncé : 5 M€ pour commencer. Ainsi, au lieu de jouer le rôle qui devrait être le vôtre de coordonnateur et d'organisateur d'un secteur désemparé et peu efficace, vous ajoutez un élément à un puzzle déjà compliqué. Nous ne pouvons approuver une initiative qui ajoute au désordre alors qu'il faudrait chercher cohérence et efficacité. Finalement, à la question cruciale du logement, vous répondez par une dérobade suivie d'un artifice.

Nous voterons donc contre cette délibération concernant l'opérateur départemental.

Pour ce qui concerne le rapport n° 7 qui est relatif à l'établissement public foncier départemental, je rappelle que nous avons voté contre le retrait du Département de l'établissement public foncier régional. Penser que vous seriez en mesure de surmonter une mauvaise humeur n'est pas suffisant pour justifier cette opération. D'ailleurs vous le mettez dans votre rapport, vous refusez les propositions du préfet de région qui vous étaient faites afin de résoudre cette question.

Par ailleurs, ce faisant, vous entrez en contradiction avec la politique régionaliste de feu le prédécesseur de M. de VILLEPIN concernant la régionalisation, mais peut-être aviez-vous anticipé ce départ, et vous proposez de créer un établissement public foncier départemental, au motif du conflit qui vous oppose au président de région. Vous citez d'ailleurs, dans votre rapport, le fait que d'autres départements en font la demande, en particulier celui des Hauts-de-Seine dont on aura bientôt la proposition de jumelage, je suppose...

M. ESTROSI.- Elle est souhaitée activement !

M. CUTURELLO.- Je m'en doutais. Voyez que je précède vos initiatives.

Mais, dans ce domaine comme dans d'autres, concernant le président du conseil général des Hauts-de-Seine qui va demander à son ministre de tutelle, c'est-à-dire lui-même, de créer un établissement public foncier départemental, là aussi la séparation des pouvoirs dans notre république est quelque peu malmenée.

M. ESTROSI.- Apprenez que cette décision n'appartient qu'au ministre de l'Equipement.
M. CUTURELLO, quand on est un responsable politique...

M. CUTURELLO.- Ils sont quand même membres du même gouvernement.

M. ESTROSI.- ... il faut peser chaque mot.

M. CUTURELLO.- Si vous voulez, je vous le répète.

En ce qui concerne la situation actuelle, alors que le Département des Alpes-Maritimes n'a, à ce jour, fourni aucune contribution financière à l'établissement public foncier régional, celui-ci a engagé depuis 2004 29 M€ pour des opérations qui concernent le département des Alpes-Maritimes. J'en cite quelques-uns, vous les connaissez : pour la CARF, l'aménagement de la friche GDF à Roquebrune-Cap-Martin ; pour la CASA, l'aménagement du terrain TDF à Antibes pour 5 M€, l'acquisition d'un terrain à Biot, une opération de résorption de l'habitat insalubre à Antibes ; pour la CANCA, la réalisation de programmes de logements à Saint-André-de-la-Roche pour 1 M€... etc. Toute une série d'opérations pour 29 M€, c'est-à-dire que l'établissement public foncier régional joue déjà son rôle en dépassant vos crispations politiciennes. C'est une leçon en matière d'esprit républicain et d'affirmation des solidarités territoriales.

C'est vrai que, pour ma part, toujours optimiste, je pensais que, en tant que ministre nouvellement désigné et immédiatement imprégné de l'intérêt supérieur de la Nation, au premier rang duquel figure la solidarité des territoires, vous renonceriez à cette initiative quelque peu politicienne.

Là-dessus également, nous ne pouvons vous suivre et nous voterons contre.

Pour ce qui est des deux autres rapports, sur le rapport n° 9 nous n'avons pas de remarque particulière ; sur le rapport n° 10, nous pensons que cette initiative avec la Caisse des dépôts qui consiste à essayer de créer une offre dans le secteur locatif privé paraît intéressante. La seule chose que nous regrettons c'est que l'on n'exige pas des ménages, pour l'attribution de ces logements soutenus par le Département et la Caisse des dépôts, un plafond de ressources. C'est pour nous une carence, car chacun sait qu'il n'est pas difficile de loger des ménages aisés, il est toujours plus difficile de loger ceux qui sont plus modestes. Je pensais donc qu'avec un plafond de ressources cette mesure aurait été tout à fait judicieuse. C'est la raison pour laquelle nous ne nous opposons pas mais nous nous abstenons sur ce dossier.

M. ESTROSI.- Je vous remercie M. CUTURELLO. Ce fut passionnant. M. PAPI, vous avez la parole.

M. PAPI.- M. le Président, avec votre autorisation, nous ferons un duo avec M. TUJAGUE qui a prévu d'intervenir sur le volet logement. J'interviendrai brièvement, je vous le promets, sur le volet foncier.

M. ESTROSI.- Je vous avais dit que je souhaitais que ce soit un débat dépassionné, sans limitation de temps si ce n'est à une heure dans la globalité, on n'a donc pas fixé de temps par groupe ou par élu, ce n'est pas un problème.

Je regrette la tonalité de M. CUTURELLO parce que, encore une fois, ce débat vous l'avez voulu, je l'ai voulu aussi, c'était une volonté commune dans une collectivité qui n'est pas compétente, nous n'avons aucune responsabilité en matière de logement. Vous avez voulu, M. Cuturello, faire l'autocritique ou la critique, de quoi ? De quelque chose dont nous ne sommes pas compétents. Vous auriez pu dire : ce n'est pas suffisant mais c'est bien de l'avoir fait parce que normalement vous n'auriez pas dû le faire. Si vous regardez les lois de la république, la réalité est celle-là. Mais on y reviendra. Par ailleurs j'aurais souhaité entendre, dans votre longue litanie, vos propositions, je n'en ai entendu aucune.

M. Papi, vous avez la parole.

M. PAPI.- J'interviendrai donc sur le projet de délibération n° 7 qui nous propose la création d'un établissement public foncier départemental. C'est un sujet sur lequel nous avons déjà eu l'occasion de débattre, cela remonte à bien longtemps, au moment où la majorité départementale n'avait pas pris conscience, je pense, de l'importance pour les collectivités, quelles qu'elles soient, d'avoir une maîtrise sur le foncier pour pouvoir à la fois agir sur l'économique mais aussi sur le social.

M. ESTROSI.- J'espère que vous ne regrettez pas ce temps-là.

M. PAPI.- Je ne vois pas ce que vous voulez dire.

M. ESTROSI.- Vous faites toujours référence au passé. Soyez un homme d'avenir, comme moi, ne regardez pas l'avenir dans un rétroviseur.

M. PAPI.- Mais si, dans le passé, l'homme d'avenir que vous étiez et qui siégeait avec moi sur ces bancs avait été un peu plus attentif aux mises en garde...

M. ESTROSI.- Depuis moins longtemps que vous, j'ai moins d'expérience que vous de cette assemblée, M. Papi.

M. PAPI.- Le problème du foncier est un problème prégnant, qui est devenu maintenant un problème extrêmement bloquant entre autres sur notre département, mais pas seulement sur ce département, et il est dommage que nous soyons rentrés à reculons, en tant que collectivité, dans cet établissement public foncier régional qui a enfin vu le jour.

Au moment où l'établissement public foncier régional pouvait prendre sa vitesse de croisière, j'ai regretté et j'ai dénoncé, et vous le savez bien, une opération de type politicien qui n'était vraiment pas de mise étant donné les enjeux. Je ne reviens pas sur cette position, bien que je continue à siéger au sein de l'établissement public foncier régional. Siégeant dans cet établissement public foncier régional, je constate quand même, et je le disais, que notre département ne se trouve pas à la remorque par rapport à d'autres départements de cette région mais que, au contraire, on a dit 29 M€, j'avais pris 24 M€ sur les chiffres qui avaient été publiés dans les rapports pour fin 2005, et je ne reviendrai pas sur l'énoncé des opérations qui sont actuellement en cours et qui concernent le logement, l'économique ainsi qu'un problème dans l'économique qui devient d'une extrême urgence parce que, si on n'intervient pas rapidement, il n'y aura plus rien et il n'y aura plus sujet à débattre : je veux parler des terres agricoles.

Aujourd'hui, persister à vouloir créer son propre établissement public foncier départemental, c'est s'engager à une perte de temps et à une perte d'énergie qui sont coûteuses non pas en tant que collectivité, mais pour les gens qui sont dans l'attente, que ce soit les locataires ou plutôt les futurs locataires à qui il faut offrir des logements sociaux, que ce soit les industriels qui cherchent à s'implanter sur tel ou tel point dans le département, que ce soit les communes, puisqu'il y a des communes qui sont déjà dans les « tuyaux », si j'ose dire, et il y en a d'autres qui étaient en train de taper à la porte et qui vont devoir patienter le temps qu'on monte ce nouvel outil.

Je dis aujourd'hui qu'il nous paraît déraisonnable de persister, sans rien enlever à la gravité de ce qui a été fait, parce que c'est grave de jouer de la sorte alors qu'il y a des enjeux qui méritent autre chose que cela, mais ceci dit, c'est grave aussi de perdre du temps alors que le feu est dans la maison, c'est-à-dire qu'on a un besoin criant en logements (et M. TUJAGUE y reviendra tout à l'heure) et on a un besoin d'intervention rapide sur des terrains qui, s'ils nous échappent, ne nous permettront pas de créer des sites industriels ni de créer ou de maintenir des pôles agricoles dont le département a absolument besoin pour son équilibre.

Pour ces raisons-là, sur ce dossier n° 7, nous voterons contre.

M. ESTROSI.- M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- M. le Président, chers collègues, il y a un peu plus d'un an, vous nous aviez invités à travailler avec vous, tous ensemble, pour élaborer une grande politique du logement et vous nous aviez promis qu'au terme de ces échanges, vous seriez en mesure de nous proposer cette politique du logement, bien que, il n'est pas nécessaire d'y revenir, vous le dites à chaque fois et nous le savons, ça ne soit pas une compétence directe du département, mais il n'est pas intéressant que celui-ci s'en occupe également.

Aujourd'hui, le constat que nous faisons, M. le Président, c'est que cette politique du logement sur laquelle nous comptons beaucoup nous aussi, et sur laquelle d'ailleurs nous comptons beaucoup encore, n'est pas au rendez-vous et les mesures que vous nous proposez ne sont pas à la hauteur de l'enjeu.

Le constat que vous faites de la situation est conforme à la réalité, c'est-à-dire un manque flagrant de logements sociaux. Les chiffres ont été donnés, je ne les reprends pas, c'est une réalité que nous vivons tous les jours, partout dans ce département, sur le littoral comme dans le moyen pays, et même, aujourd'hui, dans le haut pays.

Se loger dans des conditions acceptables et financièrement supportables reste dans les Alpes-Maritimes une préoccupation majeure pour de nombreuses familles et notamment pour les familles modestes.

Nous connaissons les raisons de cette situation. J'en retiendrai quatre sur lesquelles nous appuyons nos propositions ; propositions que nous vous avons déjà faites mais que nous précisons aujourd'hui.

1) L'insuffisance chronique des moyens que l'Etat consacre au logement social dans les Alpes-Maritimes. Les moyens consacrés à ce logement couvrent à peine plus de la moitié des besoins qui sont recensés. C'est une réalité ; si on refuse de l'affronter, il y aura difficulté.

2) Le coût excessif du foncier.

3) Le coût plus élevé ici qu'ailleurs de la construction qui rend difficile l'équilibre financier des opérations de construction et de réhabilitation de logements par les bailleurs sociaux. C'est aussi une réalité à laquelle nous sommes confrontés.

4) Enfin, et ce n'est pas la moindre des difficultés, la gestion catastrophique du principal opérateur public que constitue l'OPAM, incapable de gérer les 21 000 logements qui sont sa propriété, incapable d'assurer les réhabilitations et les constructions nouvelles qui seraient nécessaires et qui est, cela nous a été dit en commission, le champion de France des logements vacants (plus de 1 100) et ce n'est pas un titre de grande gloire.

Face à cette situation et à ces quatre grands handicaps à surmonter, les mesures que vous nous proposez ne sont pas suffisantes.

En dehors de l'annonce forte (cela semble avoir ce sens) mais vide de réalité de la création d'un opérateur départemental sous forme de SEM, ces propositions s'articulent autour d'interventions traditionnelles, utiles évidemment, et de quelques adaptations, également utiles et que nous approuvons, mais qui ne donnent pas la priorité au logement social.

Après vous être attaché à répondre aux besoins de logements des gendarmes ou des policiers, vous nous proposez de soutenir, dans le rapport n° 10, une action expérimentale de

production de logements locatifs à loyer libre, avec la Caisse des dépôts et consignations. Du logement à loyer libre, on est loin du logement social.

Si tout ceci peut faire partie d'une politique globale du logement, nous pensons que ce n'est qu'à une condition : que la priorité des priorités soit donnée au logement social, celui qui pose problème ici.

Pour nous, groupe communiste, en fonction de cet objectif, nous vous faisons quatre propositions :

1) Que l'on obtienne du gouvernement - et je pense qu'aujourd'hui les conditions sont réunies - qu'il attribue aux Alpes-Maritimes des moyens de financement du logement social correspondant aux besoins, c'est-à-dire presque le double des moyens qui sont aujourd'hui affectés.

2) Qu'une politique foncière dynamique soit mise en œuvre. Nous le souhaitons comme vous-même, semble-t-il, mais nous craignons que le projet d'établissement public foncier départemental dont vous nous proposez la création, ne soit pas le moyen d'y répondre rapidement et efficacement. Ceci dit, cette politique est absolument indispensable.

3) Que les aides à la réhabilitation de logements sociaux soient revalorisées : aujourd'hui, on accorde 10 % du coût aux bailleurs sociaux, 15 % là où il y a contrat de ville ; nous proposons, M. le Président, que partout le taux soit porté à 15 % voire à 20 %, compte tenu du coût de la construction et du coût de la réhabilitation. Ce serait une incitation forte à réhabiliter des logements qui ne sont pas en bon état aujourd'hui et qui sont vacants. Voire – autre proposition – réfléchir, comme d'autres départements le font, à l'instauration d'aides complémentaires départementales pour la construction de logement social. C'est une possibilité d'intervention du Département.

4) Que l'on obtienne du gouvernement le placement immédiat sous tutelle de l'OPAM et la dissolution de son conseil d'administration. Que cet organisme soit complètement réorganisé avec la création d'un nouvel opérateur public (vous aviez avancé cette idée ici même à un moment donné) auquel seraient confiées la gestion des 6 000 logements hors CANCA et la responsabilité du logement social sur ce territoire.

Une telle réorganisation, est-il besoin de le dire, est devenue urgente quand on voit la façon dont les choses se passent. Elle doit s'accompagner, nous devons l'exiger du gouvernement, d'une intervention financière exceptionnelle de l'Etat pour remettre tout le parc de l'OPAM à niveau.

C'est, pour nous, le seul moyen de relancer vraiment une politique de construction et de réhabilitation de logements sociaux en nombre suffisant et équitablement répartis sur l'ensemble du territoire.

A l'inverse, M. le Président, nous pensons que le nouvel opérateur départemental sous forme de SEM que vous nous proposez, ne disposant d'aucun patrimoine immobilier locatif, ne répondra pas aux besoins, ce sera un concurrent supplémentaire pour ceux qui sont déjà en place, publics ou privés, qui ont besoin surtout qu'on les accompagne en matière de foncier et de soutien financier à la construction et à la réhabilitation.

Nous sommes pour la création d'un opérateur départemental mais aux conditions que je viens d'indiquer.

Voilà, M. le Président, ce que nous souhaitons vous dire et vous proposer concernant cette question cruciale qui est abordée tard dans la matinée et qui ne semble pas susciter l'intérêt de beaucoup de nos collègues. Il s'agit pourtant d'une préoccupation essentielle pour les Alpes-Maritimes et pour le devenir de ce département.

M. ESTROSI.- Bien. M. TUJAGUE, je vous remercie. M. BALARELLO, si vous pouviez apporter quelques réponses, puis je les complèterai.

M. BALARELLO.- Je tiens à remercier notre collègue TUJAGUE parce que, dans son exposé, il a été positif et je pense que c'est une bonne chose dans le débat d'aujourd'hui.

M. le Président, vous l'avez rappelé *in limine*, les conseils généraux, je l'ai déjà dit tout à l'heure, n'ont pas le logement dans leurs prérogatives. Par conséquent, ce que fait notre département est un plus, et un plus considérable.

Je rappellerai simplement que les propositions de M. TUJAGUE sont d'intervenir auprès du gouvernement pour augmenter la dotation. Nous avons eu en 2004 une dotation de 1 353 logements sociaux que nous avons consommée intégralement, il faut le souligner. Cette dotation pour les Alpes-Maritimes est la plus forte de tous les départements de la région PACA.

En 2005, le préfet, vous-même, les autres parlementaires sont intervenus auprès des services de l'Etat et je pense que nous allons dépasser les 1 500/1 550 logements. Pour arriver à les consommer, il faut impérativement mobiliser tout le monde.

Ensuite, M. TUJAGUE, vous avez parlé de l'aide à la réhabilitation. Il est précisé dans le rapport qu'en moyenne annuelle, c'est tout de même 1 676 688 000 € de subventions portant sur 1 231 logements. Vous proposez d'augmenter cette dotation, je veux bien, mais l'effort fait par le Département est déjà important.

Je voudrais dire que, hors de nos prérogatives, nous avons lancé une lutte contre la vacance. Vous avez parfaitement raison, M. TUJAGUE, en disant que cette lutte contre la vacance a été lancée dans le patrimoine privé et, à l'heure actuelle, pratiquement 100 logements ont été remis en location.

L'effort du Département porte sur l'accession à la propriété dans l'ancien : 200 logements à ce jour ont reçu la prime du conseil général pouvant aller jusqu'à 8 000 € et j'ai souhaité que nous puissions aller jusqu'à 10 000 €, ce serait symbolique et ce serait un élément fort pour dynamiser cette accession à la propriété en disant que nous ne l'accordons qu'à une certaine catégorie de gens qui ne dépassent pas les plafonds pour l'octroi du PTZ.

Par ailleurs, nous avons également relancé le logement des étudiants et je tiens à souligner également qu'en 2004 ce sont 3 555 ménages qui ont été aidés au titre du FSL.

Mes chers collègues, je pense que le conseil général a fait beaucoup.

Je crois, M. TUJAGUE, que nous avons fait à peu près le tour de vos desiderata. Intervenir auprès du gouvernement pour augmenter la dotation, M. le Ministre est mieux placé que quiconque pour augmenter cette dotation. La mise en œuvre d'une politique foncière, vous avez raison, mais je crois que la création d'un établissement public foncier départemental y répond, et moi-même je fais partie de l'établissement public foncier régional et je sais les causes qui nous ont amenés à la création, comme les Bouches-du-Rhône d'ailleurs, d'un établissement public foncier départemental. L'aide à la réhabilitation, je vous ai répondu, on peut peut-être effectivement essayer de la revaloriser.

M. ESTROSI.- Avant toute chose, je veux très sincèrement remercier le vice-président Balarello pour l'énorme travail qu'il a fourni et lui dire toute la confiance que j'investis en lui. C'est de toute évidence, dans notre pays, et c'est une chance pour notre assemblée, un des parlementaires les plus compétents dans un domaine qui est très difficile à appréhender dans ses méandres juridiques, et le travail qu'il fait au Parlement depuis des années pour faire évoluer les législations,

les réglementations, les décrets au bénéfice des collectivités, des privés, des particuliers, des organismes de logement, est un travail tout à fait considérable. C'est pourquoi je sais que ce dossier est entre de très bonnes mains ici, au sein de notre assemblée.

Voyez-vous, M. CUTURELLO, M. PAPI ou M. TUJAGUE, contrairement à ce que vous affirmiez tout à l'heure, je considère que ce que nous proposons aujourd'hui, et j'aurais voulu que vous le considériez comme tel, est une avancée qui n'est pas négligeable.

C'est un débat qui ne mérite pas de polémique. Je reprends à mon compte ce qui a été dit sur l'analyse. Y a-t-il dans notre département des gens qui souffrent, des gens qui, parmi les plus démunis, ne méritent pas de notre part une attention plus solidaire et d'être logés dans la dignité comme tout un chacun ? La réponse est oui. N'y a-t-il pas une pénurie d'actifs pour nos entreprises et nos collectivités dont nous avons besoin pour pouvoir développer notre économie, notre équilibre économique et social ? Oui, c'est une réalité. N'y a-t-il pas des jeunes ménages qui s'installent et qui n'arrivent pas à trouver de quoi se loger de manière qualitative pour pouvoir fonder leur foyer et leur ménage ? Oui, c'est une réalité. Autant de sujets sur lesquels nous pouvons faire le même constat de manière tout à fait dépassionnée.

Une fois qu'on a fait ensemble ce constat, je vois des collectivités en France qui sont capables de réfléchir ensemble et d'en faire un débat qui dépasse les enjeux politiques. Loger les gens qui sont dans la détresse, les plus démunis, les actifs, aider à l'installation des jeunes ménages, c'est quand même des sujets qui ne méritent aucune polémique et pour lesquels il s'agit d'essayer de trouver les voies les plus utiles et les plus efficaces par rapport aux moyens dont disposent nos collectivités, par rapport à leurs compétences.

Il se trouve que les différentes législations qui sont intervenues ces dernières années ont confié désormais aux villes et essentiellement aux communautés d'agglomération la responsabilité du logement. A partir de là, je vous pose la question : est-ce qu'il appartient à notre collectivité, qui n'a pas compétence, d'essayer d'apporter une contribution pour apporter une meilleure réponse à ce constat et cet état des lieux que nous pouvons dresser ensemble ? Est-ce que la réponse est oui ou bien non ? A partir du moment où nous arrivons à dégager quelques marges de manœuvre en dehors de nos compétences obligatoires, car bien évidemment notre enjeu est d'abord de faire face à nos compétences obligatoires et de ne pas augmenter la fiscalité locale, qui est pour moi un principe intangible, pouvons-nous dire que nous allons faire un effort dans ce domaine parce que c'est important.

Est-ce que la réponse est oui ou non ? Je vous pose la question. Est-ce que la réponse est oui pour tout le monde ? Est-ce que oui, nous voulons agir dans un domaine qui n'est pas de notre responsabilité ?

Acquiescement général

Bien. A partir de là, je vous ai promis d'ouvrir un débat. Il a eu lieu. Il a été ouvert avec l'ensemble de nos partenaires, et vous citiez l'Observatoire de l'immobilier, nous les avons consultés. Nous essayons d'y répondre du mieux possible. Je ne dis pas que la réponse est la bonne et, qui plus est, je suis un homme d'expérimentation, je ne vous dis pas non plus que c'est gravé dans le marbre et que ce que nous proposons aujourd'hui c'est ce que nous pérenniserez pendant deux ans, trois ans, dix ans. Je vous dis : essayons des pistes, faisons des bilans d'étapes, changeons d'orientation sur certaines dispositions en cours de route si nous voyons que ce ne sont pas les mieux adaptées. Acceptons ensemble que les pistes que nous essayons de tracer, nous puissions au moins les expérimenter et ensuite faire les premiers bilans.

Vous parliez tout à l'heure, M. CUTURELLO, de l'effort de l'Etat qui était insuffisant dans le département des Alpes-Maritimes. Bien sûr qu'il est insuffisant, mais je vous montre l'évolution de la production : entre 1995 et 1999 on passe de 740 logements à 411 au bénéfice des Alpes-Maritimes, puis on note une reprise plus ou moins régulière jusqu'en 2004 pour atteindre 1.300 logements.

Je ne vais pas revendiquer que c'est avec l'échéance de 2002 qu'on est arrivé à plus de production, c'est la réalité, mais cela n'a pas d'importance. Donc, quand vous dites que l'on n'en fait pas assez, il se trouve qu'on en fait plus et le gouvernement ne nous a pas restreints puisque, tout ce que nous avons demandé, nous l'avons eu. Le problème est de savoir ce que nous sommes capables de produire. Nous avons demandé en fonction de ce que nous étions capables de produire. Quand je dis « nous », ce n'est pas nous, ce sont les collectivités ou les organismes publics comme privés auprès desquels nous nous sommes inscrits en partenaires, qui nous ont dit : voilà ce que nous sommes capables de produire et nous vous demandons de nous aider pour obtenir, en complément de votre aide, celle de l'Etat. Nous avons eu 100 % de réponses positives.

Donc, quand on dit que le gouvernement ne fait pas assez, il fait ce que les acteurs ici sont capables de réaliser et, si nous sommes capables de réaliser plus, il fera plus. Je veux vous le dire.

Ce n'est donc pas le gouvernement qui est en cause dans cette affaire et je viens de vous en faire la démonstration.

L'objectif de la loi SRU est la construction de 2 471 logements par an dans les Alpes-Maritimes. Cela veut dire qu'il faudrait que l'on donne les moyens aux partenaires qui sont les vrais partenaires compétents, d'atteindre ce chiffre. Aujourd'hui, on trace un certain nombre de pistes pour passer de ces 1 363 logements que nous avons atteints dans le département en 2004, aux 2 471, c'est-à-dire qu'il faudrait obtenir une augmentation de quelques 1 000 logements produits par an.

Ce que nous faisons aujourd'hui, c'est essayer, et ce n'est pas nous seuls qui pouvons y parvenir, d'ouvrir quelques chantiers qui puissent nous permettre d'aider nos partenaires à se rapprocher de ce chiffre.

Je veux remercier ceux qui ont fait des propositions ici, dont certaines me paraissent tout à fait intéressantes.

Vous avez tout à l'heure, M. CUTURELLO, fait référence à l'Observatoire de l'immobilier. Je partage les propositions qui sont faites par cet organisme. J'ai participé aussi à ses travaux. Mais, en même temps, là où vous défendez l'établissement public foncier régional - et je réponds sur l'EPFR à la fois à M. CUTURELLO et à M. PAPI - vous dites, M. CUTURELLO, qu'on a une attitude politicienne, votre propos est exactement « initiative politicienne », mais dans le même temps, M. PAPI dit « je dénonce la manœuvre politicienne de la présidence socialiste de l'EPFR ». Je remercie très sincèrement M. PAPI d'avoir été solidaire du département des Alpes-Maritimes.

M. ESTROSI.- Je le remercie d'avoir, sans état d'âme, le jour où nous nous sommes retrouvés pour la réinstallation du conseil d'administration de l'EPRF, dénoncé la manœuvre politicienne. Vous ne pouvez donc pas, d'un côté, dire que c'est une initiative politicienne de notre part là où M. Papi dit que c'est une manœuvre politicienne de la part de vos amis de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Je vais plus loin, puisque M. GUÉRINI, président socialiste du conseil général des Bouches-du-Rhône, a lui-même dénoncé une manœuvre politicienne de ses propres amis du parti socialiste à l'exécutif régional.

M. ESTROSI.- C'est une manœuvre politicienne que nous devons dépasser.

Je vous rappelle que nous avons fondé cet outil ensemble et avons fixé comme condition lorsque nous avons décidé de nous prononcer, à l'instar des départements des Bouches-du-Rhône et du Var, que ce ne soit pas un outil au service du politique mais au service d'une politique foncière d'intérêt général pour l'ensemble du territoire de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Pour en faire la démonstration, nous nous sommes mis d'accord sur un règlement intérieur prévoyant une présidence alternée entre la Région et les départements des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes. C'était la meilleure garantie pour tout le monde. Il se trouve que lorsqu'il y a eu le renouvellement, M. VAUZELLE s'y est totalement opposé et a dit : c'est mon outil, c'est à moi qu'il appartient et je l'impose aux autres, à M. GUÉRINI comme à M. FALCO comme à M. ESTROSI.

On est donc passé d'un outil d'intérêt général à un outil politique géré avec une manœuvre politicienne. A partir de là, que fait M. GUÉRINI ? M. GUÉRINI dit : je ne veux plus y participer, je veux en sortir et je demande la création d'un établissement public foncier départemental. Le conseil général des Bouches-du-Rhône a délibéré en ce sens.

M. ESTROSI.- Par ailleurs, lorsque vous dites qu'il faut retenir les objectifs de l'Observatoire de l'immobilier, notamment les dispositions 3, 4 et 5, avec l'établissement public foncier régional tel qu'il est en place aujourd'hui, force est de constater qu'il est impossible d'y répondre. C'est impossible pourquoi ? Parce que l'EPFR a aujourd'hui pour budget 13 M€ et qu'il s'est fixé pour objectif un chiffre de construction de 4 000 logements par an pour toute la région. Comment voulez-vous qu'avec 4 000 logements prévus par l'EPFR sur l'ensemble de la région, nous puissions nous, département des Alpes-Maritimes, nous fixer pour objectif 2 500 logements ?

Par ailleurs, grâce à la création de notre propre établissement public foncier départemental, tout comme les Bouches-du-Rhône, tout comme le Var qui est sur le point de délibérer, nous disposerons d'un potentiel de recettes pour l'EPFD des Alpes-Maritimes de 23 M€, là où le budget de l'EPFR est pour toute la région de 13 M€.

Pourquoi, alors que nous n'avons pas aujourd'hui les moyens de conduire notre politique foncière, nous priver de disposer de 23 M€ par an de dépenses pour faire les réserves foncières dont nous avons besoin pour nos communes, pour l'ensemble des politiques que vous avez parfaitement décrites tout à l'heure, M. Papi - et je vous en remercie - avec pour objectif le logement, l'économique, les terres agricoles - et j'y souscris - et l'aide aux politiques communales ? L'objectif de l'établissement public foncier, qu'il soit régional ou départemental, est de décliner ces aides pour faire les réserves nécessaires dans ces quatre domaines. Vous les avez parfaitement résumés, M. Papi. Je vous le dis, si nous disposons de cet établissement, nous sortons en grande partie de la zone rouge dans laquelle nous nous trouvons en matière de mise sur le marché de logements pour les actifs du département des Alpes-Maritimes, et aussi de logements pour les personnels en difficulté et démunis.

Voilà pourquoi je soutiens la création de l'EPFD et voilà pourquoi vous auriez tout intérêt à le faire, parce que nous pouvons aller vite. Il suffit au gouvernement de prendre un décret de dissolution de l'EPFR et de prendre un décret de création des trois EPFD Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes, et cela veut dire que sur l'ensemble du territoire régional ce ne sont plus 13 M€ par an mais près de 70 M€ par an qui seront consacrés à la politique foncière du territoire régional, à l'image de ce que sont en train de bâtir les Hauts-de-Seine, les Yvelines et la Seine-et-Marne. Telle est la situation aujourd'hui.

M. Tujague, vous avez dit tout à l'heure que le seul objectif pour vous était le logement social.

M. ESTROSI.- Telle n'est pas ma démarche.

M. TUJAGUE.- Si vous m'avez écouté, vous ne m'avez pas entendu.

M. ESTROSI.- Après je reviendrai sur vos propositions, mais vous avez dit que la priorité était le logement social. Or, notre priorité ici n'est pas le logement social, notre priorité est le logement pour tous.

M. TUJAGUE.- Il n'y a pas de priorité, alors !

M. ESTROSI.- Je suis désolé mais, aujourd'hui, pour moi, il est tout aussi important d'offrir à un jeune couple qui s'installe de pouvoir accéder à la propriété que de consacrer des efforts au seul logement social. La France est le pays d'Europe qui compte le plus de logements locatifs sociaux et qui compte le moins de propriétés privées en matière de logement.

Je considère que nous devons, dans le département des Alpes-Maritimes, mener des politiques d'aide à l'accession à la propriété. Quel est le rêve que chaque Français peut formuler si ce n'est le rêve d'être propriétaire de son propre logement ? Depuis que nous avons initié, M. le Vice-président au logement, cette politique d'aide aux jeunes ménages qui bénéficient du prêt à taux zéro que nous complétons par une prime de 8 000 €, je constate qu'en moins d'un an, ce sont 146 couples dans le département des Alpes-Maritimes auxquels nous aurons offert l'opportunité de pouvoir accéder à leur logement. Cette politique est en train de s'amplifier puisque, à chaque commission, ce sont désormais entre 60 et 70 dossiers que nous avons à traiter en termes de demandes à l'accession à la propriété.

Bien évidemment, je fais partie de ceux qui, au gouvernement, soutiendront les amendements ou les propositions de loi déposées par le sénateur BALARELLO, par le député Lionnel LUCA et par d'autres qui les accompagnent, pour que nous puissions mettre sur le marché du logement, dans le patrimoine privé, 20 % du logement social locatif, sans que cela ne soit décompté du plafond de la loi SRU, parce que c'est une très bonne disposition. Permettre à un certain nombre de ménages qui habitent dans un logement social, qui louent et qui payent un loyer tous les mois, de voir ce loyer se transformer en une annuité qui leur permette de verser de quoi devenir, en moins de dix ans, propriétaires de leur logement, c'est une véritable politique d'aide à l'accession à la propriété.

M. TUJAGUE, vous avez fait des propositions et je vous en remercie, beaucoup d'entre elles sont intéressantes, d'autres ne sont pas, à mon sens, de notre compétence. Je vous promets que nous mettrons tout en œuvre pour obtenir du gouvernement plus de logements dès lors que nous aurons la capacité de les produire effectivement.

Concernant la politique foncière, le seul moyen d'y répondre efficacement c'est de créer notre établissement public foncier départemental.

S'agissant de l'aide à la réhabilitation, vous souhaitez que nous allions plus loin dans notre politique de soutien ; je suis d'accord. Je vous propose que, sur ce sujet, nous décidions aujourd'hui d'un amendement aux rapports qui nous sont présentés et qui nous invitent à faire un certain nombre de simulations qui seront débattues en commission permanente, et que nous donnions délégation à la commission permanente pour réévaluer jusqu'où nous pourrions aller dans l'aide à la réhabilitation. Je retiens totalement votre proposition et je vous propose de la traiter de cette manière.

Enfin, vous proposez de demander la dissolution de l'OPAM. Là, je répondrai en même temps à M. CUTURELLO qui faisait référence au rapport de la MIILOS.

Comme vous, j'ai été le premier à le proposer il y a maintenant plus d'un an et demi, à l'occasion d'une réunion où m'accompagnaient le préfet des Alpes-Maritimes et le directeur départemental de l'Équipement. J'ai proposé au président de l'OPAM, à sa direction et au maire de Nice et président de la communauté d'agglomération, que nous scindions l'OPAM en deux parties : que nous en fassions un office communautaire d'un côté et, de l'autre, que le conseil général récupère le patrimoine hors communauté d'agglomération de Nice Côte d'Azur. Cela nous permettait, puisqu'il y a environ 22 000 logements qui sont gérés par l'OPAM (15 000 environ sur le territoire de la communauté d'agglomération et 7 000 en dehors de son territoire), de nous retrouver avec un volant de 7 000 logements, justifiant pleinement que nous puissions fonder notre

organisme de logement départemental. Cela aurait permis de donner les moyens à l'organisme communautaire de pouvoir réhabiliter et remettre sur le marché les logements vacants de l'OPAM qui, je crois, sont à peu près au nombre de 3 000.

M. CUTURELLO.- 1 500.

M. ESTROSI.- Sur le territoire communautaire seulement. En tout cas, cela aurait permis à l'office communautaire de remettre sur le marché les logements vacants qu'il faut réhabiliter pour ce faire, parce qu'ils ne sont pas, dans l'état où ils sont aujourd'hui, en mesure d'être livrés à des locataires, et nous aurions fait de même pour la partie concernant l'office départemental.

Il y a eu une fin de non-recevoir. A ce jour, que dit le rapport de la MIILOS, sans nous avoir jamais consultés, nous qui ne sommes pas compétents, nous qui ne sommes pas à la table du conseil d'administration, le conseil général des Alpes-Maritimes n'étant pas administrateur de l'Office public des Alpes-Maritimes. Par une toute petite conclusion, dans un rapport qui fait je ne sais combien de pages, la MIILOS dit ceci : nous proposons que la ville de Nice et le conseil général des Alpes-Maritimes renflouent l'office qui est en difficulté. Eh bien, je le dis très clairement, l'argent du contribuable départemental n'est pas là pour renflouer un déficit de l'Office public des Alpes-Maritimes. La politique que nous proposons aujourd'hui au conseil général, et qui est là pour accompagner un certain nombre d'organismes de logements, qu'ils soient privés ou publics, peut s'associer au cas par cas à la politique de l'OPAM à condition que cela s'inscrive dans les critères du conseil général, mais la MIILOS n'a pas à nous donner de leçons, nous qui n'avons aucune responsabilité, contrairement à ce que vous affirmiez puisque, dans le rapport de la MIILOS, à aucun moment la responsabilité du conseil général n'est soulevée. On se demande comment cet organisme qui est censé être crédible peut se permettre de dire cela. Pourquoi pas la ville de Cannes qui a des logements OPAM, pourquoi pas la ville de Vallauris qui a des logements OPAM, pourquoi pas la commune de Saint-Etienne-de-Tinée qui a des logements OPAM, pourquoi ne pas mettre la liste de tous ceux qui, sur leur territoire, ont des logements OPAM ! Je ne comprends pas pourquoi la MIILOS ne dit pas à chacun de renflouer.

Nous ne sommes pas là pour renflouer, mais pour mettre en place une politique départementale. Nous avons fait des propositions à l'OPAM, elles nous ont été refusées. Aujourd'hui, nous sommes prêts à accompagner l'OPAM comme nous le faisons d'ailleurs sur un certain nombre de dossiers qui sont en cours actuellement, dans le strict cadre des critères qui sont les nôtres. A partir du moment où ce sont des critères qui répondent à la politique départementale, nous accompagnerons l'OPAM, mais le Département des Alpes-Maritimes n'est pas là pour payer à fonds perdus.

Voilà ce que je voulais vous dire. Aujourd'hui...

M. BALARELLO.- Une précision. Nous avons transformé, M. le Président, un emprunt de 20 MF en subvention à l'OPAM, à charge pour celui-ci de l'affecter à la réhabilitation des logements. Nous l'avons fait par délibération il y a peut-être deux ans.

M. ESTROSI.- Je veux souligner que nous l'avons transformé en subvention pour 20 MF et que - M. CUTURELLO, vous vous en souvenez, nous avons eu un débat sur le sujet - en contrepartie de cette aide dont nous demandions qu'elle soit utilisée pour réhabiliter un certain nombre d'appartements, je ne cesse de réclamer le compte-rendu de l'usage qui a été fait de cette subvention et je n'arrive pas à l'obtenir. Vous comprendrez pourquoi je reste tout à fait méfiant à l'égard de la contribution que l'on me demande d'apporter et qui risquerait d'être une contribution à fonds perdus. Si, demain, j'ai la garantie que ce que nous apportons en tout ou partie est une vraie contribution pour remettre sur le marché d'une part un certain nombre d'appartements réhabilités et

d'autre part améliorer des bâtiments de l'OPAM, je suis prêt à en discuter mais, avant tout, qu'on me rende des comptes sur l'effort qu'a fourni le conseil général.

Voilà la réalité de la situation, il m'appartenait aujourd'hui de le dire à l'occasion de ce débat.

En conclusion, je dirai que nous allons nous doter d'un outil qui nous permet de passer de quelques miettes à 22 ou 23 M€ pour maîtriser notre politique foncière, un outil qui nous permettra de continuer à accompagner les bailleurs publics et privés sur la base de nos critères, mais aussi de pouvoir mener notre propre politique, notamment de réhabilitation, d'aide aux bailleurs privés, de redynamisation des centres anciens pour pouvoir, au plan de l'artisanat, du commerce, du logement pour actifs, redynamiser un certain nombre de politiques. Doté de ces outils, je pense que le conseil général apportera une contribution pour passer un palier supplémentaire par rapport aux 1 300 logements livrés chaque année et pour nous rapprocher du seuil des 2 400 logements, sans pour autant l'atteindre parce que, à nous seuls, nous n'y parviendrons pas, alors que nous n'avons pas compétence dans ce domaine. Il serait dommage de nous priver de cette opportunité dont je ne suis pas sûr que nous remplissions à 100 % les objectifs mais qui est une politique qui peut être adaptée en tenant compte d'un certain nombre d'observations que vous avez faites aujourd'hui et que nous pourrions améliorer par délégation en commission permanente. C'est ce que vous propose le conseil général aujourd'hui.

Je pense que cela méritait en tout cas que nous ayons cet échange. Je vous remercie les uns et les autres d'avoir apporté votre contribution, il en sera tenu compte dans l'application de ces décisions qui seront prises aujourd'hui et qui, encore une fois, ne demandent qu'à évoluer.

Sur cette base, je vais vous demander maintenant de mettre aux voix l'ensemble des rapports, en espérant avoir réussi à vous convaincre du bien fondé de ces rapports et notamment de celui sur l'établissement public foncier départemental, sans cependant en être persuadé.

Rapport n° 7, qui s'oppose ?

Le dossier n° 7, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition des groupes socialiste et communiste).

Eh bien, je n'y suis pas parvenu !

Rapport n° 8, qui s'oppose ?

Le dossier n° 8, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition des groupes socialiste et communiste)

Rapport n° 9, qui s'oppose ?

Le dossier n° 9, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 10, qui s'oppose ?

Le dossier n° 10, mis aux voix, est adopté (abstention des groupes socialiste et communiste).

Je vous remercie. Le Département est désormais doté d'outils performants en faveur du logement pour actifs et du logement social et nous pouvons donc sereinement aller partager le déjeuner qui nous attend.

La séance est suspendue, elle reprendra à 15 heures précises.

◆◆◆

La séance est interrompue à 13 h 45

◆◆◆

La séance est reprise à 15 h 25, sous la présidence de M. ESTROSI.

M. ESTROSI.- Je passe au rapport Aménagement du Territoire, aide aux collectivités.

Nous passons à M. VELAY pour le n°16 et le programme de l'agence de l'Eau.

16.- Programme de l'Agence de l'Eau 2005-A pour l'assainissement, l'alimentation en eau potable et la restauration des milieux aquatiques – Avis de Principe sur l'intervention financière du Département

M. VELAY.- Ce rapport est tout à fait classique, il annonce la programmation faite avec les Services du Conseil Général, l'Agence de l'Eau et la Région.

Cela permet d'abonder, notamment pour les petites communes, tous les chapitres qui concernent l'eau et plus généralement l'entretien du milieu aquatique.

M. ESTROSI.- Je vous remercie.

M. ALBIN.- M. le Président, je voudrais juste souligner le désengagement permanent et accru de l'Agence de l'Eau dans différents domaines, notamment pour permettre l'amélioration de la distribution et des ressources en eau dans les communes, mais également en ce qui concerne le traitement des eaux usées.

Il y a un désengagement continu, qui vient s'ajouter à celui de l'Etat, au travers de la diminution du FNDAE (Fonds National d'Adduction d'Eau). Cela aura pour conséquence, à terme, si l'on veut maintenir le même niveau d'intervention et d'aide au niveau des communes, d'accroître la participation du Conseil Général.

Nous tenions à évoquer cet aspect, qui n'a échappé semble-t-il à personne lors de l'examen de ce rapport en commission. Il convient, je crois, que nous soyons prudents et vigilants sur cette question.

M. ESTROSI.- Vous avez tout à fait raison. En 2000 nous étions à 701 K€, en 2002 à 673 K€, en 2004 à 477 K€ et en 2005 à 438 K€. Cette diminution est constante et nous devons mobiliser notre énergie pour inverser le cours des choses.

Ceci étant dit, qui s'oppose et qui s'abstient ?

Le rapport n°16, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

11.- Développement local et aménagement du territoire – Contrat de plan Départemental pour un Développement durable dans les Alpes-Maritimes (2004-2009) – Approbation des conventions territoriales avec les communes de Cannes, Le Cannet, Mandelieu-la-Napoule et Mougins (2005-2009).

M. TABAROT.- M. le Président, je suis particulièrement heureux de rapporter cette délibération et ce contrat de plan départemental pour un développement durable dans les Alpes-Maritimes entre notre collectivité et quatre communes : Cannes, Le Cannet, Mandelieu et Mougins.

Cette délibération fait suite aux contrats déjà signés avec les quatre communautés d'agglomération des Alpes-Maritimes, et avec certaines communautés de communes également.

Pour des raisons bien trop longues à expliquer dans cet hémicycle, aujourd'hui les communes de Cannes, du Cannet, de Mougins et de Mandelieu ne sont pas constituées en intercommunalité, en communauté d'agglomération ou de communes, en application des lois Chevènement et Voynet.

Pour autant, notre collectivité n'a pas souhaité les pénaliser et a accepté de contractualiser avec elles le même jour, dans un même rapport.

Vous connaissez les domaines d'intervention de notre collectivité, sur quatre axes principaux : les déplacements, le logement, l'environnement et la qualité de vie ainsi que l'économie.

Pour les axes déplacement, environnement et économie, le montant de l'aide départementale s'élève à 18 163 536 euros, pour 67 opérations.

Pour l'axe logement, le montant de l'aide départementale s'élève à 7 500 000 €.

Pour les quatre communes, le montant total de l'aide départementale s'élèvera donc à 25.663.536 €.

Je souhaite également saluer la part active prise par nos collègues dans la préparation de ce document :

- Henry LEROY, qui s'excuse de ne pas être présent aujourd'hui, mais qui a beaucoup contribué à l'élaboration de ce document, également dans le cadre de sa délégation à l'aide aux communes pour le canton de Cannes Ouest Mandelieu ;

- ma collègue Jacqueline HERICORD ici présente,

- Claudine LAURIERE pour Mougins,

- Patrick TAMBAY pour Le Cannet.

Je souhaite également profiter de l'occasion pour remercier nos services qui, sous la houlette de M. LEFEVRE, ont accompli un travail remarquable, salué je dois le dire par les quatre municipalités.

Enfin, merci M. le Président d'avoir suivi de très près ce dossier, notamment en y apportant les derniers arbitrages nécessaires, dans l'intérêt des quatre communes et de notre collectivité.

M. ESTROSI.- Je vous remercie. Effectivement, même si ce rapport peut paraître, dans sa présentation, anodin, je vous remercie, M. TABAROT, d'avoir souligné l'importance qu'il revêt.

Nous avons voulu initier une méthodologie moderne, nous sommes le seul département de France à préconiser un contrat de plan département/communauté d'agglomération/communauté de communes, voire communes, car nous considérons que, dans des domaines qui désormais relèvent de la compétence de l'intercommunalité, comme le développement économique, le logement, l'environnement ou les transports, nous ne pouvions pas nous désengager.

Ne pas nous désengager, cela voulait dire être le lieu de mise en cohérence, éviter les concurrences déloyales sur un certain nombre de projets, sur lesquels nous aurions pu être sollicités.

Nous avons commencé par signer le contrat de plan avec les quatre grandes communautés d'agglomération pour près de 280 M€, qui vont générer, d'ici 2010, près de 1 200 M€ d'investissements sur l'ensemble du Département ; puis, avec les grandes communautés de communes, la première étant celle des Paillons, dont je salue le Président, M. TUJAGUE, et celle des Coteaux d'Azur, avec laquelle nous avons aussi un contrat en préparation. Nous ne pouvions pas laisser les quatre grandes autres communes du Département non-organisées en intercommunalité de côté. Bien évidemment.

C'est l'occasion pour moi de dire à cette tribune que je souhaite, pour renforcer cette cohérence, que ces quatre grandes communes, à un moment ou un autre, s'organisent en intercommunalité, au même titre que leurs voisines. Pour l'heure, je ne voulais pas qu'elles restent en marge de cette dynamique que nous avons créée, ce qui a été tout l'objet de cette négociation. Je pense que ce que nous cosignons là avec elles s'inscrit parfaitement dans le prolongement de ce que nous avons initié, qui avait rencontré, de la part de chacun, un soutien important.

C'est l'occasion, pour moi, de vous dire que c'est un des principaux sujets sur lequel je suis aujourd'hui amené à travailler en tant que Ministre de l'Aménagement du Territoire.

Il nous avait été reproché ici d'initier, un an et demi avant le Conseil Régional, un contrat de plan entre le Département et les Communautés d'Agglomération. Imaginez que nous n'ayons pas fonctionné ainsi, alors que la région n'a fini par délibérer sur ces contrats d'agglomérations qu'un an et demi plus tard, regardez tout le temps qui aurait été perdu !

Du coup, c'est la Région qui s'est agrégée sur notre propre contrat de plan. Nous arrivons aux termes du contrat de plan. Il y a la clause de revoyure en discussion, sans doute sera-t-il poursuivi un ou deux ans pour avoir un meilleur taux d'exécution, car il a eu beaucoup de mal à démarrer.

Là aussi, sans polémique aucune, je n'oserais jamais, dans les rapports du Conseil Général, faire figurer dans les exposés des motifs des choses polémiques, mais j'ai regardé un peu l'ordre du jour de la DM1 du Conseil Régional aujourd'hui, partout il est marqué : "attendu le désengagement de l'Etat", "attendu les retards pris en matière de taux d'exécution". Et pourtant, on est à 63 % de taux d'exécution sur les contrats de plan routiers et la plupart de nos chantiers n'ont commencé qu'en 2002-2003, là où le contrat de plan était signé en 2000.

Que je sache, c'est un bon taux d'exécution pour un contrat de plan signé en 2000 et que le Gouvernement d'aujourd'hui a finalement initié, puisque celui d'avant n'avait rien fait.

Polémique inutile, donc. Au moment où beaucoup disaient que c'était la fin des contrats de plans, l'originalité que nous avons générée avec ce contrat entre le Département et les Collectivités est un modèle dont je suis en train de m'inspirer pour en faire un modèle national.

Cela m'amène à penser, et j'en ferai les propositions au Premier Ministre, que la nouvelle génération des contrats de plan qui arrivera après 2007 ou 2008, si l'on prolonge d'un ou deux ans le

contrat de plan actuel pour le réaliser en totalité, ne doit plus être un contrat de plan Etat/Région, mais un contrat de plan adapté à chaque territoire.

Prenons l'exemple de la politique de la Ville. Si la Région négocie pour tel ou tel quartier à Nice, à Vallauris, à Cannes ou à Grasse, elle n'est pas la mieux placée pour le faire. Si l'on se plaint des taux d'exécution, c'est parce que la contractualisation s'est faite, non pas entre l'Etat et l'acteur principalement concerné, mais entre l'Etat et une collectivité qui n'était pas la mieux placée pour gérer la politique définie.

Si demain on fait un contrat de plan Etat/Ville, vous imaginez que le Maire fera avancer à un bien meilleur rythme le contrat signé entre sa commune et l'Etat.

Si demain, sur les routes nationales qui nous sont transférées, nous signons un contrat Etat/Département, sans avoir à transiter par la Région alors que c'est notre compétence, nous ferons avancer nos chantiers à un bien meilleur rythme.

En revanche, il a y lieu de contractualiser entre l'Etat et la Région, dans des domaines comme les réseaux nationaux non transférés, où il s'agit d'une voirie nationale d'intérêt régional, ou bien pour le développement d'un réseau ferroviaire qui relève de la compétence régionale.

Sur la recherche et l'université, qui est mieux placé que la Région pour contractualiser avec l'Etat ?

Ce que je suis en train de suggérer au Premier Ministre est fondée sur cette expérience, que nous sommes le seul Département de France à avoir bâtie en matière de contrat de plan entre un Département et nos collectivités ; nous voyons que nous allons, avec efficacité, avoir de bons taux d'exécution, car nous étions complètement en phase sur des sujets purement locaux.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je remercie en tout cas moi aussi, M. le Vice-Président, tous ceux et notamment Jean-Robert LEFEVRE et ses services, qui ont travaillé à l'élaboration de ce contrat. Nous le finalisons ainsi avec ces quatre communes et je m'en réjouis.

Le rapport n°11, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. TABAROT, présentez-nous le 12, qui est le dernier contrat avec la Communauté de Communes des Coteaux d'Azur.

12.- Contrat de plan départemental pour un développement durable des Alpes-Maritimes –2004-2009 – Approbation de la convention territoriale avec la communauté de communes des Coteaux d'Azur (2005-2009)

M. TABAROT.- Je vous propose de signer cette convention territoriale, avec la Communauté de Communes des Coteaux d'Azur, composée des communes de Carros, Gattières et Le Broc.

Là également, quatre axes d'intervention : les déplacements pour 2 444 554 euros, l'environnement pour 1 575 745 euros, l'économie pour 202 676 euros, le logement pour 940 000 euros.

L'ensemble de l'aide départementale s'élèvera, en faveur de la Communauté de Communes des Coteaux d'Azur, à 5 162 974 euros.

M. ESTROSI.- Je vous remercie.

M. VINCIGUERRA.- Nous sommes donc en face d'une nouvelle génération de plans départementaux.

Cela mériterait un débat plus substantiel, il y aurait beaucoup à dire, notamment sur la globalité des contrats comme sur les différences entre les divers contrats.

Nous allons essayer d'aller vite et d'examiner la cohérence départementale et les différences entre les contrats.

Pour ce qui relève de l'aspect départemental de ces plans, parfois on se rend compte que les projets financiers sont disparates et relèvent plus du catalogue d'actions municipales à effet purement local, où l'on recherche souvent l'impact départemental.

Deux exemples. Pour la couverture d'un boulo-drome à Cannes, je ne vois vraiment pas l'intérêt départemental ; pour la rénovation de chapelles ici et là, cela m'échappe ; mais il y a pire.

En contradiction avec l'engagement en matière de transport collectif du Département, je note que l'écrasante majorité des équipements de déplacement financés porte sur des infrastructures routières ou des parkings, tous dévolus aux déplacements individuels.

Rien en ce qui concerne le transport collectif, ce qui est gênant. C'est une vraie non-cohérence avec la politique départementale telle que je l'ai comprise.

Entre les différents catalogues, les comparaisons sont parlantes. Seule la communauté de communes des Coteaux d'Azur consacre une part importante des financements à des équipements culturels, alors que les autres communes, à l'exception de Cannes, ont préféré faire financer des programmes de vidéosurveillance. Cela fait une différence.

Je remarque aussi qu'une nouvelle fois, seule la Communauté de Communes des Coteaux d'Azur met en place des réserves foncières pour l'agriculture.

Une fois cela dit, il convient d'ajouter des considérations positives, qui nous ont amené à voter tous les contrats de plan :

- à défaut d'infrastructures de transports collectifs, beaucoup de pistes cyclables et de chemins piétonniers, ce qui est positif ;
- des aires d'accueil des gens du voyage, en respect de la loi, c'est très bien, à l'exception toutefois notable de la commune du Cannet, qui a peut-être des problèmes fonciers ;
- le rattrapage de certains retards en matière d'équipement de collectes séparatives et de gestion des déchets ;
- des systèmes d'information géographique, sans doute fort utiles.

Donc, des motifs de consolation pour nous plus que de satisfaction, ce qui nous amène à voter les contrats de plan.

Vous allez pouvoir dire, une fois de plus, que nous votons 90 % de vos propositions, mais je tiens à vous rappeler, M. le Président que, par exemple, les patrimoines génétiques de l'homme et du singe sont à 95 % identiques ; ce qui compte et qui fait qu'un homme n'est pas un singe, ce sont les 5 % de différence.

(rires et applaudissements)...

M. ESTROSI.- Ou que le singe n'est pas un homme !

M. PAPI.- Très brièvement, deux mots pour saluer la signature de ce contrat de plan départemental avec la Communauté de Communes des Coteaux d'Azur et dire que le projet de territoire de la Communauté de Communes des Coteaux d'Azur s'appuie désormais sur le partenariat avec le Département.

De la part des trois Maires des trois communes des Coteaux d'Azur, je voulais remercier à la fois le Président du Conseil Général, mais également ses services, notamment M. LEFEVRE et Mme BENAÏM, qui ont mené un travail de dialogue et de conseils, que nous avons apprécié, ainsi que M. CIOTTI qui nous a aidés dans les arbitrages à mener.

Sur le plan de la qualité de vie, sur celui du développement économique, et enfin sur le plan du développement durable, je pense que nous sommes effectivement en mesure de réaliser des projets que nous essaierons de faire les plus exemplaires possibles.

Merci.

M. ESTROSI.- Je vous remercie.

M. TABAROT.- Pour terminer, M. VINCIGUERRA a, je pense, dû faire un petit oubli concernant les projets culturels, car la demande la plus importante de la commune du Cannet est une demande culturelle concernant la création du Musée Pierre Bonard.

L'Assemblée Départementale accepte de financer ce projet à hauteur de 30 %. C'est la plus forte aide, elle porte sur un projet culturel, je pense que c'est un petit oubli de M. VINCIGUERRA.

Le rapport n°12, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

13.- Aménagement numérique du territoire – Aides aux communes pour la couverture des zones blanches "haut débit"

M. MASCARELLI.- Ce rapport a simplement pour objet de permettre aux 23 communes ou cœurs de bourgs qui sont à l'extérieur des réseaux raccordables au haut débit de pouvoir financer leur raccordement, grâce à une adaptation de la réglementation départementale.

Certaines de ces communes ou cœurs de bourgs risquent d'être raccordés avant d'autres, car s'ils se dépêchent, ils pourront l'être avant la fin du contrat passé avec France Télécom.

M. ESTROSI.- Oui, mais là aussi nous avons démontré que nous étions très en avance sur d'autres territoires de France.

Offrir, sur un territoire aussi tourmenté que le nôtre, la possibilité aux communes de faire leur choix à la carte est aussi une formule très originale. Je le mets aux voix.

Le rapport n°13, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

14.- Politique des aides aux collectivités

M. TABAROT.- Le nouveau règlement des aides aux collectivités a été adopté par notre Assemblée le 20 décembre 2004.

Nous avons souhaité à l'époque que ce document soit à la fois dynamique et évolutif. C'est ce que je vous propose aujourd'hui, à travers deux nouvelles mesures.

Tout d'abord, en acceptant de subventionner les communes ou regroupements qui aménagent des pistes cyclables, en application du plan vélo adopté dans cet hémicycle le 27 mai dernier, à la fois avec un taux préférentiel pour les communes rurales et un taux de 10 à 30 % pour les communes urbaines.

Ensuite, en aidant à hauteur de 40 à 80 % les communes pour des études préalables à la restauration de monuments inscrits ou situés dans un site classé, en plus de la mesure qui existe déjà pour les monuments classés.

Par ailleurs, notre collectivité est sollicitée dans ce rapport pour six demandes de subvention qui sont les suivantes :

- pour la commune de Saint-Martin-du-Var, une subvention pour une étude relative à l'aménagement urbain et paysager du Centre Ville, afin d'accueillir un certain nombre d'équipements ;

- concernant la commune de Nice, l'aménagement du site universitaire de Saint-Jean d'Angely et celui du sentier littoral lieu-dit Villa Marichu ;

- la commune de Roquebrune-cap-martin, pour la réhabilitation des bâtiments du Cros de Casté ;

- la commune de Menton, avec la réfection du Stade Saint-Roman ;

- le syndicat intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes Méditerranée (SICTIAM), pour une aide de 4 282 euros.

M. ESTROSI.- Je mets aux voix.

M. CONCAS.- **Décidément, la Ville de Nice est le grand malade de ce Département et je constate, avec satisfaction d'ailleurs, qu'une fois de plus nous venons pallier les carences budgétaires de la Ville de Nice dans ce fameux dossier du Sentier Littoral et de la Villa Marichu.**

Je le dis pour nos collègues qui ne sont pas proches de la région niçoise, la Villa Marichu est ce fameux cloaque extrêmement dangereux où prostitution et trafic de stupéfiants se côtoient.

On a, à de nombreuses reprises, attiré l'attention de la Ville sur la nécessité d'entretenir cet équipement.

Vous avez consenti des efforts extrêmement importants avec le Sentier Littoral, à hauteur de 80 %, l'Etat l'a fait à hauteur de 20 %, mais la Ville de Nice n'a pas dépensé un seul euro ; la contrepartie à tout ceci était l'obligation impérieuse pour la Ville de Nice d'en assurer l'entretien, ce qu'elle ne fait pas. On vient maintenant nous demander de financer 50 % de la charge de la Villa Marichu, c'est-à-dire la moitié de 110 000 euros.

Merci de le faire, mais attention à l'image de marque du Conseil Général, car ce site est bien identifié comme étant organisé, financé et traité par le Département des Alpes-Maritimes et je ne voudrais pas que le défaut d'entretien de la Villa Marichu puisse ternir l'image du

Département. C'est pourquoi il est impératif que la Ville de Nice prenne ses responsabilités dans l'entretien de ce site.

Sous cette seule réserve, bien sûr, c'est un vote pour.

M. ESTROSI.- Je vous remercie de votre intervention.

Je demanderai à nos services de demander à ceux de la Ville de Nice de bien vouloir relayer cette exigence, que je partage. Je mets aux voix le rapport n°14.

Le rapport n°14, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

15.- Politique des aides aux collectivités – Avis de principe pour les opérations d'un montant supérieur à 230 000 euros

M. TABAROT.- Ce rapport présente une deuxième liste pour 2005 de dossiers dont le montant de réalisation est supérieur à 230 000 euros, conformément aux dispositions arrêtées par notre Assemblée.

Je vous rappelle que nous devons ultérieurement examiner ces opérations en Commission Permanente.

Enfin, je vous propose de réévaluer notre subvention pour l'extension du Musée International de la Parfumerie de Grasse, suite à un surcoût de cette opération. Voilà un dossier cher, très certainement, à notre collègue Jean-Pierre LELEUX, mais aussi à Jean-Raymond VINCIGUERRA.

M. ESTROSI.- Il y a une note au rapporteur, dont je fais faire lecture avant de passer au vote.

"En complément des dossiers recensés dans son rapport, je vous propose de donner un avis de principe favorable à la commune du Broc pour l'acquisition de la parcelle B 1077 située sur la Zone industrielle de Carros Le Broc.

Le montant de l'opération est estimé à environ 1 500 000 euros, sur lesquels une participation de l'ordre de 750 000 euros pourrait être allouée, compte tenu que ce terrain devrait accueillir la future unité de traitement des déchets ménagers, du Moyen Pays des Alpes-Maritimes".

Le rapport n°15, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

17.- Politique des aides aux collectivités – Contrat départemental pour la protection et l'amélioration de la gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques pour la période 2005-2006 – Signature du contrat et des conventions financières du Département

M. LORENZI.- En 1989, le Conseil Général des Alpes-Maritimes, la Région PACA et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse ont mis en place un partenariat afin d'aider les communes rurales à réaliser leurs investissements en matière d'alimentation en eau potable.

Le contrat de partenariat a été reconduit en 1993 et son champ d'application a été élargi entre 1997 et 2003.

Parvenue à mi-parcours de son huitième programme d'intervention, l'Agence de l'Eau propose un partenariat plus étroit avec le Département et le renforcement des règles de sélectivité dans la programmation des opérations.

C'est ce contrat pour la période de 2005 et 2006 qu'il convient de porter à la connaissance de l'Assemblée, en vu d'en autoriser la signature par le Président.

18.- Politique des aides aux collectivités – Modification des statuts du syndicat mixte pour l'aménagement du parc international d'activités du Mont Agel (SYMIAGEL)

Pour ce qui concerne le rapport n°18, il s'agit de proposer la modification des statuts du syndicat mixte pour l'aménagement du parc international d'activités du Mont Agel, donc le SYMIAGEL, suite à la décision de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française d'adhérer à ce syndicat, en substitution des communes de Peille et de la Turbie, la CARF ayant pris la compétence économique.

M. ESTROSI.- Je vous remercie. Je mets aux voix le rapport n°17.

Le rapport n°17, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. TUJAGUE.- Sur le rapport n°18, nous n'approuverons pas cette modification, pour les deux raisons que je vais vous indiquer et que nous avons déjà mentionnées en Commission.

A travers ce rapport, qui paraît anodin, la modification des statuts d'un syndicat qui existe depuis une douzaine d'années, il s'agit, nous semble-t-il, de relancer l'aménagement par le haut du plateau Tercier qui avait été confié à l'époque au SYMIAGEL.

Modifier les statuts, cela veut dire les mettre à jour, ce qui implique, sans doute, que l'on souhaite relancer cette opération.

Ceci nous inquiète d'autant plus qu'en même temps, dans son projet de développement, la CANCA prévoit, de son côté, l'aménagement du plateau Tercier sur la commune de la Trinité, sur une soixantaine d'hectares. La création d'une technopôle semblable, assurant l'équilibre avec celle de Sophia Antipolis, est un projet dont on a eu l'occasion de discuter ici même, sans y donner de suite.

Notre inquiétude est grande qu'à travers une simple modification de statut, autre chose soit en cours, à savoir cette amorce de relance, sans qu'il y ait vraiment débat sur ce type de développement. C'est la première raison et, bien entendu, la plus fondamentale.

La deuxième est une raison de légalité. Nous prenons en compte le fait que Peille et La Turbie sont des communes adhérentes à la CARF et que celle-ci a la compétence économique ; Peillon, la troisième commune du lot, est adhérente à la communauté de communes du pays des Peillons et la communauté du pays des Peillons a également la compétence économique.

Par ailleurs, il est prévu dans les statuts que la taxe professionnelle, qui sera perçue au titre des activités de ce syndicat mixte, soit répartie entre les communes, ce qui nous paraît tout à fait contradictoire avec les statuts des deux communautés de communes en question, lesquelles sont à taxe professionnelle unifiée, donc collectent entièrement la taxe professionnelle.

Voilà les raisons qui nous conduisent à voter contre ce projet de modification du SYMIAGEL.

M. ESTROSI.- Premièrement, nous ne faisons que nous conformer à une demande de la Préfecture de mise à jour des statuts. Ce n'est donc qu'une délibération qui repose sur un principe de légalité, rien d'autre.

Deuxièmement, pour la définition de la taxe professionnelle, il faut que les deux communautés de communes aient délibéré. Or, il suffit à la Communauté de communes de Peillon de délibérer pour déclarer d'intérêt communautaire la zone d'activité du Mont Agel et les statuts du syndicat seraient alors modifiés pour substituer la communauté à la commune de Peillon. La balle est donc dans votre camp.

Enfin, je vous rappelle, par rapport à votre inquiétude, que le plateau Tercier est situé sur la commune de la Trinité, donc hors du territoire du SYMIAGEL.

M. TUJAGUE.- Le Plateau Tercier ne se situe pas uniquement sur la Trinité, il est à cheval sur cinq communes, dont Peillon, Peille, la Turbie, la Trinité, un certain nombre de terrains de la Trinité appartenant à la commune de Drap, par ailleurs.

C'est juste une rectification. Quant à la délibération de la communauté de communes pour se substituer à Peillon, vous comprendrez sans doute que, dans la mesure où nous ne souhaitons pas que ce plateau soit aménagé et reçoive un jour une technopôle, ce qui est un débat de fond, nous n'avons pas l'intention non plus de délibérer pour nous substituer à qui que ce soit, pour être partie prenante d'un syndicat comme celui-là.

M. ESTROSI.- C'est comme vous voulez, sachant que la DTA, je vous le rappelle, n'a arrêté, contrairement à ce que vous dites, le principe de l'opportunité de Tercier que sur le territoire de la commune de la Trinité et non en dehors de ses limites.

M. TUJAGUE.- Raison de plus.

M. ESTROSI.- Vous n'êtes donc pas concerné, puisque la DTA ne prévoit pas que la moindre technopôle puisse être développée en dehors des limites de la commune de la Trinité.

Dans votre explication de vote, en tout cas, vous n'êtes pas en phase avec la réalité de ce qui est proposé.

M. TUJAGUE.- Je ne peux pas.

M. ESTROSI.- C'est important, c'est pour que ce soit inscrit au procès-verbal.

Ma réponse repose sur les éléments qui me sont communiqués juridiquement et administrativement, à la fois par nos services et ceux de l'Etat.

M. TUJAGUE.- Pour que ce soit inscrit au procès-verbal également, je me permets de vous lire une partie de l'objet du syndicat du SYMIAGEL, celui dont nous modifions les statuts :

"Le syndicat mixte a pour objet la mise en œuvre et la réalisation de la technopôle sur tout ou partie des territoires des communes concernées".

C'est celles dont nous parlons.

M. ESTROSI.- Pour cela, il faut modifier les statuts.

M. TUJAGUE.- Non, c'est dans les statuts.

M. ESTROSI.- Non, c'est dans les statuts modifiés, qui ne le sont pas aujourd'hui. Je mets donc aux voix le rapport.

M. VINCIGUERRA.- Deux mots.

On est là sur un dossier qui, présenté ainsi, est trouble et prête à de nombreuses interprétations contradictoires. Je comprends parfaitement la position de Francis TUJAGUE, c'est aussi la mienne, nous manquons de clarté sur ce dossier et nous aurions préféré qu'un vrai projet soit présenté pour pouvoir nous prononcer sur un vrai projet, pas seulement sur un aménagement juridique qui laisse à penser toutes sortes de choses.

Nous savons que les oppositions à l'aménagement du plateau Tercier sont nombreuses, nous savons que, sans clarté sur les territoires sur lesquels ces aménagements pourraient porter, nous allons vers des soucis, des oppositions, etc.

Nous préfererions avoir une réflexion sur les aménagements propres à donner à la CARF, les espaces d'activité qui lui sont nécessaires, mais nous trouvons que s'y prendre ainsi, par un aménagement juridique, avant de connaître les contenus, n'est pas la bonne façon.

C'est pourquoi nous ne pouvons pas voter cette délibération.

M. ESTROSI.- Je vous ferai passer, pour que toute la transparence soit assurée, les documents qui nous sont adressés par la Préfecture, et démontrent qu'il s'agit d'une exigence légale. Je ne vais pas me laisser traduire devant les Tribunaux parce que j'aurais refusé de me conformer aux demandes de la Préfecture.

Le rapport n°17, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le rapport n°18, mis aux voix, est adopté à la majorité (contre de toute l'opposition).

On s'oppose donc à la légalité.

19.- Programme 2005 "Sécurité" – Construction de gendarmeries, hôtels de police et de bâtiments de sécurité civile

M. VELAY.- C'est un dossier classique, qui reprend les ajustements en ce qui concerne notre programme de construction de gendarmeries, d'hôtels de police et de bâtiments de sécurité civile, dossier qui ne pose aucun problème et qui a reçu un avis favorable, à l'unanimité, des deux Commissions.

M. ESTROSI.- Je mets aux voix.

Le rapport n°19, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

20.- Approbation d'une convention de soutien à la politique de réserve militaire entre le Ministère de la Défense et le Conseil Général des Alpes-Maritimes

M. BETTATI.- Il s'agit de l'approbation d'une convention entre le Conseil Général et le Ministère de la Défense, portant sur le cadre d'emploi de nos agents souhaitant servir dans la réserve opérationnelle.

Sans incidence financière, cette convention a reçu l'avis unanime de l'ensemble des Commissions.

Le rapport n°20, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

21.- Direction des routes – Investissements routiers, entretien et aménagements localisés de la voirie départementale - DM1 2005

M. THAON.- Mes chers collègues, ce rapport concerne les investissements routiers, entretien et aménagements.

En ce qui concerne l'investissement, il est proposé l'inscription d'une autorisation de programme pour 15 282 452 euros et de crédits de paiement pour 1 632 000 euros.

Dans le cadre du fonctionnement, les crédits de paiement s'élèvent à 1 029 000 euros. Il s'agit là principalement d'une liste d'études complémentaires. Pas d'autorisation nouvelle de programme.

En ce qui concerne les travaux des opérations structurantes, en autorisations de programme il y a 6 956 347,45 euros. Il s'agit là d'opérations nouvelles complémentaires, libérées ou à supprimer.

Dans le domaine du fonctionnement, nous avons l'entretien routier pour 1 M€, ainsi que des dépenses du service commun en crédits de paiement pour 29 000 euros.

Voilà, très rapidement résumé ce dossier, qui a reçu un avis favorable à l'unanimité en commission.

Il nous est donc demandé d'approuver l'ensemble des propositions.

J'en ai terminé. J'ai une note au rapporteur qui concerne le transfert des routes nationales :

"Les routes seront très prochainement, pour le 1er janvier 2006, reprises par le Département, mais en même temps figure la reprise de tous les services, droits et obligations correspondantes, dont les marchés publics.

Pour ce qui concerne les marchés qui ont été signés avant cette reprise, une convention sera signée avec le Département.

En revanche, dès que les marchés ne sont pas définitivement traités, il est souhaité et souhaitable que ce soit le Conseil Général des Alpes-Maritimes qui prenne en charge, en amont, le lancement de ces appels d'offres".

M. ESTROSI.- Je profite de ce rapport pour apporter la réponse à M. KNECHT, même s'il est absent, qui ce matin prétendait que nous faisons moins de travaux sur nos réseaux routiers aujourd'hui qu'hier.

Nous avons augmenté de 20 % les surfaces traitées, puisque nous sommes passés aujourd'hui à près de 250 kilomètres de voirie traités par an, là où nous étions à 150 kilomètres dans les années 1999-2000, soit plus de 100 kilomètres de plus.

Le rapport, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

22.- Transports départementaux

M. REVEL.- Je remplace notre excellent collègue et mon excellent ami Louis NEGRE, qui a dû s'absenter.

Je vais vous présenter ce rapport complété par trois notes au rapporteur.

Ce rapport répertorie les actions nouvelles à mener en 2005 en matière de transport de voyageurs et de transports scolaires, et dresse le bilan de l'état d'avancement des actions en cours et des partenariats engagés avec divers organismes.

Par ailleurs, devant la montée de l'indiscipline dans les autocars scolaires, il a été décidé de rédiger un passeport pour la sécurité et la citoyenneté dans les transports, qui a été adopté par le Conseil général des Jeunes en séance du 28 avril 2005. Il est proposé à notre assemblée de confirmer l'adoption de cette mesure.

En outre il est proposé dans la première note au rapporteur de transférer le complément de financement prévu pour l'ADAM sur des lignes régulières et notamment sur la ligne Gattières/Saint-Laurent-du-Var.

Quant au deuxième amendement, il est relatif à l'abandon du projet de navette maritime, en raison de son coût trop élevé pour la collectivité.

Enfin la troisième note concerne l'étude qui va être lancée sur le projet de centre d'échange multimodal de Saint Augustin, pour laquelle il convient de préciser que la maîtrise d'ouvrage en sera assurée par la CANCA et que la subvention du Département sera apportée, dans le cadre du contrat de plan, avec cette communauté d'Agglomération.

M. ESTROSI.- Avez-vous des interventions sur ce rapport n°22 ?

M. ALBIN.- Sur le 22, nous réitérons notre demande de voir remettre à plat, très rapidement, la tarification du réseau TAM, puis un titre de transport si possible unique, pour assurer la complémentarité entre les différents modes de transport qui existent dans notre Département, afin que nous puissions rendre rapidement beaucoup plus attractifs les transports départementaux et collectifs en règle générale.

Aujourd'hui, 4 millions de trajets par an sont effectués par des utilisateurs occasionnels. C'est vers ces personnes qu'il convient, nous semble-t-il, de cibler notre action.

M. ESTROSI.- Je vous suis reconnaissant de soutenir l'action courageuse que nous avons initiée avec le syndicat unique de transport pour arriver à cette finalité et je ne doute pas un seul instant que vous serez mobilisés à chaque instant derrière nous.

Le rapport n°22, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

23.- Loi relative aux aéroports

M. ICART.- M. le Président, chers collègues, la loi du 21 avril 2005 autorise le Département à prendre une participation dans la future société de gestion de l'aéroport de Nice Côte d'Azur.

Nous vous demandons donc une autorisation de principe. C'est un établissement majeur pour le Département et pour son développement touristique et économique.

M. ESTROSI.- Y a-t-il une intervention ?

M. CUTURELLO.- M. le Président, ce rapport met en pratique la loi votée le 21 avril 2005, donc il y a peu de temps, concernant ce qu'il faut bien appeler une privatisation de la gestion des aéroports, qui étaient jusqu'à présent gérés par des Chambres Consulaires, des Chambres de Commerce.

Nous sommes opposés à cette loi, car nous pensons qu'elle organise la libéralisation des aéroports et la privatisation de leur gestion, avec en particulier le fait que l'on aboutit à une cession de domanialité des terrains inutile et dangereuse, tant pour l'environnement, car elle va encourager le développement et le gigantisme des installations commerciales, en particulier autour de l'aéroport de Paris, mais cela peut également se faire sur l'Aéroport de Nice.

Nous craignons, pour notre part, la cession à brève échéance des parts d'Etat à de grands groupes privés, ce qui empêcherait les collectivités territoriales et les CCI d'imposer une politique aéroportuaire, garante du service public.

Tout le monde sait qu'actuellement deux grands groupes privés peuvent prendre des parts majoritaires dans la gestion des aéroports et, dans ce cas, la gestion et la maîtrise de la politique aéroportuaire dans notre pays échapperaient aux collectivités et aux Chambres Consulaires, ce qui serait extrêmement grave.

La logique financière et la concurrence prévaudraient, alors que, dans le secteur aérien, déjà soumis à des régulations, cela ne ferait qu'accentuer les problèmes que nous rencontrons déjà.

C'est pourquoi nous sommes opposés à cette loi. Evidemment, nous nous opposons, non pas que nous soyons a priori opposés au fait que le Département puisse intervenir dans ce secteur, mais nous sommes opposés à la loi et donc à l'application de cette loi, qui nous paraît tout à fait contradictoire avec l'intérêt général et la maîtrise de la gestion des aéroports dans notre pays, qui est particulièrement dangereuse quand on connaît les problèmes de sécurité existant dans ce secteur.

M. ESTROSI.- Je remercie les Parlementaires des Alpes-Maritimes qui, tout au contraire de ce que vous expliquez, ont veillé, dans le débat parlementaire, que les Chambres de Commerce, notamment la nôtre, puissent rester gestionnaires de l'aéroport de Nice et, qui plus est, qu'une part du capital soit ouverte pour permettre aux collectivités d'y participer.

Je vous proposerai, dans ce cadre, que le Conseil Général des Alpes-Maritimes puisse participer au capital de l'aéroport de Nice Côte d'Azur.

M. ICART.- Cela va dans le bon sens et je crois qu'il est de l'intérêt de notre Assemblée d'être présente dans cette société, ne serait-ce que pour suivre et voir l'évolution, pour pouvoir intervenir et s'exprimer au nom de la collectivité.

M. ALBIN.- M. le Président, nous avons souhaité également nous exprimer sur cette question, d'autant que nous avons fait part de notre désaccord sur les principes de la loi d'avril 2005 en octobre déjà, loi qui répond à une farouche volonté des CCI de voir disparaître le service public.

Ces conceptions et les idées qui sous-tendent cette loi ont pourtant été massivement rejetées récemment, le 29 mai dernier, par grand nombre de nos concitoyens.

Aujourd'hui, nous avons une analyse différente du bon sens que vous soulignez car en nous demandant de nous prononcer sur la participation de notre collectivité au capital privé pour la gestion de l'aéroport de Nice Côte d'Azur.

En clair, vous nous demandez d'avaliser le processus qui devrait conduire à la privatisation de cet équipement, qui est la deuxième plate-forme aéroportuaire de notre pays, équipement extrêmement important pour les perspectives de développement de notre Département.

Le parti pris de la Chambre de Commerce et d'Industrie de privilégier les opérateurs privés face au pôle public regroupé autour d'Air France n'aura pas contribué au plus grand désenclavement de notre Département, bien au contraire. Il n'y a qu'à constater le sort qu'ont connu les compagnies telles que Air Littoral, AOM, Air Liberté, puis Air Lib et enfin Aéris, j'en passe.

Les incidences du devenir de l'aéroport sont trop importantes en matière d'aménagement du territoire, de désenclavement, de sécurité, d'environnement et d'emploi pour les livrer en pâture aux appétits financiers.

Nous pensons que nous avons tout à gagner, au contraire, dans le renforcement du caractère public de la gestion des aéroports et des garanties correspondantes. Pour cela, comme nos collègues du groupe Socialiste et Verts, nous voterons contre ce rapport.

M. ESTROSI.- Cela m'est égal, vous faites ce que vous voulez, mais vous vous croyez à l'Assemblée Nationale !

La loi est votée. Vous ne votez pas contre une loi, vous votez contre le fait que le Conseil Général applique la loi et fasse le choix de participer au capital, justement pour préserver le service public.

Dire au Conseil Général, dans lequel vous siégez, qui est un service public et une collectivité territoriale, que vous ne voulez pas que l'on renforce le service public, car c'est ce que vous êtes en train de dire, c'est finalement vouloir favoriser des capitaux privés plutôt que des capitaux publics.

Vous êtes complètement en contradiction avec ce que vous êtes en train d'expliquer.

La Chambre de Commerce sollicite le Conseil Général des Alpes-Maritimes pour que nous rentrions dans le capital de l'aéroport, justement pour ne pas faire place à des capitaux privés.

La réalité est là, mais le parti Socialiste et le Parti Communiste préfèrent que ce soit des capitaux privés qui rentrent, en notre lieu et place, à l'intérieur de l'aéroport de Nice. Tel est le sens de leur vote.

M. ALBIN.- Nous verrons l'histoire et elle nous donnera raison.

M. ESTROSI.- Qui s'oppose à ce rapport ? Vous ne vous opposez pas ? C'est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

M. CUTURELLO.- **Non, nous votons contre.**

M. ESTROSI.- Alors, répondez. Qui vote contre ? (tous les groupes d'opposition).

Le rapport n°22, mis aux voix, est adopté à la majorité (contre de l'Opposition).

Je passe maintenant la parole au Docteur HERICORD pour le rapport 24.

24.- DM1 2005 de la Direction de la Santé et des Solidarités

Mme HERICORD.- Il s'agit de voter une inscription complémentaire de 26 391 660 euros pour faire face à nos obligations légales, qui se répartissent en mesures nouvelles pour 6 432 000 euros et 19 959 000 euros de crédits liés à la mise en œuvre de la M52.

M. ESTROSI.- Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté.

Dans la salle.- Non, rien n'est adopté.

M. ESTROSI.- Alors, réagissez. Ne vous endormez pas.

M. VICTOR.- Je ferai une intervention sur trois dossiers à la fois.

M. ESTROSI.- Nous laissons donc Mme LAURIERE faire le n°25.

25.- Handicap – Nouvelle aide complémentaire pour les personnes adultes très lourdement handicapées vivant à domicile

Mme LAURIERE.- Ce rapport a pour objet d'accorder une nouvelle aide complémentaire pour les personnes adultes très lourdement handicapées vivant à domicile.

Effective à compter du 1er juillet 2005 jusqu'au 31 décembre 2005, cette aide complémentaire est attribuée par le Conseil Général sur décision COTOREP. Elle est payée par le Conseil Général, qui est remboursé par l'Etat après signature d'une convention type.

Aussi, pour que l'aide complémentaire puisse être opérationnelle dès le 1er juillet 2005, je vous demande de bien vouloir :

- autoriser la mise en place de la nouvelle aide complémentaire en faveur des personnes adultes très lourdement handicapées,
- autoriser la signature avec l'Etat de la convention type de gestion et de financement des aides complémentaires, qui permettra de percevoir une première délégation de crédit correspondant à 75 % de l'enveloppe estimée par l'Etat et par la suite, le solde ;
- de confirmer l'inscription en dépenses et en recettes des crédits nécessaires au paiement de ces aides complémentaires, soit 1 391 000 euros, prévus à la DM1 2005 du Département ;
- de prendre acte que la COTOREP des Alpes-Maritimes siègera en formation de Comité d'Attribution de l'aide complémentaire.

26.- Handicap – Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées – Maison départementale des personnes handicapées

Mme HERICORD.- Cette loi va offrir aux personnes handicapées un vrai choix de mode de vie, ce grâce à l'attribution de moyens de compensation adaptés à leur handicap, d'un revenu d'existence et grâce à l'adaptation de la société civile aux différents types de handicap.

L'une des nombreuses innovations de cette loi consiste en la création d'une Maison Départementale des Personnes Handicapées, qui doit être constituée et surtout opérationnelle au 1er janvier 2006, sachant que le Conseil Général assurera la tutelle administrative et financière du groupement d'intérêt public qui sera créé.

M. ESTROSI.- Vous souhaitez, M. VICTOR, intervenir sur les trois dossiers. Je vous laisse le soin de le faire.

M. VICTOR.- Merci, M. le Président. Nous nous abstiendrons sur les dossiers 24, 25 et 26 pour les raisons que je vais maintenant vous exposer.

Pour le dossier n°24, la DM Santé Solidarité, c'est dans le cadre du prolongement de nos votes antérieurs. Des moyens conséquents sont accordés par le Département, mais ils sont très en deçà des besoins des publics concernés.

Concernant les personnes âgées, où sont tous les effets d'annonce suite à la canicule de 2003 ? Espérons que nous ne vivrons pas les mêmes incidents qu'il y a deux ans.

Quels moyens et personnels supplémentaires depuis deux ans ? On s'interroge. Quels accompagnements financiers conséquents de la part de l'Etat, hormis l'irresponsable journée de travail gratuite, au nom d'une solidarité toujours réclamée aux mêmes, bien entendu le grand patronat et les produits financiers étant eux exonérés ?

De plus, le texte de la délibération évoque, face à la persistance de l'augmentation des demandes de l'APA, je cite, "un contrôle renforcé de l'effectivité de l'APA". Ce type de formulation est de nature à nous laisser envisager toutes les craintes quant à la prise en compte, pour les bénéficiaires d'aujourd'hui et de demain, de l'ensemble de leurs droits.

Si à cela s'ajoute la disposition prise concernant l'abandon, en quelque sorte, par le Département, hormis la subvention individuelle, de la responsabilité sur la téléalarme, puisque, pour l'essentiel, ce sont maintenant des sociétés privées qui géreront la téléalarme, ce sont au moins quelques bonnes raisons, sur ce budget santé solidarité, de nous abstenir.

S'agissant du rapport n° 25 qui concerne l'aide complémentaire, nous sommes d'accord sur le principe. Cependant, nous sommes en désaccord s'il s'agit de faire la banque par anticipation pour l'Etat, car c'est aussi spécifié dans la délibération ; même si celui-ci s'engage à rembourser, on ne sait pas quand et en tout cas on ne sait pas combien. Nous sommes contraints, nous, de supputer la somme que l'Etat devrait éventuellement nous rembourser.

Enfin, nous souhaitons émettre les réserves suivantes en ce qui concerne l'application de la loi sur le handicap.

Au-delà du fait que cette loi nécessaire est encore très loin de reconnaître, de l'avis même de l'ensemble des associations, aux personnes handicapées leur place intégrale dans la société, que la question des ressources demeure encore très en deçà de porter l'ensemble des aides au niveau du SMIC, il reste que la question de la prise en charge des personnes handicapées devrait relever de la Sécurité Sociale et non d'une Caisse alimentée par le travail gratuit des seuls salariés.

D'une question de dignité et de justice, on demeure toujours dans celle de l'assistantat.

Plus concrètement, l'application que nous devons mettre en œuvre, notamment en matière de compensations de ressources, laisse les Départements, une fois de plus, dans l'inconnue la plus totale. Premièrement, comme cela est spécifié dans le rapport, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, la CNSA, dernier gadget du Gouvernement Raffarin, est "censée" (le terme est dans le texte) apporter les compléments nécessaires pour l'APA et les personnes handicapées.

Deuxièmement, sur les 80 décrets d'application annoncés et attendus, aucun à ce jour n'est paru.

Enfin, sur les questions financières, je cite aussi le texte, « de fortes incertitudes pèsent donc sur le dispositif final, notamment en termes de financements. Ainsi, s'il est acquis que la CNSA participera au financement des charges induites par cette loi, rien ne permet à ce jour d'apprécier le taux de couverture des dépenses que le Département aura à assumer ».

Cette loi aura donc une incidence forte sur nos prochains budgets et nous serons amenés à analyser ses conséquences financières lors de nos prochains débats d'orientations budgétaires.

Ce sont là aussi de bonnes raisons de nous abstenir sur ce dossier, parce que, sur le fond, nous sommes bien entendu d'accord, il faut savoir reconnaître aux personnes handicapées toute leur

place dans la société, mais face à ce nouveau grand désengagement de l'Etat, on ne peut vraiment pas suivre.

Malgré l'annonce de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, outil nécessaire dont on peut douter du financement (c'est évoqué dans le texte) pérenne par la CNSA, une fois de plus, nous voyons bien que la décentralisation actuelle n'est qu'un leurre libéral, qui va faire supporter en totalité aux contribuables locaux ce qui aurait dû être de la responsabilité de l'Etat.

Le préambule de la loi du 11 février 2005 est très intéressant et magnifique, je cite : "*Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens, ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté*".

Je suis d'accord avec une telle formulation, mais je pense à un seul aspect sur mon propre canton, où je me bagarre depuis plus de dix ans pour obtenir, dans une Poste, l'accessibilité aux personnes handicapées. Or, je ne peux toujours pas l'obtenir, parce que la Ville de Nice, une fois de plus, refuse de donner les droits de voirie. C'est du discours, du discours en permanence.

Aux effets d'annonce bien connus ici ou à Paris, les personnes handicapées attendent de réels actes de justice et de droit, non des demi-mesures.

Avec cette loi et la charge qu'elle imposera aux Départements, nous sommes donc très loin du compte. Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération.

Mme BOY-MOTTARD.- Je profite de l'occasion qui m'est donnée, puisque c'est la première fois que je prends le micro, pour vous remercier de votre accueil et pour remercier l'ensemble des collègues ici présents qui, tour à tour, sont venus me souhaiter la bienvenue.

Je me contenterai d'intervenir sur la délibération 26, relative à la création des Maisons Départementales des Personnes Handicapées.

Même si l'on n'avait pas voté la loi pour d'autres raisons, pour son manque d'ambition, nous considérons qu'il y a là une avancée importante avec la création d'un guichet unique qui facilitera les démarches des personnes handicapées.

Cela dit, la mise en place de la CDA (Commission des Droits et de l'Autonomie) est assez complexe, dans la mesure où il ne doit pas s'agir d'une simple fusion des compétences de la CDES et de la COTOREP, ce n'est pas simplement non plus la décentralisation d'un service, il s'agit véritablement de la création d'une nouvelle instance, avec de nouvelles procédures.

On sait déjà que ces organismes, CDES, COTOREP, manquent de moyens, qu'il y a beaucoup trop de dossiers en instance, mais est-ce que la nouvelle structure bénéficiera réellement de moyens nouveaux et supplémentaires ? Autre question.

Deux choses m'étonnent un peu. En effet, la loi prévoyait, je crois, en plus de la fusion de la CDES et de la COTOREP, l'intégration des missions du SIVA (Site de Vie Autonome). Or, cette instance, à moins de n'avoir mal lu, n'apparaît pas dans le rapport qui nous est soumis, ce qui est dommage, dans la mesure où le mode de fonctionnement du SIVA préfigure ce qui doit être mis en place pour l'élaboration du plan de compensation.

La personne handicapée dépose une demande, on envoie une équipe d'évaluation qui expertise les besoins de la personne sur le plan technique et ensuite le SIVA trouve les moyens de satisfaire les besoins, notamment le financement.

Il me semble qu'il faudrait donc les associer à la mise en œuvre de la loi. Je crois d'ailleurs qu'ils en sont demandeurs. Avez-vous l'intention de le faire ? C'est une autre question.

Une deuxième chose m'étonne un peu. Alors que les divers intervenants du secteur ont été largement consultés pour l'élaboration de la loi, il semble que ce soit moins le cas pour leur mise en œuvre dans le Département. Je crois savoir, notamment, que les associations de parents souhaiteraient être davantage associées à la mise en place de la structure.

Je sais bien que l'on attend des textes d'application, mais ne pourrait-on pas mettre en place immédiatement des groupes de travail en partant de ce qui existe, la COTOREP, la CDES ?

Pour en revenir aux enfants, il va y avoir un gros travail à faire de mise à plat des difficultés. L'interlocuteur incontournable dans ce domaine sera l'Education Nationale.

Est-ce que la concertation, sur ce point, est avancée avec l'Education Nationale ?

Cette Maison va aussi avoir en charge les étudiants. Est-ce qu'il y a eu également des échanges avec l'université ?

Pour en terminer dans le même sens, mais aussi parce que, finalement, le rapport porte essentiellement sur la mise en place de la structure juridique, le GIP, je trouve dommage que l'on ait décidé de circonscrire le GIP pour l'instant aux membres de droit, sous prétexte des échéances (qui, il est vrai, sont rapides), sans y associer les usagers et les associations de professionnels qui interviennent dans le secteur.

Bien sûr, vous prévoyez, je vous cite, "une configuration élargie pourra être étudiée ultérieurement, en considération de son opportunité".

Je vous remercie.

M. ESTROSI.- Sur ces rapports, Docteur HERICORD ?

Mme HERICORD.- Je vais d'abord répondre à M. VICTOR qui nous accuse, sur la Maison du Handicap, de ne pas avoir les fonds nécessaires donnés par l'Etat.

Lorsque leur Gouvernement était en place, nous n'avons pas eu plus sur l'APA et nous avons fait avec.

En ce qui concerne les questions posées par Mme BOY-MOTTARD, il est peut-être possible d'aller un peu plus loin dans la mise en œuvre du dispositif.

Je pense notamment que l'idée de faire participer les associations ne serait peut-être pas une mauvaise idée.

M. ESTROSI.- Je vais d'abord répondre à M. VICTOR, qui a été très excessif, je trouve.

Vous avez raison, Docteur, de souligner que M. VICTOR est mal placé pour donner des leçons, alors que les politiques qu'il a soutenus ont créé des dépenses nouvelles, notamment en matière d'aide personnalisée pour les personnes âgées, sans le moindre transfert en direction des collectivités.

Il est ainsi malvenu aujourd'hui de nous dire que vous voterez contre ce rapport, contre les handicapés, parce que vous considérez que ce que nous vous proposons ne sera pas suffisamment compensé par l'Etat. Je tiens à vous dire que nous n'avons pas attendu une loi sur le handicap pour nous engager aux côtés des handicapés dans le Département des Alpes-Maritimes.

D'ailleurs, vous auriez dû, systématiquement, voter contre tout ce que nous proposons depuis des années en faveur des handicapés, car ce n'était pas de notre compétence, donc ce n'était pas compensé par l'Etat.

Pourtant, nous avons pris toute notre part pour financer des établissements, à la fois pour les enfants handicapés, pour les adultes handicapés, pour les centres d'insertion par le travail, etc. Nous n'avons cessé d'engager des financements lourds, sans compensation de l'Etat, puisque c'était hors compétences, et, de mémoire, vous avez plutôt soutenu cette politique.

Lorsque M. KNECHT nous demandait, à juste titre, de réévaluer nos dotations en faveur des moyens de transport, du matériel dont avaient besoin les handicapés pour assurer un meilleur confort de déplacement, de vie, etc., sentiment que j'avais partagé, nous avons réévalué nos attributions et nos aides. Pourtant, ce n'était pas compensé par l'Etat, puisque cela ne relevait pas de notre compétence. Or, vous l'avez toujours soutenu.

M. VICTOR, vous nous dites que, depuis dix ans, l'Etat ne fait rien.

M. VICTOR.- Je n'ai pas dit cela.

M. ESTROSI.- Je trouve qu'après dix ans sans avoir rien fait, l'Etat commence à s'investir et surtout à reconnaître aux Conseils Généraux, notamment des Départements comme le nôtre, qui hors compétences s'impliquaient, la compétence qu'ils sont en droit d'exercer dans la gestion du handicap.

C'est vrai que nous n'avons pas, à l'heure actuelle, les décrets d'application.

Pour répondre à votre question, puisque j'ai plutôt apprécié votre intervention, Mme BOY-MOTTARD, qui était à la fois mesurée et qui a posé un certain nombre de questions, je ne vous cache pas que, en quelque sorte, je me pose un peu les mêmes questions que vous.

Que faisons-nous aujourd'hui ? Nous voulons, dès le mois de juin, nous mettre en situation de pouvoir organiser nos services pour qu'ils puissent être les plus opérationnels possibles au moment où sortiront les décrets d'application.

Donc, la délibération que nous vous proposons aujourd'hui répond essentiellement à cet objectif. Bien évidemment, comme vous le suggérez, nous avons commencé à le faire, mais il faut l'amplifier, il faut associer l'ensemble des partenaires, des associations, des bénévoles et tous ceux qui se sont engagés et impliqués dans ce domaine pour participer à la définition de nos choix.

Je souhaite que, dès le 1er janvier prochain, une Maison du Handicap soit ouverte dans les Alpes-Maritimes et que tous les acteurs départementaux du handicap soient associés à l'élaboration du cahier des charges de cette Maison du Handicap. Aujourd'hui, nous nous mettons dans cette situation.

Je vous rappelle que l'aide aux handicapés représente aujourd'hui 16 % du budget, dans le budget primitif plus la DM1, qui s'élève à 420 M€. C'est un effort important.

Contrairement aux conditions de transfert de l'APA, nous savons, en tout cas je crois savoir que les décrets d'application nous permettront d'avoir de meilleures garanties de financement qu'à l'époque où a été votée l'APA.

En tout cas, je retiens à la fois vos questions et vos observations. Aujourd'hui, il s'agit simplement de se mettre en situation et d'envoyer un message aux handicapés des Alpes-Maritimes, que nous avons toujours soutenus, hors compétences, pour leur dire que nous nous alignerons totalement sur la loi, parce que nous respectons la loi et, qui plus est, parce que nous estimons que c'est une bonne chose, pour nous qui avons soutenu la loi, qu'enfin le rôle des départements soit reconnu.

Bien évidemment, nous veillerons à ce que l'Etat nous conforte dans les moyens nécessaires pour pouvoir être plus performants au service du handicap, qui est pour nous une grande cause nationale. Nous devons veiller à ce qu'il y ait le moins de discrimination, le moins d'exclus possibles dans ce domaine.

Enfin, M. VICTOR, vous avez estimé que le Département ne faisait pas, face aux risques de canicule, ce qu'il devait. Je voudrais simplement vous répondre en disant que le Conseil Général des Alpes-Maritimes a bien évidemment mis en place son Plan Canicule 06 et que, dès le début du mois de juin, les Services de la Direction de la Santé et des Solidarités se sont mis en situation de parer à toute éventualité et ont pris pour cela les mesures nécessaires.

C'est ainsi qu'une coordination a été établie avec les Services de l'Etat, que les listes des personnes âgées connues des centres communaux d'Action Sociale du Département ont été croisées avec celles tenues par nos services, afin que soient repérées, dans toute la mesure du possible, les situations avérées d'isolement.

Il a été également vérifié que tous les établissements d'hébergement sont, soit climatisés, soit équipés d'une salle de rafraîchissement, conformément aux directives gouvernementales. D'ailleurs, nous les avons, pour beaucoup d'entre eux, accompagnés financièrement pour qu'ils puissent se mettre aux normes.

Tous les documents d'information sont actualisés et en cours de distribution.

Je vous rappelle par ailleurs que, grâce à l'allocation forfaitaire départementale, que vous avez créée ici, mes chers collègues, 3 000 personnes âgées isolées bénéficient aujourd'hui d'une télé assistance financée par le Département et peuvent ainsi être secourues à tout moment ; c'est la force et l'exception du Conseil Général des Alpes-Maritimes.

Par ailleurs, la Direction des Solidarités et de la Santé a passé commande auprès de la Direction de la Communication et de l'Événementiel de 1 300 brumisateurs, qui seront distribués via les CCAS ou directement par les Services Départementaux.

Un mailing est aujourd'hui organisé en direction de toutes les personnes âgées allocataires de l'APA pour leur rappeler les conduites à tenir et les règles à observer pour éviter les coups de chaleur et la déshydratation. Nous nous sommes adressés à la totalité des personnes auxquelles nous attribuons l'allocation.

Par ailleurs, je me dois de vous annoncer qu'en ce qui concerne le Plan Canicule 06, nous avons installé au Conseil Général des Alpes-Maritimes, en cas d'alerte, un numéro vert, le 0800740606.

M. ESTROSI.- Sur ces éléments, je vais mettre maintenant aux voix les rapports 24 à 26.

Le rapport n°24, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention des groupes communiste et socialiste).

Le rapport n°25, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste).

Le rapport n°26, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste).

27.- Exercice des activités de santé transférées à l'Etat par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales

M. GILLY.- Ce rapport est clair, simple et bref.

Dans l'acte I de la décentralisation, l'Etat avait délégué aux Départements la prévention des vaccinations de la lèpre, de la tuberculose et du cancer.

Dans l'acte II, il revient sur cette délégation, mais laisse la possibilité aux Départements qui le désirent de continuer à assurer cette action.

C'est le choix que le Département des Alpes-Maritimes entend faire, puisque nous avons les moyens, le personnel et l'expérience.

Le rapport n°27, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

28.- Allocation personnalisée d'autonomie à domicile – Valorisation des plans d'aide

M. TABAROT.- Il s'agit d'un rapport technique sur l'APA, qui doit permettre le démarrage du nouveau logiciel d'aide sociale GENESIS à compter du mois d'octobre 2005, en remplacement du logiciel en service depuis 18 ans.

M. ALBIN.- Une brève intervention pour dire que le dispositif qui sera mis en place avec un nouvel outil informatique aura pour conséquence inévitable de réduire l'aide apportée aux personnes dépendantes, qui se trouvent sur les groupes iso ressources de 1 à 4.

En effet, il va y avoir une approche purement comptable de la dépendance et des personnes qui se trouvent sur un GIR 4 vont avoir moins d'aide que ce qu'elles ont maintenant : elles étaient au taux maximum, elles vont avoir une pondération de ce taux suite à une évaluation comptable plus précise de leur dépendance.

Il faut savoir, tout le monde ici en est conscient, qu'une grande partie des allocataires de l'APA dans notre Département sont des personnes aux revenus très modestes. Cela signifie qu'elles seront obligées de réduire les prestations dont elles bénéficiaient jusqu'alors.

M. ESTROSI.- Vous n'avez pas dû bien lire le rapport, car le ticket modérateur réglementaire est fonction des ressources de la personne. C'est une première chose.

Par ailleurs, on substitue à un contrôle brutal, qui supprimait l'APA, un contrôle où, au contraire, nous éviterons la suppression.

Le plan d'aide est défini par l'équipe médico-sociale, qui apprécie les besoins des usagers en fonction de leur perte d'autonomie.

M. le Vice-Président, c'est bien la règle que nous sommes en train d'élaborer, pour que justement il n'y ait pas de perte brutale de l'APA ?

M. TABAROT.- Exactement. Ce logiciel va permettre un plan de suivi à la fois plus précis, plus adapté et uniquement au profit des bénéficiaires, avec une prise en compte régulière des situations et une actualisation de ces mêmes situations.

J'aimerais préciser aussi que ce logiciel va nous permettre d'une part d'avoir un meilleur contrôle d'effectivité par un contrôle continu et non pas un contrôle a posteriori et d'autre part de verser des participations égales aux sommes engagées par les personnes.

Le rapport n°28, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste).

29.- Accueil familial à titre onéreux de personnes âgées ou d'adultes handicapés – Mise en œuvre de la nouvelle réglementation – Adaptation des dispositions départementales

30.- Transfert de l'activité du système départemental de téléalarme

M. TABAROT.- Le rapport n°29 concerne l'application, au niveau départemental, de la loi de modernisation sociale de janvier 2002 et de ses décrets en ce qui concerne notamment la revalorisation du statut des accueillants familiaux.

Vous savez que c'est un mode d'accueil intermédiaire entre le maintien à domicile et l'hébergement collectif en établissement. Cette nouvelle loi va permettre de valoriser ce mode d'accueil, tant au niveau du statut que de la rémunération.

Je rappelle que ce mode d'accueil dans notre Département concerne 43 familles agréées pour 73 personnes âgées ou handicapées.

Quant à la délibération n°30, elle découle de la création de notre prestation extra légale, pour une participation au financement de la télé assistance au domicile des personnes âgées et des personnes adultes handicapées en situation d'isolement.

L'ancien système de téléalarme départemental doit cesser son activité au 30 juin 2005, sauf situation exceptionnelle. L'indemnisation de l'association de gestion de téléalarme s'élève à 172 900 euros et correspond aux dépenses d'exploitation de huit mois d'activité, ainsi qu'à l'indemnisation des conséquences de la cessation d'activité.

J'aimerais préciser, pour répondre à M. VICTOR, que, grâce à l'initiative de notre Assemblée, nous comptons aujourd'hui 4 700 personnes âgées isolées bénéficiant d'un système de télé assistance, soit 3 000 de plus que lors de la canicule.

Donc, quand M. VICTOR, de manière un peu hâtive, dit que notre collectivité ne s'est pas suffisamment préparée en cas de canicule, je rappelle déjà que nous ne sommes pas en stade d'alerte pour l'instant dans notre Département, puisqu'il faut que, pendant trois jours consécutifs, la température dépasse les 30 degrés et que, pendant trois nuits consécutives, la température dépasse 24 degrés, nous sommes simplement au stade 1 de vigilance actuellement.

En cas de forte chaleur, il est rassurant de constater que grâce au système que nous avons mis en place dans notre département, 3 000 personnes supplémentaires depuis 2003 sont en sécurité grâce au système de télé assistance.

M. ESTROSI.- Je vous remercie et vous félicite de la qualité du suivi de vos dossiers, M. le Vice-Président en charge des personnes âgées.

Le rapport n°29, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le rapport n°30, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

31.- Fonds Départemental d'aide aux jeunes

Mme HERICORD.- Il s'agit du fonds départemental d'aide aux jeunes, qui, comme le fonds de solidarité pour le logement, constitue aujourd'hui une compétence départementale.

Le montant des sommes affectées est de 700 000 euros, votés au BP, auxquels il convient d'ajouter 185 000 euros de reliquat pour l'exercice 2004.

Le rapport n°31, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

32.- Plan collèges avenir – DM1 2005

M. ROUX.- Le rapport n°32 a pour objet de préciser les opérations en cours et nouvelles du plan Collèges Avenir, selon les grands chapitres de ce plan, à savoir :

- les nouveaux collèges,
- la reconstruction des collèges à structure métallique,
- les équipements sportifs.

Pour faire face à la montée des effectifs dans le secteur, un nouveau collège est prévu sur la commune de Mougins, qui doit nous proposer un terrain.

Concernant la politique de « desserrement » des collèges à 1 000 élèves, que vous avez, M. le Président, annoncée dès 2004, un terrain a été proposé par la Ville de Nice à proximité de l'école primaire de Saint Isidore.

Par ailleurs, le collège de la Rostagne à Antibes doit être reconstruit sur un terrain déjà acquis par le Conseil Général sur le site d'Antibes les Pins. Etant orienté vers les métiers du théâtre et des Arts, une salle de théâtre de 250 places doit être réalisée avec un cofinancement de la CASA, de la Ville d'Antibes et du Conseil Général, à concurrence d'un tiers chacun, si vous acceptez cette répartition financière.

S'agissant des équipements sportifs des collèges, la commune de Châteauneuf a adopté le principe de la réalisation d'une salle multisports de 300 m², en complément du gymnase du collège Le Pré des Roures au Rouret et a demandé au Département d'accepter la maîtrise d'ouvrage déléguée. Il convient donc de mettre en place une AP de 700 000 euros et des crédits de paiement de 20 000 euros.

Concernant le gymnase du collège de la Chesnaie à Mouans-Sartoux, il y a là aussi transfert de maîtrise d'ouvrage, mais pour un gymnase en cours de réalisation, qui dégagera suffisamment de créneaux horaires pour nos collégiens. Il convient de mettre en place 2 M€ de crédits de paiement.

Compte tenu de l'importance des investissements à réaliser au titre du plan Collèges Avenir et du plan de charge de notre administration, il est envisagé de confier des missions de mandat public à un ou plusieurs mandataires pour la réalisation d'opérations.

Enfin, j'ajoute que pour poursuivre notre politique de développement durable sur les collèges et gymnases, il est proposé la création d'une chaufferie bois pour le collège Jean Franco à Saint Etienne de Tinée. Je vous rappelle que nous en avons déjà trois.

33.- Collèges publics – Mesures de rentrée scolaire

Il s'agit de prendre en compte, en milieu d'exercice, les besoins complémentaires des collèges selon les critères établis :

- prise en compte de l'augmentation des charges de chauffage,
- dépenses liées à des problèmes ponctuels de gestion dûment constatés et chiffrés (dégâts des eaux, vols, etc.),
- prise en compte d'activités organisées par le Département et nécessitant des transports d'élèves.

En ce qui concerne l'ouverture du collège de Saint-Vallier de Thieu en septembre 2005 pour les sixièmes et les cinquièmes, il y a lieu d'allouer à cet établissement une première subvention de fonctionnement de 65 000 euros.

Le montant total des subventions à répartir est de 565 135 euros. Ces dotations n'exigent aucune inscription de moyens nouveaux, les crédits ayant été inscrits au BP 2005.

35.- Collège de Saint-Vallier-de-Thieu – Secteur de recrutement

M. ROUX.- Le rapport n°35 concerne le collège de Saint-Vallier.

L'année 2005, vous l'avez dit ce matin, M. le Président, est surtout une année d'études à mener au titre du Plan Collèges Avenir, mais cependant il ne faut pas oublier les chantiers en cours et l'ouverture, à la rentrée prochaine, du Collège de Saint-Vallier, collège indispensable au desserrement des collèges de Grasse et de Peymeinade.

Je vous invite, mes chers collègues, à le visiter, car, aussi bien la construction que le site sont remarquables. Après concertation avec l'Inspection Académique et les maires du secteur, nous avons pu établir la liste des communes dont les enfants seront scolarisés dans ce nouveau collège.

J'ajoute qu'il n'y a pas d'observation de la CDEN.

M. CONCAS.- Rien à dire sur le dossier 32 concernant le plan Collèges Avenir, puisqu'il s'agit de la DM1 et des ajustements budgétaires.

Cependant, je voulais profiter de ce dossier pour vous rappeler de faire part à votre collègue Mme ALLIOT-MARIE, de la proposition que vous me faites d'acquisition par le Département de la fameuse parcelle de terrain sur laquelle est édifiée la caserne. Vous savez que le collège Ségurane, dans le vieux Nice, a un besoin urgent d'équipement sportif et je suis persuadé que vous aurez à cœur de lui faire cette proposition.

Il n'y a pas que les points noirs routiers, il y a aussi des points noirs en matière de gymnases. Je me tourne pour cela vers mes collègues CUTURELLO et BOY-MOTTARD, qui me font part de leurs remarques, puisque l'un, au titre de Jules Romain, ne voit toujours pas, en termes de foncier, arriver de gymnase, et l'autre, en ce qui concerne le collège Vernier, se trouve dans la même situation.

Lorsque j'ai soumis ces interrogations en commission, il m'a été répondu que ces programmes pouvaient être envisagés à l'horizon 2011, c'est-à-dire que les enfants qui entrent en sixième à la rentrée de septembre, lorsqu'ils quitteront les collèges en troisième, n'auront

toujours pas vu ce type d'équipement. Il y a, me semble-t-il, une urgence à mettre en œuvre et je sais que vous ferez ce qu'il faut pour y arriver.

M. ESTROSI.- Je vous remercie, M. CONCAS.

Je vous rappelle simplement que ce n'est pas une obligation pour les Conseils Généraux de faire des gymnases. Toutefois, nous avons inscrit, dans notre plan Collèges Avenir, la construction de 21 gymnases neufs de type C, dont un certain nombre sont déjà en chantier.

Pour ce qui touche au collège Jules Romain, je n'avais pas besoin de M. CUTURELLO pour m'en soucier et pour me rendre moi-même sur place, avec nos services, afin de lancer les études nécessaires, qui sont en cours.

Il y a des collèges dont nous avons hérité de l'Etat, qui sont dans des sites où, je suis désolé, il n'y a pas de foncier.

Sur Vernier, expliquez-moi. Si vous avez un terrain, je suis preneur, mais...

M. CONCAS.- La gare du sud.

M. ESTROSI.- C'est l'endroit où nous négocions avec la ville de Nice dans le cadre du projet d'aménagement du site de la gare du Sud.

Le jour où nous réussirons à obtenir de la Ville de Nice le lancement d'une opération là-bas, nous y avons d'ores et déjà réservé la possibilité d'y aménager un gymnase. Ce sera notre contribution à l'aménagement du projet niçois.

Quant à la Caserne Filey, qui me paraît comme vous l'endroit le plus opportun, nous sommes là dans le cadre d'une propriété de la Défense Nationale.

J'ai déjà fait les interventions nécessaires, j'en attends le retour. Je ne suis pas Ministre de la Défense Nationale, je plaide dans le Département pour récupérer un certain nombre d'éléments du patrimoine militaire qui pourraient nous être utiles à bien des destinations (culturelles, sociales ou sportives, en l'occurrence) et, bien évidemment, je persévérerai.

M. PAPI.- M. le Président, je voudrais parler d'abord du rapport n°32.

Voyant la décision de confier des missions de mandat public à un ou plusieurs mandataires (étant donnée la charge, je n'en doute pas, très importante de la Sous-Direction de la construction et de la maintenance des collèges), la question que je me pose est que, s'agissant là d'une des premières compétences du Conseil Général, cela nécessiterait peut-être de notre part de recruter des personnels plutôt que d'externaliser ce type de travaux.

Je voulais aussi profiter de cette séance publique pour réitérer le souhait que j'ai émis dans en conférence des Présidents. Je m'étais ému du fait que soit acté rapidement le collège de Saint Isidore, alors que ma mémoire m'indiquait que nous avions acté un collège dans ce secteur rive droite ou rive gauche du Var.

Je conviens effectivement que le collège Jules Romain est saturé et qu'il faut y répondre rapidement. Ceci étant, je suis presque persuadé qu'entre Saint Martin du Var et le nord de Saint Laurent du Var, il y a une montée en puissance des besoins en collèges.

Je souhaiterais donc que l'étude soit entreprise.

M. ESTROSI.- Sur ce sujet, je vous rappelle que le collège Jules Romain est, de mémoire, à près de 950 élèves aujourd'hui, et est situé qui plus est en ZEP.

Or, vous connaissez la règle que nous avons fixée ensemble, selon laquelle nous souhaitons, plus particulièrement encore dans les secteurs en difficulté, ne pas aller au-delà de 700 élèves.

Des études démontrent qu'il y a une poussée démographique non négligeable dans ce secteur.

Nous avons donc réussi à identifier des terrains, pour lesquels il faudra malheureusement un peu de temps en termes de DUP pour pouvoir en faire l'acquisition. Nous ne voulons pas perdre de temps, ce sera, qui plus est, une réserve foncière utile.

Pour autant, je suis conscient aussi de l'évolution des choses entre Saint Laurent, Carros et Saint Martin du Var. Avec les ponts en prévision, en étude ou bientôt en construction, la notion de rive droite rive gauche du Var n'aura bientôt plus de sens. Je souhaite pouvoir mettre un terme à cet aspect de frontière historique et naturelle de notre Département.

Cela permettrait d'avoir un collège situé au nord de Jules Romain, d'une part, autour de Saint Isidore, et, pourquoi pas, en fonction des études que nous conduisons dans ce triangle Saint Laurent, Carros et Saint Martin, le faire plutôt rive droite, pour rééquilibrer les choses.

Concernant l'externalisation des personnels, nous ne faisons qu'externaliser les missions en matière d'assistance et de maîtrise d'ouvrage auprès de la SAEM SACA.

Il ne s'agit pas de l'externaliser auprès d'entreprises autres que la SAEM, dans laquelle nous avons une présence majoritaire au capital. Je voulais le préciser.

M. KNECHT.- Je suis un peu inquiet au sujet de ce que vous venez de dire.

Externaliser vers la SAEM, pourquoi pas, mais sans mise en concurrence ?

M. ESTROSI.- C'est nécessairement dans le cadre d'une mise en concurrence.

M. KNECHT.- La SAEM sera une des candidates.

M. ESTROSI.- La SAEM devrait être une très bonne candidate, mais c'est avec cet objectif, en tout cas, que nous proposons d'externaliser.

M. VELAY.- Je voudrais faire une intervention de principe, puisque vous avez rappelé la notion de frontière.

En ce qui concerne le rattachement des élèves au lycée de Saint-Vallier-de-Thiery, il y a des communes comme Sallagriffon dont les enfants sont à 15 kilomètres du collège de Puget-Théniers. On va donc leur faire effectuer 50 kilomètres pour aller à Saint Vallier-de-Thiery.

J'aimerais que, de temps en temps, les services fassent le tour de cet arrondissement de Grasse et de Nice, car ce sont les enfants qui en pâtissent et c'est dommage.

C'est l'intervention de principe que je tenais à faire, M. le Président.

M. ESTROSI.- Vous avez raison et je demande à nos services d'étudier la chose, d'autant que, désormais, nous avons des responsabilités en matière de carte scolaire.

Le rapport n°32, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le rapport n°33, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le rapport n°35, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

40.- Equipement en matériel informatique des centres d'information et d'orientation (CIO) départementaux

M. BETTATI.- Ce rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité des Commissions.

Le rapport n°40, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

41.- Budget annexe des écoles départementales de neige et d'altitude – Compte administratif 2004

42.- Ecoles départementales de neige et d'altitude – DM1 2005

43.- Budget annexe de l'école départementale de la mer – compte administratif 2004

44.- Ecole départementale de la mer – DM1 2005

M. PAUGET.- Il s'agit de délibérations techniques et budgétaires, qui reviennent chaque année.

La 41 concerne le compte administratif 2004 des écoles départementales de neige et d'altitude.

La 42 présente, pour ces mêmes écoles, la DM1, qui ressort à un montant de 193 261 euros.

Le rapport 43 concerne le compte administratif 2004 de l'école départementale de la mer.

Enfin le dossier 44 présente pour cette même école la DM1 pour un montant de 51 996 euros.

M. ESTROSI.- Y a-t-il des interventions ? (non).

Les rapports n°41, 42, 43 et 44, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité.

45.- Société anonyme d'économie mixte Sophia Antipolis Côté d'Azur – SAEM SACA

Mme LAURIERE.- L'objet de ce rapport est de redéfinir un positionnement de la SAEM SACA pour aboutir à un outil efficace et opérationnel d'aménagement et de développement économique. Je vous rappelle quelques dates :

- 1988 : création de la SAEM Sophia Antipolis,

- 1995 : compétences élargies à l'ensemble du 06 pour devenir SAEM SACA

- 2004 : création conjuguée du syndicat mixte SAEM et de la société SAEM Promotion,

- 2005 : les scénarios envisagés sont présentés au Conseil d'Administration et à la commission de l'économie, du tourisme et des pôles d'excellence du Conseil Général, après concertation avec les collectivités.

Le nouveau positionnement confirmerait la SAEM SACA comme un outil de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les Alpes-Maritimes, à la fois souple et efficace, un guichet unique pour la

gestion et le développement de Sophia, un monteur de projets d'aménagement, mais aussi une mission d'ingénierie.

Cette restructuration de la SAEM devrait entraîner une augmentation significative du chiffre d'affaires, avec les résultats prévisionnels suivants : 1 555 K€ en 2005, 2 964 K€ en 2006, 2 028 K€ en 2007 et 4 154 K€ en 2008.

Le département apporterait 48 % de son plan de charge en 2008, contre 5 % cette année.

Le capital de la SAEM est aujourd'hui réparti, actuellement, pour 51 % au Conseil Général et 49 % à la Chambre de Commerce et d'Industrie. Nous vous proposons de maintenir les 51 % du Conseil Général, d'ouvrir les 49 % de la Chambre de Commerce et d'Industrie à d'autres actionnaires tels que le SYMISA, la Communauté d'Agglomération et autres privés et de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les nouveaux statuts.

M. VINCIGUERRA.- Deux ou trois mises au point, sans préjudice aucun des très bons rapports qui règnent au sein de cette Société d'Economie Mixte, où les échanges sont parfaitement clairs et souvent conviviaux. Il n'y a pas de problème en ce qui concerne les personnes qui constituent cette SAEM.

En revanche, certaines choses me semblent devoir mériter une mise au point. La transformation du capital et la répartition du tour de table me semble assez laborieuse. Notamment, l'adhésion des collectivités territoriales et des communautés d'agglomération me semble beaucoup traîner.

Je m'interroge sur le fait que les adhésions des collectivités à SAM syndicat et à Sophia Alpes-Maritimes Promotion n'ont, semble-t-il, pas posé trop de problèmes alors que, là, sur la SAEM, cela traîne vraiment beaucoup.

On s'interroge sur la visible absence d'enthousiasme.

Par ailleurs, en ce qui concerne la répartition envisagée du capital vers le privé, il s'agit, bien entendu, de se limiter à la Caisse des Dépôts et Consignations et uniquement à cela. Je souhaite que ce soit précisé pour que nous approuvions ce rapport.

Enfin, comme l'a très bien indiqué Jean-François KNECHT tout à l'heure, le positionnement et la recherche de "clientèle" de la SAEM auprès du Conseil Général et des Collectivités Territoriales ne paraît pas devoir être établie par une délibération.

Il m'apparaît nécessaire de préciser que cela dépendra d'une mise en concurrence et de réponses à des appels d'offres.

Moyennant ces réserves et ces mises au point, nous voterons ce rapport.

M. ESTROSI.- M. BLANCHI, vous avez la parole.

M. BLANCHI.- Une petite précision, pour aller dans le sens de M. VINCIGUERRA.

Dans cette mise en place du capital, qui ne change pas mais est mieux réparti, il est vrai que nous attendons les dernières réponses. Nous avons des réponses de principe, mais cela ne concerne que la Caisse des Dépôts et Consignations. La Chambre de Commerce a réduit la toile, compte tenu de la future activité de la SAEM, en souhaitant que la collectivité territoriale, qui est sur Sophia Antipolis vienne, aux côtés du Conseil Général.

La demande a été faite au SYMISA dont nous attendons la réponse définitive quant à sa présence dans le capital de la SAEM, ce qui semble logique.

Petite précision, qui n'aura pas échappée à M. KNECHT, les chiffres d'évolution qui vous ont été donnés concernant le chiffre d'affaires, sachant que le résultat de la SAEM n'est pas aussi pharaonique, même s'il est correct.

C'est donc une évolution des chiffres d'affaires qui vous est projetée depuis 2004-2005 jusqu'à 2008.

Enfin, dans le business plan, c'est-à-dire dans le plan à moyen terme sur les activités prévues en tant que maîtrise d'ouvrage déléguée pour le Conseil Général, il avait été pris soin de tenir compte du fait que, sur chaque opération, il y avait appel d'offres et donc un coefficient de réussite et d'échec dans ces appels d'offres.

Il en a été également tenu compte dans l'évolution du chiffre d'affaires prévisionnel.

Il est vrai que chacune des opérations doit faire l'objet d'un appel d'offres, ce qui est en cours pour certaines opérations, aussi bien pour le Conseil Général que pour d'autres collectivités territoriales qui souhaitent utiliser la SAEM.

M. KNECHT.- Dans le capital d'une SAEM, il faut qu'il y ait des partenaires privés et des partenaires publics, vous l'avez rappelé, donc je pense que l'on devrait plutôt évoluer vers une redistribution de l'actionnariat et, à l'intérieur de l'actionnariat public, qu'il y ait le Conseil Général, le SYMISA, mais aussi les communautés d'agglomération.

Vous seriez tout à fait à même d'être un des candidats pour exercer ces missions de maîtrise d'ouvrage au profit des communautés d'agglomération, lesquelles sont, si je suis bien les rapports, aidées par le Conseil Général dans le cadre du contrat de plan départemental.

Tout cela devrait s'insérer globalement dans une logique.

Même si ces participations demeureraient relativement symboliques (on ne leur demande pas de prendre 30 % du capital chacune), je crois qu'il ne serait pas inutile, à la fois pour la cohérence et l'efficacité du dispositif, que les quatre grandes communautés d'agglomération soient parties prenantes de la SAEM.

M. ESTROSI.- Je vous remercie. Nous leur avons proposé.

M. MASCARELLI.- Pour ce qui est des appels d'offres, je voudrais signaler que le SYMISA travaille activement au lancement des appels d'offres concernant les missions d'études et d'accompagnement.

Le rapport n°45, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

46.- CICA – Compte administratif 2004

47.- Budget annexe du CICA – DM1 2005

48.- CICA – Bilan et hypothèses d'évolution

M. MASCARELLI.- Les rapports 46 et 47 rendent compte simplement du compte administratif 2004 et de la DM1 2005, avec des notes au rapporteur qui se complètent et se croisent concernant l'affectation du résultat positif.

Le rapport n°48 fait suite à celui qui avait déjà été présenté et discuté en commission de l'économie et en Commission Permanente. Il fait suite également à une visite sur place, qui a été organisée comme prévu, M. le Président.

Le rapport 48 a fait de nouveau l'objet d'une discussion en commission de l'économie et d'un avis favorable, avec des votes réservés de l'Opposition et une très légère modification de rédaction, puisqu'il est proposé d'autoriser "la mise en vente globale" au lieu de "la vente globale".

M. ESTROSI.- Vous pourriez nous rapporter le 50 aussi.

50.- Dispositif d'aide à l'accès au crédit (DAAC) – Renouvellement du dispositif

M. MASCARELLI.- Il s'agit d'un dossier tout à fait classique, que nous retrouvons systématiquement, qui concerne le dispositif d'aide à l'accès au crédit.

M. CONCAS.- Avec votre autorisation concernant le 48, à la faveur de la dernière Commission Permanente j'avais sollicité (vous aviez eu l'amabilité de m'en donner acte), la constitution d'un groupuscule susceptible d'aller visiter le CICA, ce qui fût fait, sous l'égide de Jean-Pierre MASCARELLI, avec M. GINESY, Jacques VICTOR et moi-même.

Nous avons pris acte de vos propos initiaux lorsque vous nous aviez proposé l'hypothèse de la vente du CICA, qui tenaient au fait que le CICA se trouvait dans une situation un peu apocalyptique, tant en termes d'infrastructures qu'en termes budgétaires.

Or, quelle ne fût pas notre surprise de découvrir, lors de notre visite, un bâtiment magnifique.

Nous avons donc une unité centrale et huit bâtiments en périphérie et, à la faveur de cette visite, il nous a été expliqué que, si le CICA perd un million d'euros par an, cela est dû à la tarification consentie à EURECOM, cette école prestigieuse que le CICA accueille et qui paie le mètre carré au tiers de son prix normal.

Ceci veut dire que, si EURECOM s'acquittait d'une tarification normale, les comptes seraient en équilibre.

Nous avons alors eu, à la faveur d'une discussion sur place, l'idée collective que je vous expose maintenant : si l'on ne peut pas vendre les 8 bâtiments qui entourent le CICA, il faut conserver l'unité centrale, qui peut trouver une destination extrêmement simple, puisqu'il nous a été indiqué qu'il y avait une très grosse demande de lieux de vie de la part des gens travaillant sur le site de Sophia, soucieux de se retrouver, soit au travers d'une cafétéria, soit d'un lieu de repos.

Il n'existe actuellement rien de nature à créer de l'animation et il nous semblait évident que cette unité centrale pouvait avoir cette vocation.

C'est tellement vrai que, dans la salle dite d'accueil, il y a une sorte de petit amphithéâtre, malheureusement limité à 200 personnes en termes de capacité, mais qui pourrait être largement étendu, voire doublé.

Nous avons imaginé, Jacques VICTOR prolongera peut-être mon propos, que le produit financier retiré de la vente des 8 bâtiments permettrait un réaménagement de l'unité centrale.

La proposition que je vous fais est la suivante : si ce petit groupe d'élus qui s'est transporté dans le lieu du CICA a pu faire toute une série de constats, ne serait-il pas opportun de prolonger un peu ce travail et d'associer ce groupe d'élus au dialogue, non pas avec les candidats acquéreurs, car c'est de la compétence de vos services et nous avons toute confiance à cet égard, mais pour nous donner les informations suffisantes pour un suivi régulier de ce dossier.

Si ce dossier avait été amendé, comme on avait pu l'espérer, dans une rédaction qui aurait laissé penser que l'on était d'accord sur la vente des 8 bâtiments et que l'on prenait le temps de la réflexion et de l'aménagement (avec les produits financiers de la vente de ces 8 bâtiments) pour aménager le bâtiment central, nous l'aurions voté quasiment avec allégresse, compte tenu des difficultés financières dans lesquelles nous nous trouvons plongés s'agissant d'un bâtiment qui a coûté 50 millions d'euros et dont on nous dit que les Domaines pourraient, en grattant les fonds de tiroir, nous permettre de le vendre 20 M€.

Je ne vois pas ce libellé dans le dossier. Force est de constater que le groupe socialiste et vert ne pourra pas faire autrement que de voter contre.

M. ESTROSI.- Et vous proposeriez de faire quoi dans cette unité centrale, qui ait un rapport avec le Conseil Général ?

M. CONCAS.- Je veux bien me répéter, cela ne me dérange pas.

M. ESTROSI.- Cela m'a un peu échappé, franchement. J'ai dû avoir un manque d'inattention.

M. CONCAS.- Les gens qui nous ont accompagnés lors de cette visite nous ont indiqué que, sur le site de Sophia Antipolis, il y avait un énorme déficit en lieu de vie et en lieu d'animation.

Tout le monde veut profiter de ce qui est merveilleux dans le CICA, à savoir cette situation panoramique au sommet de cette petite colline. On a cette magnifique verrière qui a fait couler beaucoup d'encre compte tenu de ces dispositions architecturales. On peut y accueillir des gens de Sophia Antipolis pour une cafétéria, pour un lieu de vie, pour un lieu de détente.

M. ESTROSI.- Vous connaissez M. DAUNIS.

M. CONCAS.- Oui, je le connais.

M. ESTROSI.- M. DAUNIS a demandé que soient modifiés les statuts du SYMISA il y a trois ou quatre mois, pour que le SYMISA prenne compétence dans le domaine de l'animation de Sophia.

Le Conseil Général, depuis cette modification des statuts du SYMISA, n'a plus du tout compétence pour remplir ce rôle.

M. CONCAS.- Vous me donnez une occasion rêvée de compléter mon propos.

Loin de moins l'idée d'interdire au SYMISA de pouvoir être le pilote ou l'opérateur de cette unité centrale. Ce n'est pas ce que j'ai dit.

On en avait d'ailleurs discuté avec Jean-Pierre MASCARELLI, le SYMISA me paraît effectivement être une bonne chose, puisque cela permettrait de laisser au Conseil Général

son logo. Si c'est une vente globale de l'ensemble de la structure, je ne voudrais pas que le Département des Alpes-Maritimes puisse disparaître complètement du site de Sophia Antipolis.

Le SYMISA me paraît un excellent véhicule, mais sous réserve que les aménagements que je préconise puissent être réalisés.

Voilà, très exactement, le sens de mon intervention.

M. ESTROSI.- Si ce n'est que le SYMISA peut se porter candidat à la reprise de l'unité centrale auprès du repreneur de l'ensemble du bloc.

M. CONCAS.- **A quel prix ? Les aménagements dont je vous parle et le fait de vendre, ce n'est pas de la vente à la découpe, mais la faculté de vendre ces 8 bâtiments annexes, pour dégager des produits financiers et réhabiliter cette unité centrale magnifique, qui a besoin d'être valorisée. Je vous parle de cela.**

Si ensuite on trouve un acquéreur sur l'unité centrale, nous signons tout de suite, dès que, par rapport à la dépense d'origine des 40 M€, voire 50 M€, nous aurons le sentiment que notre collectivité n'y aura pas perdu quelque chose.

M. MASCARELLI.- Je voudrais préciser ce qui a été dit.

Il a été dit qu'en mettant en vente globalement, nous verrions quels seraient les repreneurs et si les repreneurs souhaitaient eux-mêmes organiser la vie ultérieure du CICA, comme on vient de le faire. En fait, l'unité centrale du CICA peut être considérée comme un argument de vente supplémentaire ou comme une charge.

Procédons à la mise en vente globale, voyons ce qui se passe et nous aurons tout loisir, puisque l'on donne délégation à la Commission Permanente pour en discuter.

M. ESTROSI.- Cela me semble le plus raisonnable.

Je vais laisser intervenir M. PAPI et je répondrai globalement.

M. PAPI.- J'ai dit l'essentiel ce matin.

M. ESTROSI.- Ne redites pas ce que vous avez dit ce matin.

M. PAPI.- En mettant globalement en vente sur la base d'une estimation des Domaines à 20 M€, quand on sait que le CICA nous a coûté non pas 50 M€, mais plutôt 100 M€ (car il faut ajouter aux 50 M€ d'investissements les déficits de fonctionnement annuels cumulés), c'est vraiment se mettre dans la pire situation d'utilisation de l'argent public.

Pourtant, il me semble que les pistes qu'ont explorées nos collègues qui sont allés sur place pourraient permettre au Département, in fine, d'avoir une meilleure gestion des deniers publics.

M. ESTROSI.- D'abord, je réfute vos calculs, car si nous devons faire le calcul jusqu'au bout, nous devrions le faire en décomptant le nombre d'entreprises créées à travers des pépinières d'entreprises, d'emplois et de recettes générés au plan fiscal par l'activité ainsi générée.

A partir de là, je suis prêt à faire les soustractions et les additions, mais nous n'arriverions pas à ce total, bien évidemment. Si vous ne faites que l'addition des déficits et des loyers, empilés les uns derrière les autres, le chiffre est faramineux.

Dans tout budget estimatif et compte administratif il doit y avoir la colonne recettes, la colonne dépenses et l'évaluation des sources d'économies générées.

Je crois d'ailleurs que des études ont été conduites par nos services, qu'elles vous ont été présentées et que nous n'en sommes pas là. Ceci étant, le CICA a déjà coûté fort cher à notre collectivité, il a été imaginé à une époque où il avait certainement un sens (de nombreuses collectivités en France avaient fait ce choix), époque où il nous fallait générer, en matière de pépinière d'entreprises, des synergies nouvelles. Il a rempli un rôle à un moment précis de son histoire, mais aujourd'hui ce n'est plus le devoir du Conseil Général de faire face à cette charge et à cette responsabilité.

C'est la raison qui m'a conduit à répondre à votre demande, groupe socialiste et groupe communiste, dès ma prise de présidence, quand vous m'avez demandé comment j'allais gérer le dossier du CICA. A chaque séance, vous m'avez demandé, en votant systématiquement contre les budgets du CICA, quelle suite je comptais donner à ce dossier.

Je vous ai dit qu'en prenant notre temps, mais en temps et en heure, nous prendrions les décisions nécessaires.

J'ai décidé de proposer, après que nous ayons étudié un certain nombre de pistes, la vente du CICA, car j'estime que nous n'avons plus aujourd'hui de raisons de dépenser des charges induites de fonctionnement, surtout au moment où nous avons à réinvestir pour des remises aux normes, compte-tenu de la dégradation du site, etc.

Ce site a été évalué en 2001 à 5 M€, donc si nous le réévaluons au tarif d'aujourd'hui, on peut l'imaginer à 7 ou 8 M€ pour la seule unité centrale.

Si vous me dites que vous voulez garder l'unité centrale, que vous êtes d'accord pour financer 7 ou 8 M€ pour la remettre aux normes, pour l'animer et l'exploiter, alors que ce n'est pas notre vocation et que nous n'avons pas compétence pour cela, si vous me dites vouloir continuer à dépenser près de 1 M€ de plus de charges de fonctionnement par an, j'enregistre.

Je considère, après que vous nous ayez dit que c'était une charge trop lourde et qu'il y avait eu suffisamment de dérives sur le CICA, qu'il fallait mettre un terme à tout cela, que je vais dans votre sens et je m'y étais déjà engagé dès le mois de septembre 2003 ; je vous le dis le temps est venu de nous séparer du CICA.

Personnellement, ces 1 M€ par an et les 7 à 8 M€ pour les travaux de réhabilitation de l'unité centrale, je préfère les mettre sur nos routes, sur nos collèges, sur le soutien à l'activité, sur les contrats de plans départementaux, autant de choses qui généreront de la richesse, de la création d'emplois dans le département et qui réduiront d'autant les charges de fonctionnement du Conseil Général des Alpes-Maritimes.

C'est le choix que je fais. Je trouve que ce que nous propose Jean-Pierre MASCARELLI est le choix de la sagesse. On met en vente, puis on voit venir. Si toutefois on se rend compte, à la vente, dans les contacts que nous aurons (car il n'est pas question pour nous d'une vente aux enchères à la chandelle) que nous ne réussissons pas à vendre à un prix suffisamment intéressant la globalité, si nous nous rendons compte que les acheteurs potentiels sont intéressés, sans l'unité centrale, dans ce cas je veux bien que l'on regarde les choses.

Si, au contraire, les acheteurs nous reprochent de mettre en vente sans leur laisser l'unité centrale qui les intéresse et si, à cause de cela, nous laissons passer une occasion importante pour le Conseil Général de réaliser, à des conditions à peu près correctes, la vente du CICA, ce serait selon moi une erreur.

La manière dont sont formulées les choses, à savoir lancer la vente du CICA dans sa globalité et ensuite, par rapport aux offres qui nous seront faites, étudier l'ensemble de ces offres et regarder ce qu'il y a lieu de faire par rapport à ces offres, me semble, dans un premier temps, la démarche la plus opportune et la plus intéressante.

C'est celle que nous vous proposons aujourd'hui.

M. CONCAS.- Peut-on faire un suivi du dossier ?

M. ESTROSI.- Oui, absolument.

M. CONCAS.- Et quelle est votre position sur la constitution de ce petit groupe qui prolongerait la réflexion ?

Ceci m'amènerait à retirer ce vote contre et à ne faire qu'une simple abstention, car j'y trouve un signe un peu positif.

M. ESTROSI.- Je propose que ce petit groupe, qui s'est constitué et a commencé à travailler, qui s'est bien imprégné des données réelles, puisse participer aussi au cahier des charges de la vente.

M. CONCAS.- Je vous en remercie.

M. ESTROSI.- Mais que ce soit sur ces bases.

Ensuite, que ce petit groupe puisse participer aussi à l'étude et à l'analyse des offres qui nous sont faites.

M. MASCARELLI.- Etant entendu que ce petit groupe n'est pas forcément limité aux quatre personnes qui se trouvaient là-bas.

M. ESTROSI.- Bien évidemment. De toute façon, c'est un groupe informel et ce sont les instances officielles du Conseil Général, notamment la Commission Permanente, qui seront amenés à rendre les derniers arbitrages.

Cela m'intéressera à ce moment-là, au fil de l'évolution des démarches que nous engageons, d'avoir devant la Commission Permanente l'évolution de la vie de ce groupe informel, si vous en êtes d'accord.

Je vous propose de mettre aux voix l'ensemble des rapports de Jean-Pierre MASCARELLI.

Le rapport 46, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste).

Le rapport n°47, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention des groupes communiste, socialiste et vert.

Le rapport n°48, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention des groupes communiste, socialiste et vert.

Le rapport n°50, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

49.- Fondation Sophia Antipolis

M. BLANCHI.- Il s'agit de venir compléter une subvention accordée à la Fondation Sophia-Antipolis pour les projets qu'elle développe aussi bien dans le Centre de Formation Internationale

pour la propriété intellectuelle, le CEFEP, que sur la Coopération avec l'ESTI et l'INRIA, que sur Sophiatech et le projet EUREKA.

Je vous propose d'accorder une aide financière à la fondation Sophia Antipolis de 200 000 euros pour ces quatre actions.

Le rapport, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

51.- Politique d'aide à la promotion des stations de sports d'hiver

M. GUMIEL.- Ce rapport a pour objet la participation financière à la mise en œuvre, par les organismes locaux de promotion, d'une politique de valorisation et de développement des stations de sports d'hiver.

Il est rappelé que, pour la saison hivernale 2004-2005, les subventions allouées s'élevaient à 515 181 euros. Il est proposé de les reconduire pour la saison hivernale 2005-2006 et d'approuver les termes de la convention cadre à intervenir avec les organismes locaux de promotion.

M. VINCIGUERRA.- A la lecture du rapport et de la convention, qui va être une convention type, on s'aperçoit qu'il s'agit de faire de la promotion, par les organismes locaux, fondée sur les ressources des remontées mécaniques locales.

Ceci m'amène à la réflexion suivante : les stations riches bénéficient d'une promotion riche et les stations plus pauvres le demeurent.

Nous aurions préféré qu'au moins une partie de ces financements soit allouée à des promotions globales du domaine skiable des Alpes-Maritimes, afin que tous les territoires puissent bénéficier du même type de promotion et qu'un choix existe, mais que les plus pauvres puissent bénéficier de promotions comparables à celles des plus riches. C'est une première chose sur la délibération elle-même.

Ensuite, en annexe, pas sur la délibération, mais c'est je crois l'occasion d'en parler, les syndicats mixtes ont été créés il y a un an, sur un modèle à peu près unique. Je crois que nous sommes arrivés au moment de faire le bilan et éventuellement de procéder à une restructuration, notamment des objets des syndicats mixtes, afin de pouvoir adapter l'action des syndicats mixtes aux besoins réels locaux.

Je crois que le moment est venu de procéder à une sorte d'audit des besoins et à un audit de la capacité de chaque syndicat mixte de s'adapter à ces besoins. Il y a des choses que l'on ne pourra pas faire, bien entendu, mais, dans le cadre de la promotion d'une politique d'équipements qui permette de fonctionner aussi bien l'hiver que l'été et pas seulement sur le domaine skiable, je crois qu'il serait bon, maintenant, d'arriver à restructurer un peu les objets des différents syndicats mixtes.

Enfin, je trouve extrêmement dommage que les communautés d'agglomération, très proches de chaque territoire sur lesquels s'exercent les responsabilités des syndicats mixtes, n'aient pas jugé bon de s'associer à ces syndicats mixtes, dans un but de coopération et de solidarité entre les territoires du haut pays, les territoires du moyen pays et du littoral.

Je crois que, quand on est le gestionnaire d'une communauté d'agglomération et que c'est la population de cette communauté d'agglomération qui profite d'un certain nombre d'équipements faits dans les hauts pays, il serait moral que les communautés d'agglomération participent aux syndicats mixtes.

Je trouve fort dommage que le syndicat mixte ne serve d'outil de solidarité qu'entre le département et les communes concernées et n'associe pas les communautés d'agglomération.

M. GINESY.- Sans allonger trop le propos, je voudrais simplement dire à notre collègue Raymond VINCIGUERRA que le développement territorial n'est pas l'enjeu des syndicats mixtes.

Le syndicat mixte est un outil de gestion et si derrière on veut faire une politique de développement territorial en associant les communes du littoral et celles du haut pays, il y a d'autres outils pour cela.

Il est vrai qu'il y a eu des améliorations sur le plan de la structure de ces syndicats mixtes et qu'aujourd'hui ils sont de plus en plus opérationnels.

Preuve en est de la concurrence de nos stations des Alpes-Maritimes qui se positionnent par rapport aux Alpes du sud, c'est-à-dire aux départements des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes, mais également du Dauphiné et de la Savoie.

M. VINCIGUERRA.- C'est vrai pour les grandes stations.

M. GINESY.- Oui, mais les petites stations n'y perdent pas leur jeu non plus, elles ont été considérablement aidées par le Conseil Général au travers des syndicats mixtes, car il y a des syndicats mixtes, comme celui de Roubion par exemple, petit syndicat mixte sans lequel Roubion n'existerait plus.

Gréolières les Neiges vient d'être créée avec son syndicat mixte. On voit que, petit à petit, aux côtés des grandes stations classées nationales, les syndicats mixtes ont une véritable action pour la gestion, mais pour moi c'est vraiment un outil de gestion et cela ne peut pas être un outil de développement territorial au sens large du terme.

On pourra en rediscuter.

M. FRANCO.- Un mot pour réagir aussi sur ce rapport relatif à la promotion des stations de sports d'hiver. Je l'ai déjà fait en commission et je le redis avec plaisir.

Sur les trois stations, nous notons cette année une première évolution. Il convient de noter tout d'abord que cette délibération ne porte que sur une année et non pas sur trois ans.

Ensuite, conformément à la volonté que vous avez exprimée, M. le Président, nous sommes en train d'essayer d'assurer une meilleure coordination de la promotion des stations de sports d'hiver.

Vous avez vu le courrier que j'ai envoyé il y a quelques jours aux Maires des stations phares de ce département pour les inciter à mieux se coordonner autour du Comité Régional du Tourisme, qui a également pour vocation d'assurer la péréquation entre ces grosses stations et les petites, afin de proposer un produit touristique cohérent.

A travers les moyens complémentaires que notre assemblée mettra à disposition du CRT, c'est bien sur un plan global de promotion des stations de sports d'hiver, petites, moyennes ou grandes, d'été ou d'hiver, que nous sommes en train de travailler.

J'ose espérer revenir devant nos collègues dans quelques mois avec des outils réellement plus efficaces que ceux dont nous disposons aujourd'hui.

M. ESTROSI.- C'est un grand débat passionnant, qui touche peut-être à l'originalité de notre Département.

Cependant, il est une réalité aujourd'hui, M. VINCIGUERRA : le fait d'avoir fait ce choix, qui est un choix offensif de la part du Conseil Général, fait que nous avons sauvé des sites importants. Nous avons réussi à rééquilibrer, ce qui était ma volonté, le haut pays de l'est et de l'ouest du Département des Alpes-Maritimes avec une nécessité de diversification d'activités été et hiver.

Car, bien évidemment, si le syndicat mixte a un objet, dont on ne peut sortir, ce n'est qu'un outil de gestion, comme le disait M. GINESY, auquel nous ne pouvons pas associer les communautés d'agglomération. Nous ne le pouvons pas, de par la loi, car les communautés d'agglomération ne peuvent pas sortir de leur périmètre pour participer à un outil de gestion tel que celui-ci.

Par contre, qu'il y ait un outil de promotion commun aux communautés d'agglomération, aux grandes communes du département et à l'ensemble de nos intercommunalités ou structures de gestion de ce type, oui, c'est souhaitable.

Je regrette que, dans notre département, depuis des années, on n'ait pas valorisé en commun les potentiels extraordinaires que nous avons entre le massifs et le littoral.

Je veux remercier Thierry GUEGUEN et tous les élus des environs, avec le soutien de Michèle TABAROT et Jean-Pierre MASCARELLI, qui ont œuvré pour imaginer le Parc Naturel Régional que nous sommes en train de faire aboutir et pour la réflexion engagée sur le parc de faune sauvage, qui sera une formidable complémentarité du Parc à Loups que nous avons inauguré avec Gaston FRANCO à Saint Martin Vésubie, qui fonctionne sous la gestion type d'un syndicat mixte.

Nous avons un sanctuaire marin tout à fait exceptionnel, dont on ne parle jamais et je dis bien jamais. Quand je vois que l'on nous fait une image de la Floride et de Miami avec les dauphins, etc., nous avons, dans le triangle qui est entre la Corse, Vintimille et Saint Raphaël, le plus beau sanctuaire marin du monde.

Nous avons près de 8 000 dauphins répartis en trois espèces et plus de 800 cachalots, baleines, orques, cétacés dans ce triangle. Vous savez très bien, M. VINCIGUERRA, vous qui êtes un des mieux placés pour cela, que cette faune marine ne se trouve que dans des eaux pures.

Nous n'avons jamais cherché, dans notre département et dans notre territoire d'exception, à mettre en valeur cette richesse naturelle entre la mer et la montagne, que nous sommes sans doute les seuls au monde à pouvoir véhiculer en termes d'image, ajoutée à toutes nos activités touristiques et ludiques, qui tournent à la fois autour des syndicats mixtes publics du haut pays, mais également autour de Marineland par exemple, troisième parc en termes de fréquentation en France, avec près de 1 500 000 visiteurs par an. La réalité est là.

Que nous ne soyons pas capables, depuis des années, de valoriser tout cela, me paraît être une erreur majeure.

Aujourd'hui, avec Gaston FRANCO, les élus de la montagne et du littoral plus impliqués sur ces sujets, nous cherchons des voies pour mieux communiquer sur l'ensemble de ces sujets. Je proposerais prochainement que le Conseil Général, en partenariat avec le CRT développe sa propre campagne de promotion touristique, qui valorise ensemble la totalité de ces produits et de ces images que nous avons à véhiculer dans le monde entier.

Je voulais profiter du débat qui s'est instauré autour de ce rapport pour vous le dire, car c'est une démarche à laquelle je suis attaché.

M. FRANCO.- Puisque SOS Grand Bleu a acquis un voilier aux fins d'organisation de sorties pédagogiques, nous avons arrêté ce matin avec René VESTRI le principe d'une sortie en bateau pour des journalistes et 30 Millions d'Amis, qui a couvert dimanche dernier le Centre du Loup, a déjà manifesté son intérêt pour un reportage sur les baleines et les dauphins.

Donc, d'ici 15 jours nous ferons une sortie de presse sur cette thématique. C'est le bon moment de le faire.

Le rapport n°51, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

52.- Mise à jour et extension de la carte de localisation des phénomènes d'avalanches (CLPA) sur la zone de la Haute Tinée – Subvention sollicitée par le CEMAGREF

53.- Politique agricole et rurale 2005 – Modifications de réglementations

M. GINESY.- Ces deux rapports ayant été adoptés à l'unanimité en Commission, je vous en ferai une présentation synthétique.

Pour le rapport 52, il s'agit d'apporter une aide financière au CEMAGREF, pour que celui-ci puisse mettre à jour et étendre la carte de localisation des phénomènes d'avalanche dans la zone de la Haute-Tinée.

Le rapport n° 53 est la suite logique du rapport que nous avons adopté en décembre 2004 sur la mise en conformité de notre réglementation agricole pour être en conformité avec la réglementation européenne.

Très rapidement, nous vous proposons :

- d'affiner la qualité des demandeurs et d'introduire les bâtiments d'élevage et d'exploitation pour des subventions concernant les exploitations d'ovins, de bovins et de caprins ; il s'agit de porter le taux de subventionnement à 40 % sur la zone non éligible et 50 % sur la zone éligible.

- de faire une petite modification technique sur la restauration des murs de restanques.

Concernant la rénovation des vergers, l'aide individuelle aux agriculteurs étant interdite par la réglementation européenne, nous vous proposons d'adopter une aide individuelle à toute personne rénovant les vergers.

Par ailleurs, je vous propose de mentionner dans nos rapports "zone non favorisée" ou "zone défavorisée" concernant les zones dites « rurales » ou « urbaines ».

Concernant l'extension du dispositif réglementaire, objectif II, à la zone hors objectif II, il s'agit de la possibilité, pour tout le département, d'avoir des subventions pour équiper, pour ceux qui le souhaitent, des fermes auberges ou des ateliers de transformation agroalimentaire.

Le point 7 concerne l'amélioration et la transformation des produits agricoles et agroalimentaires, dont pouvaient bénéficier les CUMA ; je vous propose de les étendre aux coopératives et PME, au sens communautaire du terme.

Enfin, je vous propose d'attribuer une subvention à l'association Sécurité Montagne.

M. Le Président.- Avez-vous des interventions sur les dossiers ?

les rapports n°52 et 53 sont adoptés à l'unanimité.

54.- Politique forêts bois

M. FRANCO.- Ce rapport nous propose de lancer une expérimentation dans la forêt de Breil-sur-Roya, pour mieux maîtriser l'évacuation des bois mitraillés.

Avec l'Office national des forêts, en accord avec les communes, nous proposons au Conseil Général de lancer un test pour que, l'année prochaine, au vu de ces résultats, nous puissions nous engager, en quelques mois, à nettoyer une fois pour toutes ces forêts mitraillées.

En même temps, nous sommes confrontés à des phénomènes de dépérissement liés à la sécheresse subie il y a deux ans, mais également à un vieillissement de la forêt et probablement aussi à des espèces qui se sont installées sur des territoires qui n'étaient pas naturellement les nôtres.

Je connais votre volonté d'aller plus loin sur cette question et de mettre en place un système de veille qui permettra d'examiner, sur la durée, quelles sont les causes réelles et les impacts possibles de ce dépérissement.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité en commission.

Le rapport n°54 est adopté à l'unanimité -

34.- Collèges privés sous contrat d'association – aide à l'investissement

36.- Politique de l'enseignement supérieur et de la recherche – Approbation de l'avenant n°5 au contrat de plan Etat-Région (2000-2006)

37.- Politique de l'enseignement supérieur et de la recherche – Création sur la commune de Menton d'un pôle "Moyen Orient-Méditerranée" de l'Institut d'Etudes politiques de paris – Volet fonctionnement

38.- Politique de l'enseignement supérieur et de la recherche – Création d'un Comité Départemental de la recherche et d'un Comité Départemental de l'étudiant

39.- Politique de l'enseignement supérieur et de la recherche Aide à la mobilité des étudiants des Alpes-Maritimes dans le cadre du programme ERASMUS

M. ASSO.- En ce qui concerne le rapport n° 34, il s'agit d'octroyer une aide à l'investissement en faveur des collèges privés sous contrat d'association. La Commission a donné à l'unanimité un avis favorable pour ce dossier.

Pour le rapport n° 36, il s'agit de la politique d'enseignement supérieur et de la recherche, et plus particulièrement de l'approbation de l'avenant n° 5 au contrat de plan Etat-Région. Il s'agit d'un redéploiement des crédits après la réunion du Comité des Sites, afin de pouvoir déterminer les conditions de l'intervention du Conseil Général pour l'achèvement du Campus STIC.

Il y a eu un vote réservé en Commission du groupe socialiste et du groupe communiste.

Quant au rapport n° 37 il concerne la création, sur la commune de Menton, d'un pôle Moyen-Orient Méditerranée de l'IEP de Paris. C'est un projet remarquable.

Le rapport n° 38 concerne la création du Comité Départemental de la recherche et d'un Comité Départemental de l'Etudiant, ce qui permettra d'avoir une lisibilité sur les actions communes que nous mènerons avec d'autres institutions.

Le rapport 39 concerne l'aide à la mobilité des étudiants des Alpes-Maritimes dans le cadre du programme ERASMUS.

Pour ce qui est des rapports 37, 38 et 39, il y a eu cette fois un vote à l'unanimité en commission.

M. MOTTARD.- Juste un mot sur le rapport n° 38, puisqu'on nous propose la création de deux structures nouvelles.

Pour celle concernant le Comité Départemental de l'Etudiant, pas grand-chose à dire, car même si les propositions sont assez floues, c'est la Commission Permanente qui en définira à la fois la composition et les modalités. On verra alors la pertinence de la structure.

Concernant le Comité Départemental de la recherche, dans le contexte actuel c'est assez intéressant, car le Gouvernement précédent s'est un peu singularisé en la matière (je parle de celui d'après 2002, le Gouvernement Raffarin).

Tout va se jouer sur la composition du Comité. Ce sera une question d'équilibre entre les types de recherche, mais je voudrais attirer l'attention sur le fait qu'une représentation du monde économique est prévue pour la recherche appliquée, ce qui peut être conçu comme normal, mais même en ce qui concerne la représentation dite "académique" de l'association pour le développement du pôle d'enseignement et de recherche de Sophia Antipolis Nice, dite PERSAN, cette représentation académique, cette association, a déjà fait un travail en direction de la recherche appliquée et des entreprises.

Il faudra donc veiller à l'équilibre, car la recherche fondamentale est importante pour l'avenir du Département, y compris en termes de prestige, mais aussi pour attirer les entreprises et donc, dans un deuxième temps, pour l'économie.

M. ASSO.- Je suis tout à fait d'accord avec cette remarque et nous en parlerons pour assurer cet équilibre.

Je crois que nous pourrons nous aussi être capables de discuter avec l'université et le SAM qui vient d'être créé, car cela va nous permettre d'identifier les modalités de la valorisation de la recherche.

Nous aurons probablement une politique commune avec l'Université et les instances dont on a parlé avec l'ANVAR.

Je pense que l'on en parlera en Commission permanente.

Les rapports n° 34, 36, 37, 38 et 39 sont adoptés à l'unanimité.

55.- Budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental – compte administratif 2004

56.- Budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

M. MANFREDI.- Les rapports 55 et 56 sont relatifs au budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental.

Le rapport n° 55 concerne le compte administratif 2004. Il soumet à l'approbation de l'Assemblée départementale les résultats de la gestion 2004 du laboratoire vétérinaire départemental, tels qu'ils apparaissent à la clôture de l'exercice.

Pour l'année 2004, le montant total des dépenses et des recettes réalisées est arrêté à la somme de 1 718 278,78 euros. L'équilibre du budget a été assuré par une subvention d'équilibre de 841 536,18 euros.

Le rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité des Commissions.

Le rapport n° 56 a pour objet de vous proposer un réajustement des crédits nécessaires sur certains articles budgétaires, ainsi que l'approbation du taux de déduction de la TVA applicable pour l'année 2005, pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental. Je signale que ce rapport a également reçu un avis favorable à l'unanimité des Commissions.

Les rapports n° 55 et 56 sont adoptés à l'unanimité.

57.- Actions diverses en matière de risques naturels

M. MASCARELLI.- Ce rapport propose quatre actions concernant la prévention des risques naturels et la sensibilisation aux risques sismiques :

- la participation au réseau d'alerte tsunami,
- le suivi du groupement GIS CURARE,
- la poursuite de notre participation au réseau national de surveillance sismique,
- enfin et surtout, le soutien à la sensibilisation aux risques sismiques.

Je précise que ce rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité en commission.

59.- Plan de protection de l'atmosphère du département des Alpes-Maritimes

M. MASCARELLI.- Ce rapport a pour objet de donner un avis sur le plan de protection de l'atmosphère des Alpes-Maritimes, le PPA.

Cet avis figure en fin de rapport, en cinq points.

Ce rapport a reçu l'avis favorable de la Commission, à l'exception des abstentions de l'Opposition.

M. ESTROSI.- Y a-t-il des interventions ?

M. VINCIGUERRA.- Sur le 59, j'ai bien lu ce rapport sur le plan de protection de l'atmosphère du Département.

Que le Conseil Général fasse des observations complémentaires me paraît évident, car quand on regarde le plan lui-même, c'est une collection de mesures totalement inopérantes et sans contenu.

Je ne détaillerai pas, car je l'ai fait en Commission, mais ce qui est proposé ne peut pas être mis en œuvre et, si c'est mis en œuvre, cela ne donnera rien.

Un seul exemple, les nouveaux polluants. Il s'agit de lutter contre les dioxines, les furannes, les métaux lourds, les composés organiques volatils. Vu le nombre d'inspecteurs de la DRIRE dans ce Département, le résultat risque d'être un peu court, ce qu'il a toujours été.

Quand on voit que, sur l'aéroport de Nice Côte d'Azur, on parle de restriction d'utilisation des groupes électrogènes, je trouve cela un peu bouffon.

Les remarques du Conseil Général sont pertinentes mais, personnellement, je les trouve insuffisantes.

En ce qui concerne le plan de protection de l'atmosphère, pardonnez-moi de céder à la polémique, mais je trouve que c'est du vent.

M. ESTROSI.- Je ne vous donne pas tort.

M. VINCIGUERRA.- Un exemple, mercredi, nous avions une alerte à la pollution à l'ozone.

Sur l'autoroute, en zone moins urbaine, la vitesse était limitée à 100 km/h, près de Nice, en se rapprochant du pont du Var, c'était une limitation à 70 km/h je crois.

Je me suis efforcé de respecter les limitations de vitesse, ce qui est très difficile sur une autoroute car 70 à l'heure, c'est pénible, mais néanmoins, je l'ai fait.

J'étais le seul à le faire, j'ai été dépassé par tout le monde, y compris par les poids lourds. On parlera d'incivisme, certes, mais quelles mesures de contrôles ? Il est bien gentil d'afficher, sur trois panneaux lumineux, "limitation de vitesse à tant", s'il n'y a strictement aucune mesure de contrôle, aucune mesure d'incitation positive, j'en ne vois pas le résultat.

On a vu le plan de protection de l'air à l'œuvre. Quand on nous dit qu'il faut lutter contre les nuisances olfactives, Qualit'air a essayé de mettre en place un réseau de nez sur Grasse, qui a été relayé par toutes les associations. On a distribué des documents dans tous les quartiers pour dire aux gens que quand ils avaient une nuisance olfactive, il fallait signaler le jour, l'heure et quelle est la nuisance, mais cela n'a pas fonctionné du tout.

C'est ce genre de choses qui sont mises en œuvre dans le plan de protection de l'atmosphère, mais, très franchement, cela me paraît très insuffisant. Cela mériterait un travail beaucoup plus poussé.

Concernant "la réduction des pollens les plus allergisants", cela me fait doucement rigoler, car il va falloir alors couper tous les arbres.

C'est débile, je le dis gentiment, mais ces plans sans contenu ne servent à rien.

M. ESTROSI.- Ils ont le mérite d'exister.

M. VINCIGUERRA.- Ils sont de droit.

M. ESTROSI.- Oui. C'est un sujet auquel je suis personnellement très sensible.

Je sais que mon discours risque de ne pas être très populaire au moment où je vais le tenir, je le dis plus souvent en aparté, mais je fais partie de ceux qui considèrent que, très rapidement, nous ne pourrons plus nous permettre d'avoir de voitures en ville.

A l'image d'un certain nombre de pays en Europe, qui ont su mettre en place des politiques très écologiques à cet égard, ceux qui ne s'aligneront pas (même en Italie, on commence à en voir) sur ces politiques auront des difficultés économiques importantes, parce que, de plus en plus, nos concitoyens sont à la recherche d'une qualité de vie et d'une qualité sanitaire d'un bon niveau.

Ceux qui nous font vivre, c'est-à-dire ceux qui nourrissent notre industrie touristique, sont de plus en plus à la recherche de sites d'accueil qui offrent, certes un patrimoine culturel, historique, paysager de grande qualité, mais également un environnement préservé.

Je souhaiterais que notre Département sache aujourd'hui prendre des initiatives. J'en ai proposé ces deux dernières années un certain nombre, notamment des mesures incitatives pour que, à tous ceux qui piétonnisent le cœur de leur village et de leur ville pour y faire des espaces touristiques, nous puissions financer des parkings à l'entrée de leur commune, en bordure de voirie départementale et demain de voirie nationale ; pour que nous puissions donner des primes à tous ceux qui se dotent de véhicules de transport propres, qu'ils soient électriques ou à gaz, etc.

Cependant, nous devons aller plus loin, c'est évident, et le plus vite possible et nous devons nous doter d'instruments. Vous parliez de l'aéroport de Nice à maintenir, M. VICTOR ou M. ALBIN et de grand service public, mais permettez-moi de vous dire que je suis très heureux que le Conseil Général puisse entrer dans le capital de l'aéroport de Nice, pour que nous puissions faire entendre enfin notre voix pour faire face aux lobbies de ceux qui veulent faire passer la fréquentation de Nice de 10 à 15 millions de passagers dans les années à venir.

Je suis désolé, mais le jour où nous serons à 15 millions de passagers à l'aéroport de Nice, en matière de rejets dans l'atmosphère de polluants et de montée en puissance de nos taux d'ozone, ce sera une catastrophe sanitaire pour le département des Alpes-Maritimes.

Ce sont des choses que nous devons avoir le courage de dire. Quand vous dites cela et que vous vous battez pour avoir le TGV, cela fait des années que l'on dit que les élus de droite sont favorables à la route, à l'avion, etc., et nous, nous poussons le rail, mais attendez : on est en train de se battre pour avoir le TGV, mais ce sont les mêmes qui nous disent que l'on ne s'est pas suffisamment battu ces dernières années pour avoir le TGV et qui vont dans toutes les réunions du débat public pour dire "jamais le TGV".

Je veillerai, d'une manière ou d'une autre, que cela plaise ou non à ceux devant chez qui cela passera, que nous ayons le TGV.

Je suis pour une politique qui assainisse l'air et il serait peut-être temps que chacun prenne sa part de responsabilité.

Bien évidemment, la loi nous oblige à passer ce rapport. Cependant, je souhaite que le service de l'Ecologie et du Développement Durable travaille, de manière offensive, à nous faire des propositions et que la Commission et les élus qui y siègent, M. VINCIGUERRA, fassent un travail imaginatif et actif, pour sensibiliser l'ensemble des acteurs publics et privés du département et pour que nous soyons les plus représentatifs possible.

Si nous voulons gagner aussi des parts de marché pour des entreprises et des activités de pointe, pour un tourisme de qualité, nous avons tout intérêt aussi à afficher que nous sommes un département où nous respirons de l'air pur, tout comme nous avons des zones de baignade de qualité, ce que l'on ne pourra pas nous contester.

Entre la qualité des eaux et la qualité de l'air, malheureusement, il y a aujourd'hui un décalage dans notre Département et il nous appartient de prendre plus de responsabilité peut-être.

M. VINCIGUERRA.- Je suis assez content de ce que vous venez de dire, ravi que vous ayez profité de ce rapport pour évoquer le problème du TGV comme alternative au transport aérien et comme une nécessité pour notre département, particulièrement.

En ce qui me concerne et en ce qui concerne ma formation politique, nous avons toujours dit, nous continuerons à le faire, que l'arrivée d'une LGV dans les Alpes-Maritimes constituait une alternative intelligente au transport aérien et était en mesure de régler une partie des problèmes de pollution de l'air, notamment, car c'est aussi une alternative au déplacement automobile et des véhicules individuels.

De ce point de vue, il n'y a donc pas de problème.

Nous n'avons soumis la réalisation de la LGV qu'à des conditions de tracés, cela dit, je suis obligé de constater que l'Etat, et non pas le Gouvernement, car je fais la différence, organise ce débat de manière telle que des dissensions apparaissent. Quand on fait un débat public sur la gare de Marseille à L'Arbois, on sait que cela va donner quelque chose d'assez désagréable en termes de réactions.

Quand on veut parler du tracé dans le Var et que l'on fait cela dans le moyen Var devant un aréopage de viticulteurs, on sait exactement à quoi s'en tenir. Quand on organise un débat public de manière à faire ressortir les dissensions, on a des dissensions, c'est très clair. J'ai tout à fait le sentiment que les dés sont pipés dans ce débat public et il vous appartient maintenant, là où vous êtes, de « dé-piper » les dés en question et de parler avec clarté et force pour notre Département.

Au bénéfice de tout ce que vous venez de dire, nous voterons ces remarques du Conseil Général à propos du PPA, mais ce sera un soutien des remarques du Conseil Général et certainement pas une approbation du PPA.

M. ESTROSI.- Je vous remercie. Je partage complètement votre analyse, comme beaucoup d'élus ici avec lesquels nous avons l'occasion d'en parler.

Vous avez raison de faire la différence entre l'Etat et le Gouvernement. Cela montre bien les difficultés structurelles de notre pays et la nécessité de moderniser nos institutions, car nous voyons bien, d'année en année, de législatures en législatures, de gouvernements de gauche en gouvernements de droite, que les majorités se font et se défont, mais les structures paralysantes de l'Etat restent.

Le débat public ne sert à rien, quand il sera terminé, c'est alors que les choses sérieuses commenceront. Il y aura des contributions plus sérieuses qui s'ajouteront à celles qui ont déjà été faites et ensuite nous passerons à la phase plus concrète des choses.

Pourquoi aller prendre le risque de soulever la colère des viticulteurs du Var, alors que nous savons que jamais ils ne laisseront passer le TGV à travers leurs exploitations viticoles ? Pour quelqu'un qui a fait un peu de politique, c'est facile à comprendre.

Quand on pense que l'on avait arrêté un tracé du TGV dans la Vallée du Rhône et qu'il y a eu une telle mobilisation pour sauver un nid d'aigles ; cela a coûté 10 milliards de francs pour passer en tunnel sous un tracé pour éviter le nid des aigles de Bonelli. On l'a fait et le TGV est arrivé à Marseille.

Il n'est pas nécessaire d'être grand clair pour comprendre que nous avons plutôt à dessiner un fuseau à un endroit où le TGV sera acceptable par tous, entre les Marseillais, les Varois et les

Azuréens. Je pense que nous pouvons y parvenir de manière transversale, sans débat idéologique aucun, si chacun y met de la bonne volonté.

Cependant, je pense que si nous voulons sauver notre Département des sujets auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui en matière de pollution, il est essentiel que nous réussissions ce débat et à fédérer tous les acteurs des trois départements concernés.

Je mets au vote ce dossier n° 57 qui est adopté à l'unanimité.

Le rapport n°59 est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste) -

58.- Création de la FORCE 06 – Force Opérationnelle Risques Catastrophes Environnement

M. LORENZI.- Ce rapport a pour objet de vous proposer de mettre en place une véritable force opérationnelle adaptée à la prévention de la gestion des catastrophes naturelles, la Force Opérationnelle Risques Catastrophes Environnement des Alpes-Maritimes, appelée FORCE 06.

Cette force intègre le dispositif forestiers-sapeurs existant, élargit ses missions à la problématique des risques naturels et prend en compte l'extension géographique du dispositif à la Vallée de la Tinée, au travers de la création d'une base supplémentaire de forestiers-sapeurs sur la commune de Clans.

Dans ces conditions, il vous est proposé de conclure un avenant à la convention d'objectifs relative aux missions de travaux réalisées par les forestiers-sapeurs dans le département des Alpes-Maritimes, passée entre le Département et l'Office national des forêts.

60.- Politique départementale des espaces naturels sensibles – définition des modalités de gestion du parc naturel départemental de l'Estérel

M. LORENZI.- Le rapport n° 60 concerne la politique départementale des espaces naturels sensibles, la définition des modalités de gestion du parc naturel départemental de l'Estérel.

Il a pour objet de vous proposer :

- d'une part, les modalités d'engagement de la réflexion relative aux enjeux et orientations pour la gestion du parc de l'Estérel, propriété du Conservatoire du Littoral, dont l'acquisition a pu être menée grâce à une participation financière importante du Conseil Général ;

- d'autre part, le principe d'une convention de gestion provisoire préalable, indispensable à une contractualisation définitive avec le Conservatoire du Littoral.

61.- Pôle végétal environnement et société – Participation à la réalisation d'une étude de faisabilité présentée par l'INRA

M. LORENZI.- Ce rapport a pour objet de proposer le principe d'une participation financière départementale à l'Institut National de la Recherche Agronomique (l'INRA), pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un projet de "pôle végétal environnement -société enseignement et expertise sur le paysage et la végétation méditerranéenne", sur le site de la Villa Thuret à Antibes.

63.- Création du syndicat mixte d'élimination des déchets du Moyen-Pays des Alpes-Maritimes – Participation du département

M. LORENZI.- Cela concerne la création du Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets du Moyen Pays des Alpes-Maritimes et la participation du Département.

Il a pour objet de nous préciser les collectivités membres, les compétences et les attributions du syndicat mixte d'élimination des déchets du moyen Pays des Alpes-Maritimes et les conditions de participation du Conseil Général des Alpes-Maritimes.

Ces quatre rapports ont reçu l'unanimité de la Commission.

M. ESTROSI.- Avez-vous des interventions sur ces rapports ?

Les rapports n° 58, 60, 61 et 63 sont adoptés à l'unanimité -

62.- Convention d'application annuelle 2005 avec l'ADEME – Gestion des déchets – maîtrise de l'énergie

M. VIAL.- Il s'agit d'autoriser le président du conseil général à signer avec l'ADEME une convention d'application annuelle 2005 portant sur le programme départemental de gestion des déchets et de maîtrise de l'énergie.

Je rappelle que l'ADEME a notamment pour mission de limiter la production des déchets, de faciliter leur élimination et récupération, de réaliser des économies d'énergie et de matières premières et de développer les énergies renouvelables et les technologies propres, à travers notamment des programmes d'actions répondant aux objectifs de politiques nationales de protection de l'environnement et de maîtrise de l'énergie.

Il se propose de poursuivre et d'accroître son soutien à la valorisation et à l'élimination des déchets ménagers et assimilés et entend ainsi privilégier une approche globale de la gestion des déchets à l'échelle de son territoire, contribuant ainsi à la protection de l'environnement.

La Commissions de l'Ecologie et du développement durable et la commission des Finances, de l'administration générale, du contrat de plan et de la coopération transfrontalière ont donné un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.

M. VINCIGUERRA.- Deux remarques globales sur le problème des déchets dans ce département.

Nous avons un plan des déchets qui donne au Conseil Général la maîtrise d'ouvrage de tous les centres d'enfouissement technique.

Nous souhaitons que cette disposition du plan des déchets soit strictement appliquée et que le Conseil Général y veille. De récents événements, à l'ouest du Département, me laissent penser qu'il faut vraiment veiller à ce que nous ayons la maîtrise d'ouvrage de ces établissements. Deuxième remarque, le plan des déchets globalement est correct et d'ailleurs il me semble qu'il n'a pas été attaqué, ce qui est bon signe. Il n'a pas été attaqué aussi parce que le Conseil Général a pris l'engagement de le mettre en révision, sitôt qu'il en aurait la possibilité, pour une raison précise.

Cette raison est de modifier la définition du déchet ultime à l'intérieur du plan des déchets. C'est un peu technique, mais quand on modifie la définition des déchets ultimes pour la rendre conforme aux obligations légales, cela veut dire que, dans les CET, on ne mettra

plus de déchets putrescibles, ce qui rendra beaucoup plus acceptable, aux yeux des riverains, la construction de CET.

Il y a une campagne de communication à faire, mais il y a d'abord un ré-affermissement juridique à opérer dans le cadre du plan des déchets. Je pense qu'il faut s'y attacher relativement vite. Moyennant ces deux propositions, bien entendu il y aura un vote pour.

Troisièmement, nous n'arriverons à rien, tant qu'au niveau national on n'aura pas mis de véritable loi extrêmement contraignante sur les emballages. On aura beau recycler tout ce que l'on veut, tant qu'on laissera les entreprises et le secteur économique continuer à emballer, nous n'arriverons pas à faire face à l'avalanche de déchets dans tout le Département.

Cela ne dépend pas du Département, bien entendu, mais franchement, il y a de l'abus.

M. ESTROSI.- Je vous informe qu'il y a eu deux recours devant le Tribunal Administratif.

Le rapport n° 62 est adopté à l'unanimité.

64.- Evaluation du trait de côte du littoral des Alpes-Maritimes

67.- Ports départementaux de Cannes, Golfe-Juan et Villefranche-Darse – Présentation des rapports de délégation de service public produits par la Chambre de Commerce et d'Industriel de Nice Côte d'Azur

68.- Budget annexe des ports concédés – Compte administratif 2004

69.- Budget annexe des ports concédés – compte administratif 2004

70.- Budget annexe du port départemental de Villefranche-Santé – compte administratif 2004

71.- Budget annexe du port départemental de Villefranche-Santé – DM1 2005

M. ASSO.- Le rapport 64 concerne l'évolution du trait de côte du littoral des Alpes-Maritimes et a été adopté à l'unanimité des deux Commissions.

Le rapport 67 porte sur les ports départementaux de Cannes, Golfe-Juan et Villefranche-Darse. Il y a une présentation des rapports de DSP produits par la Chambre de Commerce et d'Industrie et il y a eu un vote avec réserve de l'opposition.

Le rapport 68 porte sur le budget annexe des ports concédés et le compte administratif 2004, pour lequel il a un vote réservé également.

Le rapport 69 concerne le budget annexe des ports concédés et la décision modificative n°1 2005.

Le rapport 70 concerne le budget annexe du port départemental de Villefranche et du compte administratif, avec un vote à l'unanimité et le rapport 71 porte sur le budget annexe du port départemental de Villefranche et la décision modificative n°1 2005 avec un vote unanime.

M. ESTROSI.- Je mets donc aux voix ces rapports.

M. CONCAS.- Je voudrais intervenir sur le rapport n° 70 concernant le port de Villefranche.

Il résulte d'éléments à ma disposition que la tarification faite aux abonnés est inférieure à celle prévue par le Code des ports. Il serait urgent de rompre avec une mauvaise habitude du passé qui, peut-être dans un souci de clientélisme, a dû amener ce port à distribuer des anneaux à un tarif défiant toute concurrence.

De ce point de vue, le port de Golfe-Juan a fait des efforts extrêmement sérieux, il convient de le mettre à son crédit. Peut-être que l'arrivée du nouveau Conseiller Général y est pour quelque chose, mais il serait bon qu'il en soit de même pour le port de Villefranche et que l'on s'intéresse, au plus près, à la manière dont la tarification est faite.

Sous cette seule réserve, la vigilance habituelle me contraindra à l'abstention sur ce dossier, mais il n'y a pas de difficultés sur les autres.

M. ESTROSI.- Je demande à nos services de bien vouloir vérifier vos dires, car bien évidemment ce port est concédé à la Chambre de Commerce et d'Industrie et il serait fâcheux que nous découvrions qu'il y a des tarifs préférentiels.

Les rapports n° 64, 68, 69 sont adoptés à l'unanimité.

Les rapports n° 70 et 71 sont adoptés à la majorité moins les abstentions du groupe socialiste.

65.- Travaux de réparation de la digue du large – Port de Nice – DM1 2005

66.- Travaux de réparation du môle Riboty – Port de Nice – DM1

M. VEROLA.- Ce rapport n° 65, concerne les travaux de réparation de la digue du large du port de Nice. Il s'agit de voter une autorisation de programme supplémentaire dans le cadre de notre participation aux travaux de réparation de la digue du port, comme prévu dans le contrat de plan Etat-région. Cela a donné lieu à un avis réservé en commission.

Le 66 se rapporte aux travaux de réparation du môle Riboty au port de Nice, pour 360 000 €, le département et la Chambre de Commerce participent pour 240 000 €.

M. VICTOR.- Autant nous voterons le n°65, car il s'agit là d'une grosse réparation dans le cadre du contrat de plan, autant concernant le 66, sur un ouvrage appartenant à l'Etat jusqu'à ce jour, il n'y a aucune raison pour que nous intervenions, notamment à hauteur de 60 %, alors que l'Etat ne participe pas.

Faut-il considérer qu'il s'agit déjà d'un geste de bonne volonté de notre part, sur la gestion envisagée ?

M. ESTROSI.- Ah, qui sait ?

M. CONCAS.- Je partage pleinement la position de Jacques VICTOR, mais nous voterons ce dossier, car il est inenvisageable de retarder plus avant la remise en état du môle Riboty, tout comme la réparation de la digue.

Je suis, comme lui, en situation de déplorer le fait que l'Etat nous transfère des infrastructures totalement délabrées.

M. ESTROSI.- Oui, mais c'est la tradition de l'Etat. Si vous saviez... Lorsque l'Etat, dans la loi Deferre de 1981 nous a transféré les collèges des Alpes-Maritimes, vous n'étiez pas conseiller général, nous n'étions que quelques-uns en 1985 quand la loi s'est appliquée...

M. VICTOR.- De l'avant, de l'avant...

M. ESTROSI.- Donc, pour le port de Nice, regardez de l'avant et le moment où le Conseil général pourra enfin faire de ce port un des fleurons de la Méditerranée.

Le rapport n° 65 est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 66 est adopté à la majorité (opposition du groupe communiste).

72.- Patrimoine culturel des Alpes-Maritimes – Programmation 2005 (1ère phase)

Dr FRERE.- Avant de rapporter ce dossier, je vous précise que la plaquette des soirées estivales vous a été distribuée et vous pourrez voir les spectacles de qualité qui se tiendront dans le Département.

Je permets de dire que le 17 juillet, il y aura la soirée du Président au Domaine Renoir, à laquelle vous êtes tous conviés.

Concernant le dossier n° 72 celui-ci porte sur toute la restauration du patrimoine de notre Département, aussi bien pour les monuments classés comme le château de la Napoule, l'Observatoire de Nice et l'hôtel Negresco, qui, je vous le rappelle, depuis 2003 est Monument Historique, que de toutes nos chapelles, celle du Saint Suaire à Nice, celle de Notre Dame de France à Nice, Eglise saint François d'Assise.

N'est pas notée dans ce rapport la restauration du palais de l'Agriculture sur la promenade des Anglais, mais des études sont faites actuellement afin de déterminer le coût des travaux auxquels le Département participera.

M. ESTROSI.- Je pense que ce sera une belle œuvre que le Conseil général aura réalisée...

Dr FRERE.- Le Conseil général aura sauvé l'édifice.

M. ESTROSI.- ... en réhabilitant cette ruine sur la promenade des Anglais à Nice.

Je suis satisfait que ce soit notre Assemblée qui en prenne l'initiative et je pense que nos concitoyens nous en seront reconnaissants ; tout ce que l'on peut faire pour sauver des pans importants de notre patrimoine, nous avons le devoir de le faire. Nous avons vu, ces dernières années, disparaître tant de monuments qui ont contribué à l'histoire et à la culture de notre Département que tout ce que nous pouvons aujourd'hui préserver et sauvegarder, nous devons le faire.

Dr FRERE.- J'ai oublié l'Observatoire de Nice, qui est très important aussi.

M. ESTROSI.- Lorsque je vois aujourd'hui ce Méridien sur la promenade des Anglais et la disparition de l'hôtel Ruhl, si nous pouvons revendiquer ensemble sur ces bancs avoir sauvé le palais de l'Agriculture, je serai heureux que nous puissions le faire.

M. CUTURELLO.- Et le palais de la Méditerranée.

M. ESTROSI.- Je serai éternellement reconnaissant à M. LANG d'avoir préservé cette façade ; il n'y a pas de polémique à avoir sur ces sujets.

Je mets aux voix le rapport.

Le rapport n° 72 est adopté à l'unanimité.

73.- Budget annexe du musée départemental des Arts Asiatiques – Compte administratif 2004

74.- Musée des Arts Asiatiques – DM1 2005

M. VEROLA.- Le rapport n° 73 concerne le budget annexe du musée départemental des Arts Asiatiques, compte administratif.

Le budget de l'exercice a été voté en équilibre à 3 350 000 € environ.

Le 74 concerne la DM1 2005 du musée des Arts Asiatiques.

M. CUTURELLO.- Concernant le musée des Arts Asiatiques, nous réitérons nos réticences et nos critiques habituelles sur ce dossier, qui est fort onéreux ; mais je voudrais, en tant que conseiller général du canton où se situe le musée des Arts Asiatiques, contigu au parc Phénix et quasiment à l'intérieur de ce parc, vous faire une suggestion, ou en tout cas essayer d'avancer pour trouver des solutions pour nous sortir de cette situation extrêmement onéreuse.

Le Conseil général pourrait proposer comme cela a été fait pour le parc Phénix dans lequel est implanté le musée, de diminuer le prix d'entrée pour que cet équipement, qui coûte cher, serve au moins aux niçois et aux gens du secteur.

Savez-vous ce qui s'est passé ? La fréquentation a été multipliée par quatre ou cinq, à tel point qu'en avril cette année le directeur m'a affirmé qu'il y avait eu plus de 50 000 entrées au parc Phénix, parce que cela devient un outil utilisé à la fois par les niçois, par les touristes, par tout le monde. En ayant réduit le prix, on a doublé et quasiment triplé les recettes, qui permettent de faire fonctionner quelque chose qui maintenant rend réellement service à la collectivité.

En discutant avec certaines personnes chargées de la gestion de ce parc, elles évoquaient l'idée d'essayer de réfléchir à des tarifs communs entre la visite du parc et celle du musée, qui permettrait de faire profiter de l'affluence qui existe aujourd'hui sur le parc pour dynamiser le musée, en ayant également présent à l'esprit qu'il faudrait peut-être réfléchir à son utilisation, car cela pourrait constituer un ensemble, les deux entrées étant juxtaposées.

A ce sujet, je n'ai pas de solution miracle pour ce dossier, mais quitte à avoir cet équipement, qui nous a coûté une fortune et qui continue à nous coûter extrêmement cher en fonctionnement, qu'au moins il serve à quelque chose et qu'il serve au moins aux habitants du Département.

Je vous propose donc de faire ce que vous avez fait pour d'autres équipements, à savoir mettre en place une commission de réflexion, dans laquelle nous pourrions contribuer à apporter des suggestions pour rentabiliser au mieux cet outil.

Sur les deux délibérations, bien évidemment, c'est notre habitude, nous voterons contre, mais peut-être que si nous trouvons des solutions consensuelles, les choses changeront à l'avenir.

Dr FRERE.- Je suis heureux de vous répondre qu'effectivement nous nous sommes rapprochés de la direction du parc Phénix et que nous sommes en train de trouver un compromis pour une réduction des tarifs. Les personnes qui prendront un ticket d'entrée au parc Phénix pourront, pour un prix moindre, visiter également le musée des Arts Asiatiques.

Je vous rappelle par ailleurs que le maire de Nice s'est engagé à céder une partie du terrain pour l'entrée sur la promenade des Anglais au musée des Arts Asiatiques. Je pense que, quand tout le programme sera fini, il est envisageable de doubler le nombre des entrées du parc.

M. ESTROSI.- Je vous remercie, Docteur.

Tout d'abord, vous nous avez interpellé, M. VICTOR, sans avoir la délicatesse de prendre votre micro. La Ville de Nice ne nous a pas vendu le terrain, elle nous a fait don.

M. VICTOR.- C'est nouveau, nous l'apprenons aujourd'hui.

M. ESTROSI.- Non, nous avons pris une délibération ici tout à fait transparente, dans laquelle nous avons demandé la cession. Le Conseil municipal de Nice, pour sa part, de manière transparente, et vous avez des amis qui y siègent, a délibéré pour céder le terrain au Conseil général.

M. VICTOR.- Je ne me souviens pas d'avoir voté en Conseil municipal.

M. KNECHT.- Sauf erreur de ma part, on n'a pas encore délibéré.

M. ESTROSI.- J'en profite alors pour vous en informer. Nous avons un courrier du maire de Nice nous informant de la cession, donc sans doute que la délibération interviendra rapidement.

Avec une ouverture du musée des Arts Asiatiques, qui est de toute évidence un monument exceptionnel, avec des collections qui ne sont pas sans intérêt et des expositions temporaires comme celle programmée en octobre sur la soie, nous espérons que tout cela nous permettra d'augmenter le nombre des entrées.

Cependant, M. CUTURELLO, quand on sait que les droits d'entrée rapportent aujourd'hui 85 800 €, que la vente d'articles à la boutique rapporte 61 000 € et que la subvention d'équilibre que nous versons au Conseil général est de 2 360 000 €, bien évidemment, je n'ai pas l'intention de rester les bras croisés. Je souhaite qu'autour du Dr FRERE un groupe de travail se constitue pour envisager plusieurs solutions qui permettent de re-dynamiser ce musée.

Continuer à faire fonctionner le musée des Arts Asiatiques dans ces conditions de déficit, je n'y souscrirai pas, que les choses soient claires.

M. VICTOR.- Bravo...

M. ESTROSI.- Trouver des solutions qui nous permettent de renforcer la fréquentation et les recettes et de réduire substantiellement le déficit du musée des Arts Asiatiques, je suis ouvert à toutes les pistes qui pourront être tracées.

M. CUTURELLO.- Une suggestion supplémentaire ; actuellement, depuis la réduction très importante des tarifs sur le parc Phénix, les scolaires, les collèves du secteur viennent et font des sorties avec leurs élèves, etc. Cela devient un vrai outil.

Je crois qu'il faut réfléchir aussi dans ce sens, car il y a des pistes à explorer et je suis heureux de voir que vous avez ouvert le débat. Nous y participerons.

M. ESTROSI.- Evidemment, je suis heureux que les scolaires visitent et constituent le gros des visiteurs, mais sincèrement, est-ce la vocation d'un musée que le gros des visiteurs soient des scolaires ? Je ne le pense pas.

Il faut donc trouver un système qui permette bien évidemment que le musée reste ouvert aux scolaires, mais que ce ne soit pas le gros des visiteurs.

Les rapports 73 et 74 sont approuvés à la majorité (opposition du groupe socialiste et du groupe communiste).

75.- Budget annexe du musée départemental des Merveilles – Compte administratif 2004

Mme LAURIERE.- Le présent rapport a pour objet de vous présenter le compte administratif 2004 du budget annexe du musée Départemental des Merveilles.

Le budget de l'exercice 2004 a été voté en équilibre à 1 545 970 €. A la clôture de l'exercice, les résultats suivants ont été constatés :

- pour les dépenses, le montant total est arrêté à la somme de 1 137 772,24 €, comprenant les dépenses d'investissement (234 819,57 €) et de fonctionnement (902 952,67 €) ;

- pour les recettes, le montant total des recettes recouvrées est arrêté à la somme de 112 050,54 €, comprenant les recettes de fonctionnement, il n'y a pas de recettes d'investissement.

Le compte administratif du budget annexe du Musée des Merveilles est équilibré en dépenses et en recettes par le biais de la subvention d'équilibre d'un montant de 1 025 721,70 €.

Je vous prie de bien vouloir adopter le compte administratif du budget annexe du musée Départemental des Merveilles, tel qu'il vous est présenté.

M. ESTROSI.- Je vous remercie.

76.- Musée Départemental des Merveilles – DM1 2005

Mme LAURIERE.- Le budget annexe du musée départemental des Merveilles présente un abondement de la subvention d'équilibre à verser par le Département de 153 500,23 €, portant ainsi pour 2005 ce budget à 1 503 109,23 €, dont 307 776,39 € en investissements et 1 195 332,84 € en fonctionnement.

La subvention d'équilibre s'élève au total à 1 390 650,23 €.

M. ESTROSI.- Je vous remercie.

Les rapports 75 et 76 sont adoptés à l'unanimité.

77.- Politique sportive – subventions – demande de crédits complémentaires

M. PAUGET.- Dans le cadre du développement des sports de pleine nature, nous avons accueilli en mai, pour la première fois, les championnats du monde de multicoques dans le Département.

Dans ce droit fil, je vous propose, dans le domaine des sports de montagne, d'accueillir une coupe du monde d'escalade, qui s'appellera « l'Open Blocs de Valdeblore », pour un montant de 60 000 €.

M. ESTROSI.- Je mets aux voix ce dossier.

Le rapport n° 77 est adopté à l'unanimité.

78.- Programme 2005 des opérations d'investissement et de fonctionnement sur les bâtiments départementaux (hors collèges et hors sécurité)

M. BLANCHI.- Il s'agit du programme des opérations d'investissement et de fonctionnement sur les bâtiments départementaux (hors collèges et hors sécurité) qui concernent l'enseignement, mais aussi la culture, la vie sociale, la jeunesse et les sports, plus quelques bâtiments sur l'action sociale, dans le centre de Nice et dans d'autres secteurs.

Il s'agit aussi de réseaux et d'infrastructures sur certains autres bâtiments. Enfin, il y a un chapitre aménagement et environnement, qui concerne la base DFCI de Clans, la construction de deux passerelles sur le Loup.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité à la commission de l'équipement, du logement et du foncier, de même qu'il a reçu un accord favorable à l'unanimité à la commission des finances, de l'administration générale, du contrat de plan et de la coopération transfrontalière.

Le rapport n° 78 est adopté à l'unanimité.

79.- Créations et transformations d'emplois

80.- Rémunérations des personnels départementaux

81.- Département Union Club – Demande de subvention complémentaire

82.- Acquisition d'un progiciel de gestion financière

83.- Acquisition foncière – Gestion Immobilière – Programme complémentaire 2005

Mme GIUDICELLI.- Le rapport n° 79 concerne des créations et des transformations d'emplois.

Le rapport 80 porte sur les modalités de rémunération des agents du Département.

Le rapport 81 propose une subvention complémentaire de 5 000 € au DUC.

Le rapport n° 82 concerne l'acquisition d'un progiciel de gestion financière.

Le rapport n° 83 consiste à présenter les ajustements budgétaires nécessaires au programme d'acquisitions foncières et de gestion immobilière.

M. ALBIN.- Un point sur le dossier 79 concernant la création d'emplois et la transformation.

Nous sommes un peu surpris de voir que rien n'est prévu pour renforcer les effectifs des SDA, pour tenir compte des kilomètres de voies nouvelles qui seront réalisés. Je fais allusion à la pénétrante du Paillon, qui sera vraisemblablement mise en service d'ici la fin de l'année, avec un

tunnel à gérer. Il aurait été utile de prévoir des emplois nécessaires à l'entretien de cette voie nouvelle, comme de l'ensemble des voies départementales, qui viendrait compléter les aménagements routiers qui sont faits.

M. ESTROSI.- Je vous précise qu'il ne s'agit, pour l'instant, que de transferts de l'Etat et que nous n'avons rien à redire sur la qualité de la négociation entre le ministère de l'Equipeement et nous-mêmes.

S'il y avait quelques emplois à créer c'est sur les ouvrages nouveaux que nous sommes en train de réaliser sur les voiries départementales, notamment le tunnel de la pénétrante du Paillon, qui nécessitera la création de six à dix emplois pour assurer sa sécurisation et son entretien. Nous le ferons en temps et en heure, au moment de son ouverture.

Les rapports n° 79, 80, 81, 82 et 83 sont adoptés à l'unanimité.

84.- Budget annexe du parking Silo – DM1 2005

M. GUMIEL.- Il s'agit du compte administratif du budget annexe du parking Silo, qui est clôturé en équilibre après le reversement d'une somme de 186 053,31 € du budget principal du Département.

Ce dossier a été voté à l'unanimité en commission.

M. ESTROSI.- Il y a une note au rapporteur. Il est indiqué :

« Pour obtenir l'équilibre, le budget annexe reverse l'excédent sur le budget principal.

A la suite d'une dernière analyse des services de la (PERI) intervenue le 15 juin, le reversement de l'excédent sur le budget principal ne peut intervenir sur 2004, mais doit se faire sur 2005, après ouverture de la ligne correspondante.

Le compte administratif 2004 est clôturé en excédent pour 186 053,31 €. Cet excédent sera repris à la DM1 2005 du parking Silo et reversé au budget principal ».

85.- Budget annexe du Parking Silo – DM1 2005

M. GUMIEL.- La présente décision modificative du budget annexe du parking silo est destinée à adapter les propositions du budget primitif de l'exercice 2005.

Dans la note au rapporteur, il est indiqué qu'à la suite d'une dernière analyse des services de la paierie intervenue le 15 juin, le reversement de l'excédent sur le budget principal ne peut intervenir sur 2004, mais doit se faire sur 2005, après ouverture de la ligne correspondante.

Le compte administratif 2004 est donc clôturé en excédent pour 186 053,31 €. Cet excédent est repris en recettes à la DM1 2005, sur le parking silo, et en équilibre des dépenses du même montant, pour permettre le reversement de l'excédent 2005.

86.- Bilan des mutations immobilières effectuées en 2004

M. GUMIEL.- Le bilan des mutations immobilières effectuées en 2004 concerne 197 acquisitions, ventes, échanges, baux et servitudes, qui ont été signés en 2004.

Je crois que certains collègues voulaient des précisions, je suis à leur disposition, sauf s'ils les ont obtenues entre temps de l'administration.

M. ESTROSI.- Avez-vous des demandes d'intervention sur les rapports de M. GUMIEL ?

Les rapports n° 84, 85 et 86 sont adoptés à l'unanimité.

87.- Information sur l'exécution des marchés publics en 2004

Mme GIUDICELLI.- Dans le rapport n° 87, il s'agit de vous donner acte, M. le Président, de l'information concernant l'exécution des marchés publics.

88.- Aide au transfert en France des corps des parents de rapatriés enterrés en Afrique du Nord

Mme GIUDICELLI.- Dans le cadre du transfert en France des corps de parents de rapatriés enterrés en Afrique du Nord, selon certains critères bien précis, nous inscrivons 450 000 €.

M. ESTROSI.- Je vous remercie d'ailleurs de m'avoir représenté lors de ce déplacement, avec une délégation de conseillers généraux.

M. KNECHT.- Sur le dossier 87, nous avons regardé avec Marc CONCAS attentivement ce document tout à fait complet et n'avons aucune remarque particulière à faire, si ce n'est que l'on constate malgré tout que, globalement, je crois que vous en serez plutôt satisfait, les marchés passés en 2004 sont globalement mieux soldés et mieux exécutés que des marchés plus anciens, notamment ceux de l'année 2002.

Ma deuxième observation est de forme, mais je crois important, même à cette heure tardive, de le rappeler devant l'Assemblée, s'agissant de la modernisation de l'organisation du Département, notamment au plan des tirages papiers, nous sommes tout à fait d'accord, nous vous le confirmerons si nécessaire par courrier, pour que ce type de document soit le plus vite possible mis sur les supports informatiques tels que CD-Rom, afin de réduire sensiblement et significativement, dans les semaines à venir, les volumes de papiers.

Troisième chose : il y avait cette semaine, jeudi après-midi, un colloque très intéressant sur les marchés publics organisé au centre administratif, à l'invitation de l'UGAP et du Journal Officiel.

Je regrette, à cette occasion, car je pense que vous avez la possibilité d'en faire à nouveau remonter la remarque, que les conseillers généraux en tant que tels et, pour ce qui nous concerne, Bernard ASSO et moi-même, n'ayons pas été directement invités à cette réunion, où il y avait quand même le Secrétaire Général de la Préfecture, un avocat tout à fait compétent.

Pour tout vous dire, je l'ai su la veille au soir par le journal "Communes de France", qui est le journal des élus socialistes et républicains en France, donc officieusement.

M. ESTROSI.- Je ne le savais pas.

M. KNECHT.- J'ai représenté le journal "Communes de France".

M. ESTROSI.- Désormais, je le saurai.

M. KNECHT.- La réunion a été assez riche, Gilbert MARY est venu, il avait donc été avisé et informé.

Je me permets d'attirer votre attention sur plusieurs points évoqués cet après-midi-là, notamment le fait qu'il va y avoir un nouveau Code des Marchés Publics d'ici fin 2005.

J'ai soulevé toute une série de questions, qui ont été reconnues pertinentes par les gens bien plus qualifiés que nous, notamment sur la nécessité d'une stabilité (c'est au Ministre que je m'adresse) juridique pour la gestion, au quotidien, dans les collectivités ; plus toute une série de choses, sur lesquelles il serait important d'évoluer, notamment en ce qui concerne les délégations de service public, même si ce n'est pas à l'ordre du jour.

Il existe actuellement, et avec des enjeux financiers souvent colossaux, des failles dans le dispositif actuel, notamment dans la deuxième phase directement pilotée par le Président de l'exécutif, où l'on a un certain flou institutionnel, qui n'est pas toujours garant du bon emploi des fonds publics.

Voilà pour l'essentiel ce que je voulais dire sur ce point, étant entendu que je crois, plus que jamais, qu'il est important de communiquer sur la question (je fais référence ne serait-ce qu'au journal du jour).

M. PIRAUX, Secrétaire général de la préfecture, a mis en avant, de façon tout à fait positive, l'initiative de l'Institution départementale, la vôtre en l'occurrence avec la commission d'évaluation des marchés publics. J'ai pu dire dans ce colloque, sans être contredit, que, dans ce département, on avait de très forts contrastes, car on avait globalement, par rapport à cette approche, le meilleur qui côtoyait parfois le pire.

Fidèles à une certaine ligne de conduite, je crois que notre rôle et de faire en sorte que le pire devienne le meilleur et que le pire ne cache pas le meilleur non plus. Je pense à de nombreuses collectivités dans le Département qui pratiquent, en la matière, des choses tout à fait d'avant-garde, qu'il serait peut-être nécessaire de modéliser ; il conviendrait de communiquer davantage à cet égard.

Sur le second point qui est la question des transferts de corps de parents de rapatriés, effectivement nous avons fait un déplacement en Algérie avec Mme GIUDICELLI, MM. BETTATI, VEROLA, PAPI et moi-même et, sans entrer dans le détail à cette heure tardive, l'ensemble des informations que nous avons pu collecter, à la fois au travers de la présentation et du programme officiel qui était organisé, plus les initiatives personnelles que l'on a pu prendre, font que l'on a une approche sans doute nuancée de cette problématique.

Je souhaiterais, sans que l'on en fasse pour autant une publicité extraordinaire, que l'on mette en place un groupe de travail pour réfléchir aux différents aspects de cette problématique, étant entendu que vous inscrivez une somme substantielle de 450 000 euros, mais je ne suis pas persuadé, tout comme mes collègues, qu'il y aura des demandes à cette hauteur.

En revanche, sur la réhabilitation de certains sites, en particulier dans la région d'Oran ou Constantine, il y aurait sans doute matière à faire, mais dans un cadre qui serait autre que celui privilégié jusqu'alors.

Au lieu d'avoir pour interlocuteur telle ou telle association, il faudrait que l'on ait directement comme interlocuteurs, en Algérie, les collectivités locales ou les établissements

publics dépendant des collectivités locales, qui nous donneraient toute garantie de parfait et judicieux emploi des fonds publics.

M. PAPI.- Si vous me permettez brièvement d'ajouter quelques mots, je voudrais d'abord vous remercier, M. le Président, de nous avoir associés à cette initiative.

Je dois dire qu'elle a été, pour ce qui me concerne, à la fois fort instructive et chargée d'émotion, d'autant que nous participions en même temps à un déplacement de rapatriés qui revenaient, pour la plupart pour la première fois, sur la terre à laquelle ils sont demeurés très attachés.

On a pu constater un certain nombre de choses, notamment le fait que le temps étant passé, contrairement à des rumeurs véhiculées pendant des années, les cimetières que nous avons pu visiter -certes, c'est une vision partielle- ne semblent pas avoir subi de saccage ou de vandalisme, mais ont surtout souffert du manque de visite, et pour cause.

Il y a un souci, que nous avons tous noté de la part des autorités, de maintenir et d'entretenir ce patrimoine.

Je pense qu'effectivement, le climat est favorable à ce que nous puissions prendre des contacts, nous avons ressenti cela, sans peut-être passer par l'intermédiaire d'associations, pour avoir la certitude que l'argent que nous allons consacrer à ces actions soit utilisé au mieux. Je pense que nous avons eu affaire à des interlocuteurs sérieux et avons eu des preuves de leur sérieux et de leur respect.

Deuxièmement, je prends la parole aussi parce que, lorsque le dossier a été présenté pour la première fois en Commission Permanente, on avait réservé notre vote. Je crois que nous allons voter aujourd'hui ce dossier, en souhaitant qu'il y ait un suivi des sommes utilisées, mais nous réitérons cependant le souhait que l'Etat français prenne quelque part de responsabilité financière dans cette action. Il est bien que nous ayons nous cette initiative, mais il est normal aussi que l'Etat accompagne cette initiative.

Voilà ce que je voulais vous dire, en vous remerciant à nouveau.

Mme GIUDICELLI.- Je suis tout à fait d'accord, on a tous réagi de la même façon.

A Alger, en tout cas, les cimetières n'ont pas été profanés et il y a des structures très bien organisées. Nous avons été reçus au Consulat de France par l'équivalent du président du Conseil général là-bas, qui nous disait que, pour eux aussi, les morts étaient sacrés.

A Oran, nous ne savons pas dans les petits villages, mais je crois qu'en ce qui concerne la gestion de l'argent public, il faut vraiment que nous fassions attention et que nous nous occupions directement, avec les pompes funèbres pour essayer de bien gérer nos crédits.

M. VEROLA.- Je partage l'avis de mes collègues. Pour la ville de Nice, les demandes sont très dispersées entre les associations et les institutions. Nous avons mis en place, à l'Etat Civil, des possibilités de recensement, mais les demandes se font surtout par les associations et c'est Nice qui en a le plus grand nombre.

Je ferai le point à la fin juillet sur l'ensemble des demandes que nous avons sur Nice, mais il faudrait aussi que le Gouvernement précise comment cela peut s'organiser, car il y a beaucoup de flou dans l'esprit des gens.

M. ESTROSI.- Je suis favorable à ce que l'on réfléchisse, tout en votant ce rapport 88, à un meilleur usage.

La commission permanente pourrait sans doute faire des propositions pour que nous puissions mieux répartir les crédits en faveur d'interlocuteurs plus directs. Mme GIUDICELLI pourrait faire des propositions à la commission permanente, après vous avoir consultés.

Sur ce qui est de l'information sur l'exécution des marchés publics, je veux vous dire que les dossiers sont déjà en ligne sur Internet depuis mars dernier. Tous les marchés sont en ligne et, dans quelques semaines, vous n'aurez plus ces documents papier, puisque ce seront directement des CD-rom qui vous seront adressés. Cela fera quelques économies.

Nous en venons maintenant, en fin de séance, à quelques désignations.

D'abord, sur le rapport 63 présenté par M. LORENZI, il nous appartenait de faire des désignations en faveur du Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets du Moyen Pays des Alpes-Maritimes ; je vous propose les candidatures de MM. COULLET, LORENZI, MANFREDI et VINCIGUERRA.

Suite à l'élection de Mme BOY-MOTTARD dans le septième canton de Nice, je vous précise qu'elle siégera à la commission permanente, ainsi qu'aux commissions suivantes : commission des affaires sociales, de l'insertion, de la santé et de la politique de la ville, commission de l'équipement, du logement et du Foncier.

Par ailleurs, je vous propose de la désigner pour siéger aux collèges Henri Matisse, Valéry, Saint Barthélemy, à la commission d'admission à l'aide sociale du septième canton de Nice.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? (non). Il en est ainsi décidé.

Comme nous le faisons à l'occasion de chacune de nos réunions, je vous demande de bien vouloir confirmer un certain nombre de désignations auxquelles la commission permanente a été amenée à procéder, en raison de l'urgence.

Dans sa séance du 4 février 2005, pour le Syndicat Mixte de Transport, la désignation de délégués du Conseil Général avec, en qualité de titulaires : MM. ESTROSI, BLANCHI, TAMBAY, THAON, CUTURELLO ; en suppléants MM. LUCAS, ICART, TABAROT, VESTRI, ALBIN.

Pour la commission départementale des sites perspectives et paysages, en qualité de titulaires : MM. LORENZI, LUCAS, VESTRI ; suppléants : BETTATI, HERICORD, GUMIEL.

Pour la commission locale d'information et de surveillance du centre de stockage de déchets du vallon de La Glacière, M. LUCA en qualité de titulaire et M. COULLET en qualité de suppléant.

Au conseil d'administration de l'Université de Nice Sophia Antipolis, M. MASCARELLI en qualité de titulaire, Mme GIUDICELLI en qualité de suppléante.

A la commission locale d'information et de surveillance du centre de stockage de déchets du vallon de la Glacière : titulaires MM. BLANCHI, FRANCO, THAON ; suppléants MM. ASSO, MANGIAPAN, MANFREDI.

Pour le comité de suivi technique du centre national de création musicale, le Dr FRERE en qualité de représentant du président du Conseil général.

Nous en avons ainsi terminé. Sur les dates des prochaines réunions qui nous attendent, je vous propose notre prochaine commission permanente le lundi 4 juillet ; elle était prévue à 10 H 30 et je vous la propose à 15 H.

Je veux remercier, aux termes de cette décision modificative n°1 et de ce compte administratif, M. le payeur départemental ainsi que ses services pour l'aide précieuse et la contribution qu'ils apportent au bon fonctionnement de l'institution départementale, autour de notre Directeur Général des Services Pierre BAYLE, et l'ensemble de notre administration départementale.

Je voudrais vous remercier, chacune et chacun d'entre vous, pour l'excellente tenue de cette séance et vous souhaiter une très bonne soirée et un très bon week-end.

La séance est levée à 19 H 10.